

MINISTÈRE DE LA PROMOTION
DE LA FEMME ET DU GENRE

BURKINA FASO
UNITE-PROGRES-JUSTICE

DIRECTION
GÉNÉRALE
DES ÉTUDES
ET DES
STATISTIQUES
SECTORIELLES

**TABLEAU DE BORD DE LA
PROMOTION DE LA FEMME AU
BURKINA FASO**

ANNÉE 2013

| Décembre 2014

Table des matières

CHAPITRE 1 : NIVEAU GLOBAL DE PROMOTION DE LA FEMME AU BURKINA FASO.....	14
1.1 Bref présentation de l’IDISA	14
1.2 Présentation des performances du Burkina Faso suivant le TBPFA.....	15
1.3 Les résultats sur l’évaluation des performances du Burkina Faso	15
CHAPITRE 2 : GENRE ET DEMOGRAPHIE	25
2.1 Population	25
2.2 Fécondité	26
2.3 Nuptialité.....	30
2.4 Mortalité.....	31
2.5. Mortalité maternelle	33
CHAPITRE 3 : GENRE ET EMPLOI/FORMATION PROFESSIONNELLE	34
3.1. Emploi.....	34
3.1.1 Accès à la fonction publique.....	34
3.1.2 Activité de la population	36
3.1.2.1 Intégration à la main d’œuvre.....	36
3.1.2.2 Taux net d’activité	38
3.1.2.3 Statut dans l’emploi agricole selon le sexe	39
3.2 Formation professionnelle	39
CHAPITRE 4 : GENRE ET EDUCATION.....	44
4.1. Enseignement primaire	44
4.1.1. Evolution du TBS selon le sexe	44
4.1.2. Indice de parité.....	45
4.1.3 Taux Brut d’Admission selon le sexe	46
4.1.4 Evolution du taux d’achèvement au primaire	46
4.1.5 Evolution du taux de réussite au CEP selon le sexe	47
4.1.6 Evolution du taux de transition entre le primaire et le post primaire selon le sexe.....	47

4.2 Enseignement post-primaire	48
4.2.1 Taux Brut de Scolarisation selon le sexe	48
4.2.2. Taux d'achèvement au post primaire.....	50
4.3. Enseignement secondaire	51
4.3.1. Evolution du TBS selon le sexe	51
4.3.2. Evolution de l'indice de parité au secondaire	52
4.3.3. Evolution du taux d'achèvement au secondaire	53
4.3.4 Evolution du taux de réussite au BAC selon le sexe	53
4.3.5. Taux de transition au secondaire	55
4.4 Enseignement supérieur.....	56
4.5. Alphabétisation	56
4.5.1 Evolution des effectifs des apprenants en Alphabétisation Initiale selon le sexe de 2010 à 2012.....	57
4.5.2 Evolution des effectifs des apprenants en Formation Complémentaire de Base (FCB) selon le sexe de 2010 à 2012	57
4.5.3 Evolution des effectifs des apprenants en Formation Complémentaire de Base selon le sexe.....	57
4.5.4 Evolution des effectifs des apprenants en Formation Technique Spécifique selon le sexe	58
CHAPITRE 5 : GENRE ET SANTE.....	59
5.1. Évolution des accouchements assistés par milieu de résidence et selon le type de personnel	59
5.2. Evolution de quelques indicateurs de la santé maternelle de 2010 à 2013	60
5.3. Prévalence du VIH/Sida par région et selon le sexe en 2003 et 2010.....	61
5.4. Prévalence du VIH/SIDA parmi les jeunes de 15 à 24 ans par milieu de résidence et selon le sexe.....	62
5.5. Évolution de la prévalence de la contraception.....	65
5.6. Malnutrition : Taux de déficience énergétique chronique (en %) chez les femmes de 15-49 ans	65
CHAPITRE 6: GENRE/ REVENU/CONTROLE DES RESSOURCES ET POUVOIR DE DECISION.....	66
6.1 Contrôle de ressources et pouvoir de décision.....	66

6.1.1	Accès au crédit.....	66
6.1.1.1.	Montant moyen d'emprunt	66
6.1.1.2.	Utilisation de l'emprunt	67
6.1.1.3.	Utilisation des gains de la femme	68
6.1.2	Participation a certains types de décisions	69
6.1.3	Possession de la terre.....	70
6.2	Postes électifs et nominatifs	70
CHAPITRE 7 : INCARCERATIONS ET VIOLENCES.....		72
7.1	Incarcération	72
7.2	Violences	74
CHAPITRE 8 : GENRE ET CONDITIONS DE VIE.....		78
8.1.	Indicateurs de la pauvreté en 2003 et en 2009 selon le sexe du chef de ménage	78
8.2.	Source principale d'énergie utilisée pour l'éclairage selon le sexe du chef de ménage en 2009	78
8.3.	Assainissement.....	79
8.3.1.	Indicateurs d'accès à l'assainissement et à l'eau potable selon le sexe du chef de ménage en 2009.....	79
8.3.2.	Principal type d'aisance utilisé par les ménages selon le sexe du chef de ménage en 2009	80
CONCLUSION GÉNÉRALE		82

Liste des sigles et abréviation

AI	Alphabétisation Initiale
AN	Assemblée Nationale
ANPE	Agence Nationale pour la Promotion de l'Emploi
ASCE	Autorité Supérieure de Contrôle de l'Etat
BCG	Bacille de Calmette et Guérin
BQP	Brevet de qualification professionnelle
CC	Conseil Constitutionnel
CE	Conseil d'Etat
CEDEF	Convention sur l'Élimination de toutes les formes de Discriminations à l'Égard des Femmes
CEFPO	Centre d'Enseignement et de Formation Professionnelle de Ouagadougou
CENI	Commission Electorale Nationale Indépendante
CEP	Certificat d'Etude Primaire
CES	Conseil Econoomique et Social
CFPR-Z	Centre de Formation Professionnelle de référence - Ziniaré
CIFRAF	Centre d'Information de Formation et de Recherche Action sur la Femme
CM	Cours Moyens
CMLS	Comité Ministériel de Lutte contre le Sida
SP/CONAPGenre	Secrétariat Permanent du Conseil National pour la Promotion du Genre
CP	Cours Préparatoires
CPN	Consultation Périnatale
CQP	Certificat de qualification Professionnelle
CSC	Conseil Supérieur de la Communication
CST	
DAD	Direction des Archives et de la Documentation
DAF	Direction de l'Adiministration et des Finances
DCPM	Direction de la communication et de la Presse Ministérielle
DGESS	Direction Générale des Etudes et des Statistiques Sectorielles
DGPEF	Direction Générale de la Promotion de l'Entrepreneuriat Féminin
DGPF	Direction Générale de la Promotion de la Femme
DGPG	Direction Générale de la Promotion du Genre
DMP	Direction des Marchés Publics
DRH	Direction des Ressources Humaines
DRPFG	Direction Régionale de la Promotion de la Femme et du Genre
DTC	Diphthérie tétanos coqueluche
EBCVM	Enquête Burkinabé sur les Conditions de Vie des Ménages
EDS	Enquête Démographique et de Santé
EDSBF	Enquête Démographique et de Santé du Burkina Faso
EICVM	Enquête intégrale sur les conditions de vie des ménages
FAARF	Fonds D'appui aux Activités Rénumératrices des Femmes
FAFPA	Fonds d'appui à la Formation Professionnelle et à l'apprentissage
FCB	Formation Complémentaire de Base
FTS	Formation Technique Spécifique
GC	Grande Chancellerie
ICF	indice de la condition de la femme

IDISA	Indice de développement et des inégalités entre les sexes en Afrique
INSD	Institut national de la statistique et de la démographie
IPS	Indice de parité des sexes
IST	Infections sexuellement transmissibles
MAECR	Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Régionale
MAH	Ministère de l'Agriculture et de l'Hydraulique
MAHRH	Ministère de l'agriculture, de l'hydraulique et des ressources halieutiques
MASA	Ministère de l'agriculture et de la Sécurité Alimentaire
MASSN	Ministère de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale
MATD	Ministère de l'aménagement du territoire et de la décentralisation
MATDS	Ministère de l'administration territoriale, de la décentralisation et de la sécurité
MATS	Ministère de l'administration territoriale et de la sécurité
MC	Ministère de la Communication
MCOM	Ministère de la Communication
MCPEA	Ministère du commerce, de la promotion de l'entreprise et de l'artisanat
MCRPRP	Ministère chargé des Relations avec le Parlement et des Réformes Politiques
MCT	Ministère de la Culture et du Tourisme
MCTC	Ministère de la Communication, du tourisme et de la Culture
MDHPC	Ministère des Droits Humains et de la Promotion Civique
MDNAC	Ministère de la Défense Nationale et des Anciens Combattants
MEAHA	Ministère de l'Eau, des Aménagements Hydrauliques et de l'assainissement
MEBA	Ministère de l'Education de Base et de l'Alphabétisation
MECV	Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie
MEDD	Ministère de l'Environnement et du Développement Durable
MEF	Ministère de l'Economie et des Finances
MENA	Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation
MESS	Ministère de l'Enseignement Secondaire et Supérieur
MESSRS	Ministère de l'Enseignement Secondaire, Supérieur et de la Recherche Scientifique
MF	Médiateur du Faso
MFPRE	Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Sécurité Sociale
MFPTSS	Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme de l'Etat
MHU	Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme
MICA	Ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat
MICS	Enquête à indicateurs multiples
MID	Ministère de l'Industrie et du Développement
MIDT	
MJ	Ministère de la justice
MJE	Ministère de la jeunesse et de l'emploi
MJEFP	Ministère de la Jeunesse, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
MJFPE	Ministère de la Jeunesse, de la Formation Professionnelle et de l'Emploi
MJPDH	Ministère de la Justice et de la Promotion des Droits Humains
MMCE	Ministère des Mines, des carrières et de l'Energie
MPDH	Ministère de la Promotion des Droits Humains
MPF	Ministère de la Promotion de la Femme
MPFG	Ministère de la Promotion de la Femme et du Genre
MPTIC	Ministère de la Promotion des Technologies de l'Information et de la Communication

MRA	Ministère des Ressources Animales
MRAH	Ministère des Ressources Animales et Halieutique
MRP	Ministère des Réformes Politiques
MRSI	Ministère de la Recherche Scientifique et de l'Innovation
MS	Ministère de la Santé
MSECU	Ministère de la Sécurité
MSL	Ministère des Sports et Loisirs
MT	Ministère des Transports
MTPEN	Ministère du Transport, des Postes et de l'Economie Numérique
MTSS	Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale
OMD	Objectif du Millénaire pour le Développement
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OSC	Organisation de la Société Civile
PF	Présidence du Faso
PM	Premier Ministère
PNG	Politique Nationale Genre
PNK	Projet National Karité
PNUD	Programmes des Nations Unies pour le Développement
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitation
SCADD	stratégie de croissance accélérée et de développement durable
SG	Secrétariat Général
SGGCM	Secrétariat Général du Gouvernement et du Conseil des Ministres
SIDA	Syndrome d'Immuno-Déficienc Acquis
SIGASPE	Système intégré de gestion administrative et salariale du personnel de l'Etat
SPONG	Secrétariat Permanent des ONG
TBA	Taux Brut d'Admission
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UNFPA	Fonds des Nations Unies pour la Population
VIH	Virus de l'immunodéficienc humaine

Liste des tableaux

TABLEAU 1 : TABLEAU DE BORD DE LA PROMOTION DE LA FEMME DU BURKINA FASO	1
TABLEAU 2 : EVOLUTION DE LA POPULATION PAR GROUPE D'ÂGES ET SELON LE SEXE DE 2010 À 2013 (EN MILLIERS)	25
TABLEAU 3 : EVOLUTION DE L'INDICE SYNTHÉTIQUE DE FÉCONDITÉ SELON LE MILIEU DE RÉSIDENCE	26
TABLEAU 4 : NIVEAU D'INSTRUCTION PAR MILIEU DE RÉSIDENCE EN 2010	27
TABLEAU 5 : NIVEAU D'UTILISATION DE LA CONTRACEPTION EN 2003 ET 2010.....	28
TABLEAU 6 : PRÉVALENCE DE LA CONTRACEPTION SELON LE NIVEAU D'INSTRUCTION EN 2010.....	28
TABLEAU 7: EVOLUTION DES TAUX DE FÉCONDITÉ PAR ÂGE DE 1993 À 2010.....	29
TABLEAU 8 : EVOLUTION DE L'ÂGE MOYEN AU PREMIER MARIAGE DE 1996 À 2006.....	30
TABLEAU 9 : POURCENTAGE DE FEMMES ET D'HOMMES DE 15-49 ANS PAR ÂGE EXACT À LA PREMIÈRE UNION ET ÂGE MÉDIAN À LA PREMIÈRE UNION SELON L'ÂGE ACTUEL, BURKINA FASO 2010.....	31
TABLEAU 10 : EVOLUTION DU NIVEAU DE MORTALITÉ PAR SEXE	31
TABLEAU 11: ESPÉRANCE DE VIE À LA NAISSANCE PAR SEXE ET MILIEU DE RÉSIDENCE EN 1996 ET 2006 (EN ANNÉE)	32
TABLEAU 12 : ESPÉRANCE DE VIE À LA NAISSANCE PAR SEXE ET RÉGIONS EN 2006 (EN ANNÉE).....	32
TABLEAU 13 : EVOLUTION DU QUOTIENT DE MORTALITÉ (POUR MILLE) DANS L'ENFANCE SELON LE SEXE DE 2006 À 2010.....	32
TABLEAU 14 : DONNÉES SUR LA MORTALITÉ MATERNELLE EN 2010	33
TABLEAU 15 : EVOLUTION DU NOMBRE DES AGENTS DE LA FONCTION PUBLIQUE PAR CATÉGORIES ET PAR SEXE DE 2010 À 2013.	34
TABLEAU 16 : RAPPORT FEMMES/HOMMES DES CANDIDATURES AUX CONCOURS DIRECTS DE LA FONCTION PUBLIQUE EN 2012 ET 2013	35
TABLEAU 17 : EFFECTIF DES CANDIDATURES ET DES ADMIS AUX CONCOURS PROFESSIONNELS PAR SEXE DE 2010 À 2013.....	36
TABLEAU 18 : TAUX D'INTÉGRATION DE LA MAIN D'ŒUVRE (%) PAR MILIEU DE RÉSIDENCE ET PAR SEXE.....	37
TABLEAU 19 : PROPORTION DES FEMMES ET DES HOMMES SELON LE STATUT D'OCCUPATION DANS L'EMPLOI AGRICOLE	39
TABLEAU 20 : EFFECTIFS DES APPRENANTS DANS LES CENTRES DE FORMATION PROFESSIONNELLE DU MJFPE PAR SEXE DE 2012 À 2013	40
TABLEAU 21 : RÉPARTITION DES APPRENANTS SORTANTS DU CEFPO SELON LA FILIÈRE DE FORMATION ET LE SEXE EN 2012.....	41
TABLEAU 22 : RÉPARTITION DES APPRENANTS DES CENTRES DE L'ANPE SELON LA FILIÈRE, L'ANNÉE ET LE SEXE	41
TABLEAU 23 : RÉPARTITION DES CANDIDATS INSCRITS ET ADMIS AU CQP ET AU BQP SELON LE SEXE EN 2013.	42
TABLEAU 24 : RÉPARTITION DES BÉNÉFICIAIRES DU FAFPA SELON LE SEXE DE 2011 À 2013	43
TABLEAU 25 : EVOLUTION DU TAUX BRUT DE SCOLARISATION AU PRIMAIRE SELON LE SEXE DE 2010 À 2012 (EN %).....	44
TABLEAU 26 : EVOLUTION DU TAUX BRUT D'ADMISSION EN 1ÈRE ANNÉE DU PRIMAIRE PAR RÉGION ET SELON LE SEXE DE 2010 À 2012 (EN %).....	46
TABLEAU 27 : EVOLUTION DU TAUX DE RÉUSSITE AU CEP SELON LE SEXE	47
TABLEAU 28 : EVOLUTION DU TAUX BRUT DE SCOLARISATION AU POST PRIMAIRE PAR RÉGION ET SELON LE SEXE DE 2010 À 2012.....	49
TABLEAU 29 : EVOLUTION DU TAUX D'ACHÈVEMENT AU POST PRIMAIRE PAR RÉGION ET SELON LE SEXE DE 2010 À 2012(%)	51
TABLEAU 30 : EVOLUTION DU TAUX BRUT DE SCOLARISATION (%) AU SECONDAIRE PAR RÉGION ET SELON LE SEXE DE 2010 À 2012.....	52
TABLEAU 31 : INDICE DE PARITÉ SELON LE SEXE AU SECONDAIRE	53

TABLEAU 32 : EVOLUTION DES PROPORTIONS (%) D'ADMIS AU BACCALAURÉAT PAR SÉRIE ET SELON LE SEXE, DE 2010 À 2012.....	54
TABLEAU 33 : NOMBRE D'ÉTUDIANTS POUR 100000 HABITANTS DE 2007 À 2012	56
TABLEAU 34 : EVOLUTION DES EFFECTIFS DES APPRENANTS EN AI SELON LE SEXE	57
TABLEAU 35 : EVOLUTION DES EFFECTIFS DES APPRENANTS EN FCB SELON LE SEXE.....	57
TABLEAU 36 : EVOLUTION DES EFFECTIFS DES APPRENANTS EN FTS SELON LE SEXE	58
TABLEAU 37 : EVOLUTION DES EFFECTIFS DES APPRENANTS EN A3F SELON LE SEXE.....	58
TABLEAU 38 : PRÉVALENCE DU VIH/SIDA PAR RÉGION ET SELON LE SEXE EN 2003 ET 2010.....	62
TABLEAU 39 : PRÉVALENCE DU VIH/SIDA PAR TRANCHE D'ÂGE.....	63
TABLEAU 40 : PROPORTION DES PERSONNES AYANT EU ACCÈS AU CRÉDIT SELON LE SEXE EN 2009.....	66
TABLEAU 41 : MONTANT MOYEN D'EMPRUNT (EN MILLIER) SELON LE SEXE EN 2009.....	67
TABLEAU 42 : PROPORTION (%) DES INDIVIDUS SELON LA PRINCIPALE UTILISATION DE L'EMPRUNT SELON LE SEXE EN 2009.....	67
TABLEAU 43 : PROPORTION (%) SELON LA PERSONNE QUI DÉCIDE DE L'UTILISATION DES GAINS DE LA FEMME	68
TABLEAU 44 : POURCENTAGE DE FEMMES QUI PARTICIPENT À CERTAINES PRISES DE DÉCISIONS SELON LE NIVEAU D'INSTRUCTION DE LA FEMME	69
TABLEAU 45 : PROPORTION (%) DES FEMMES DE 15-49 ANS SELON QU'ELLES POSSÈDENT SEULE OU AVEC QUELQU'UN D'AUTRE LA TERRE	70
TABLEAU 46 : NOMBRE DE FEMMES OCCUPANT CERTAINS POSTES ÉLECTIFS ET NOMINATIFS EN 2012	71
TABLEAU 47 : NOMBRE DE DÉPUTÉS SELON LE SEXE ENTRE 1997 ET 2012	71
TABLEAU 48 : NOMBRE DE CAS DE VICTIMES DE VIOLENCE DÉCLARÉS DANS LES DRPFG SELON LE TYPE DE VIOLENCE ET LE SEXE.....	74
TABLEAU 49 : RÉPARTITION DU NOMBRE DE PERSONNES VICTIMES DE VIOLENCES FAMILIALES ENTRE 2009 ET 2012.....	75
TABLEAU 50: PROPORTION DE FEMMES DE 15-49 EXCISÉES PAR GROUPE D'ÂGES	76
TABLEAU 51 : NOMBRE DE FILLES VICTIMES DE VIOLENCES EN MILIEU SCOLAIRE (PRIMAIRE) AU COURS DE L'ANNÉE SCOLAIRE 2009-2010	76
TABLEAU 52 : INCARCÉRÉS DANS LES ÉTABLISSEMENTS PÉNITENTIAIRES AU 31 DÉCEMBRE PAR SEXE.....	77
TABLEAU 53 : QUELQUES INDICATEURS DE LA PAUVRETÉ EN 2003 ET EN 2009 SELON LE SEXE DU CHEF DE MÉNAGE	78
TABLEAU 54 : SOURCE PRINCIPALE D'ÉNERGIE UTILISÉE POUR L'ÉCLAIRAGE SELON LE SEXE DU CHEF DE MÉNAGE EN 2009.....	79
TABLEAU 55 : INDICATEURS D'ACCÈS À L'ASSAINISSEMENT ET À L'EAU POTABLE SELON LE SEXE DU CHEF DE MÉNAGE EN 2009.....	80
TABLEAU 56 : RÉPARTITION DES MÉNAGES PAR SOURCE PRINCIPALE D'ÉNERGIE UTILISÉE POUR LA CUISSON SELON LE MILIEU DE RÉSIDENCE EN 2003, 2005, 2007, 2009 ET 2010	80
TABLEAU 57 : PRINCIPAL TYPE D'AISSANCE UTILISÉ PAR LES MÉNAGES SELON LE SEXE DU CHEF DE MÉNAGE EN 2009.....	81
TABLEAU 58 : RÉPARTITION (EN %) DES MÉNAGES PAR PRINCIPAL TYPE D'AISSANCE SELON LE MILIEU DE RÉSIDENCE.....	81

Liste Des Graphiques

GRAPHIQUE 1 : PYRAMIDE DES ÂGES DE LA POPULATION DE 2013.....	26
GRAPHIQUE 2 : EVOLUTION DE L'INDICE SYNTHÉTIQUE DE FÉCONDITÉ SELON LE MILIEU DE RÉSIDENCE DE 1998/99 À 2010	27
GRAPHIQUE 3 : INDICE SYNTHÉTIQUE DE FÉCONDITÉ PAR RÉGION EN 2003 ET 2010.....	28
GRAPHIQUE 4 : EVOLUTION DES TAUX DE FÉCONDITÉ PAR ÂGE DE 1993 À 2010	30
GRAPHIQUE 5 : EVOLUTION DES TAUX DE MORTALITÉ MATERNELLE PAR GROUPE D'ÂGES.....	33
GRAPHIQUE 6 : EVOLUTION DU TAUX D'INTÉGRATION À LA MAIN D'ŒUVRE.....	37
GRAPHIQUE 7: EVOLUTION DU TAUX D'INTÉGRATION À LA MAIN D'ŒUVRE	38
GRAPHIQUE 8 : EVOLUTION DU TAUX NET D'ACTIVITÉS	38
GRAPHIQUE 9 : EFFECTIFS DES APPRENANTS DANS LES CENTRES DE FORMATION PROFESSIONNELLE DU MJFPE PAR SEXE DE 2012 À 2013	40
GRAPHIQUE 10 : RÉPARTITION DES BÉNÉFICIAIRES DU FAFPA SELON LE SEXE DE 2011 À 2013.....	43
GRAPHIQUE 11 : EVOLUTION DE L'INDICE DE PARITÉ AU NIVEAU DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE DE 2010 À 2012.....	45
GRAPHIQUE 12 : EVOLUTION DU TAUX BRUT D'ACHÈVEMENT AU PRIMAIRE.....	47
GRAPHIQUE 13 : EVOLUTION DU TAUX DE TRANSITION DE 2010 À 2012.....	48
GRAPHIQUE 14 : EVOLUTION DU TAUX BRUT DE SCOLARISATION AU POST PRIMAIRE PAR RÉGION ET SELON LE SEXE DE 2010 À 2012.....	49
GRAPHIQUE 15 : EVOLUTION DU TAUX D'ACHÈVEMENT AU POST PRIMAIRE ET SELON LE SEXE DE 2010 À 2013 (%)	50
GRAPHIQUE 16 : EVOLUTION DU TAUX BRUT DE SCOLARISATION AU SECONDAIRE SELON LE SEXE.	51
GRAPHIQUE 17 : EVOLUTION DU TAUX D'ACHÈVEMENT AU SECONDAIRE DE 2010 À 2012 SELON LE SEXE (EN %)	53
GRAPHIQUE 18 : EVOLUTION DU TAUX DE RÉUSSITE AU BAC SELON LE SEXE	54
GRAPHIQUE 19 : EVOLUTION DU TAUX DE TRANSITION EN 2NDE.....	55
GRAPHIQUE 20 : TAUX D'ALPHABÉTISATION SELON LE SEXE EN 2014.....	56
GRAPHIQUE 21 : EVOLUTION DES ACCOUCHEMENTS ASSISTÉS PAR MILIEU DE RÉSIDENCE ET SELON LE TYPE DE PERSONNEL	59
GRAPHIQUE 22 : ÉVOLUTION DU TAUX DE CONSULTATION PRÉNATALE EN CPN 1 ET 2 DE 2010 À 2013.....	60
GRAPHIQUE 23 : PROPORTION DE FEMMES ENCEINTES VUES AU PREMIER TRIMESTRE DE 2010 À 2013.....	60
GRAPHIQUE 24 : PROPORTION DE LA CONSULTATION POST-NATALE DE 2010 À 2013.....	61
GRAPHIQUE 25 : PROPORTION (%) DES FEMMES ASSISTÉES PAR UN PROFESSIONNEL DE SANTÉ À L'ACCOUCHEMENT	61
GRAPHIQUE 26 : PRÉVALENCE DU VIH/SIDA PAR TRANCHE D'ÂGE.....	63
GRAPHIQUE 27 : PRÉVALENCE DU VIH/SIDA PAR TRANCHE D'ÂGE.....	64
GRAPHIQUE 28 : PRÉVALENCE DU VIH PARMIS LES JEUNES DE 15 À 24 ANS PAR MILIEU DE RÉSIDENCE ET SELON LE SEXE	64
GRAPHIQUE 29 : PROPORTION DE LA PRÉVALENCE DE LA CONTRACEPTION	65
GRAPHIQUE 30 : EVOLUTION DE LA DÉFICIENCE ÉNERGÉTIQUE CHRONIQUE (EN %) CHEZ LES FEMMES DE 15-49 ANS EN 2003 ET 2010	65
GRAPHIQUE 31 : PROPORTION (%) DES INDIVIDUS SELON LA PRINCIPALE UTILISATION DE L'EMPRUNT SELON LE SEXE EN 2009.....	68
GRAPHIQUE 32 : PROPORTION DE FEMMES QUI ONT PARTICIPÉ SEULE OU CONJOINTEMENT À LA PRISE DES TROIS DÉCISIONS.....	70
GRAPHIQUE 33 : NOMBRE D'INCARCÉRÉS PAR SEXE DANS LES ÉTABLISSEMENTS PÉNITENTIAIRES AU 31 DÉCEMBRE DE 2011 À 2013	72

GRAPHIQUE 34 : PRÉVENUS DÉTENUS DANS LES ÉTABLISSEMENTS PÉNITENTIAIRES AU 31 DÉCEMBRE PAR SEXE DE 2011 -2013	73
GRAPHIQUE 35 : NOMBRE D'INCULPÉS, DÉTENUS DANS L'ENSEMBLE DES ÉTABLISSEMENTS PÉNITENTIAIRES AU 31 DÉCEMBRE PAR SEXE.....	73
GRAPHIQUE 36 : CONDAMNÉS DÉTENUS DANS LES ÉTABLISSEMENTS PÉNITENTIAIRES AU 31 DÉCEMBRE PAR SEXE.....	74

AVANT-PROPOS

Le présent document a été élaboré dans un contexte caractérisé par la fin de la mise en œuvre du premier Plan d'actions opérationnel de la Politique Nationale Genre (PAO/PNG) et le début d'opérationnalisation des Directions Générales des Etudes et des Statistiques Sectorielles (DGESS) dans les départements ministériels. Il est le produit de plusieurs ateliers techniques et d'un atelier national de validation. Son processus d'élaboration a été participatif avec des séances de vérification des données avec les départements ministériels. Les travaux ont été supervisés par **Monsieur René TASSEMBEDO**, Directeur Général des Etudes et des Statistiques Sectorielles du MPFG et l'équipe technique a été coordonnée par **Monsieur Sibi GUISSOU**, **Directeur des Statistiques Sectorielles à la DGESS**. L'équipe technique constituée par des cadres de la DGESS/MPFG, du Secrétariat Général et du SPCONAPGenre est composé de :

- ✓ *Monsieur Amado OUEDRAOGO, Ingénieur du développement local en service à la Direction des Statistiques Sectorielles (DSS) ;*
- ✓ *Madame Libabatou ANETINA, Contrôleur d'éducation féminine à la DSS ;*
- ✓ *Monsieur Abdoul Aziz ROUAMBA, Directeur de la Formulation des Politiques ;*
- ✓ *Madame Yéri Raïssa KAMBOU, Directrice de la Coordination des Projets et Programmes ;*
- ✓ *Madame Régina COMPAORE, Directrice du Suivi, de l'Evaluation et de la Capitalisation ;*
- ✓ *Monsieur Sidiki BORO, Chargé d'étude au Secrétariat Général ;*
- ✓ *Monsieur Moumouni KOUANDA, Agent technique des statistiques au Département de suivi-évaluation du SP/CONAPGenre.*

Des personnes ressources de l'INSD ont apporté leurs contributions à la perfection du document lors des ateliers techniques. Il s'agit notamment des Messieurs Gafarou NIGNAN, Mathieu OUEDRAOGO, Didier KAMBOU et de Madame ZIDA/BANGRE Hélène.

La DGESS remercie toutes les bonnes volontés qui ont sacrifié leur précieux temps pour l'appuyer en conseils et en suggestions, notamment Monsieur Michel KONE, Directeur des Statistiques Sociales à l'INSD. Ses remerciements s'adressent également à toutes les structures productrices des données pour leur accompagnement ainsi qu'au **Projet Statistique Suède (INSD/SCB)** et à l'**UNFPA** pour leur appui financier.

INTRODUCTION GENERALE

CONTEXTE

Le Ministère de la Promotion de la Femme et du Genre (MPFG) à l'instar des membres statutaires du Système Statistique National (SSN) avec l'appui de ses partenaires techniques et financier a mis à la disposition des utilisateurs, des données statistiques sur la situation des femmes au Burkina Faso à travers un annuaire statistique en 2013.

Cet annuaire renferme un nombre important de données statistiques qui nécessitent d'être synthétisées et analysées. Le Tableau de Bord Statistique de la promotion de la femme et du genre répond à ce besoin.

Ces analyses mettent l'accent sur des indicateurs pertinents sur la condition féminine femme et le genre en cohérence avec la Stratégie de Croissance Accélérée du Développement Durable (SCADD) et les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).

METHODOLOGIE

L'élaboration du Tableau de Bord Statistique 2013 de la Promotion de la Femme et du Genre a suivi une démarche participative avec l'implication de tous les acteurs concernés (services techniques de l'Etat, INSD, projet INSD-SCB, coopération technique Suédoise au Burkina Faso, l'UNFPA, etc.).

Au cours d'un atelier technique, des travaux se sont déroulés en séances de groupes et en sessions plénières. Les groupes de travail ont été constitués à partir des différentes thématiques contenues dans le document provisoire de l'annuaire et étaient composés par des personnes ressources concernés par lesdites thématiques. Les sessions plénières ont permis aux différents groupes de présenter les résultats issus de leurs travaux avant que l'ensemble des résultats soient consolidé dans un document provisoire du Tableau de bord statistique.

D'un point de vue globale, la démarche s'est fondée sur la méthodologie de la Commission Economique pour l'Afrique (CEA) dans la construction de l'Indice de Développement et des Inégalités entre les sexes en Afrique (IDISA). L'IDISA est un indice composite qui comporte deux parties à savoir un Indice de la condition de la femme (ICF) et le Tableau de bord de la promotion de la femme. Il facilite les

comparaisons entre pays. Pour des questions de budget, il est analysé ici la deuxième partie et certains indicateurs de l'annuaire statistique.

CHAPITRE 1 : NIVEAU GLOBAL DE PROMOTION DE LA FEMME AU BURKINA FASO

En 2009 la Commission Economique de l'Afrique (CEA) en vue de disposer d'un outil de comparaison des performances des Etats africains en matière de promotion de la femme et du genre a expérimenté l'élaboration du rapport sur l'Indicateur de Développement des Inégalités des Sexes en Afrique (IDISA). Le Burkina Faso a fait parti des douze (12) pays qui ont bénéficié de l'expérimentation de cet outil. Après cette expérimentation contrairement à d'autres pays, le Burkina Faso n'a pas pu poursuivre afin d'assurer une appropriation et un développement de l'outil au niveau national. Au regard de l'importance de l'outil pour l'appréciation des efforts du gouvernement en matière de promotion de la femme et du genre, il importe d'actualiser les données et de poursuivre les analyses.

1.1 Bref présentation de l'IDISA

L'IDISA est un indicateur composite qui comprend deux parties, l'Indice de la condition de la femme (ICF) et le Tableau de bord de la promotion de la femme en Afrique (TBPFA). L'ICF rend compte des aspects mesurables relatifs à l'égalité des sexes, alors que le TBPFA saisit les aspects qualitatifs concernant les résultats des politiques en matière de promotion des femmes des gouvernements. Le TBPFA est basé sur des jugements plus qualitatifs bien que ceux-ci soient exprimés par des scores chiffrés. Le caractère composite de l'IDISA donne la possibilité de faire une analyse comparative des évaluations qualitatives et quantitatives, ce qui indique que l'un des segments de l'analyse ne suffirait pas à déterminer la performance d'un pays. En effet, les résultats d'un pays peuvent sembler médiocres dans le cadre de l'ICF alors que pour le TBPFA, il obtient d'excellentes notes et vice-versa. Il faudrait examiner et analyser ces différences afin de déterminer le lien entre les deux résultats et les écarts à combler en vue de corriger les incohérences ou les insuffisances constatées. Au total 43 indicateurs sont évalués pour apprécier la performance des pays.

1.2 *Présentation des performances du Burkina Faso suivant le TBPFA*

Pour les contraintes financières et des besoins d'appropriation de l'IDISA, il sera seulement question dans ce document de la notation des actions de promotion de la femme au Burkina Faso suivant les variables de la composante TBPFA de l'IDISA.

En rappel, le TBPFA est un tableau à double entrée présentant à l'horizontal les engagements et les mesures/actions du gouvernement en matière de promotion de la femme et à la verticale, les éléments de mesure des performances. Les engagements et les mesures/actions du gouvernement sont classés en droit de la femme et en pouvoirs que sont le pouvoir social, le pouvoir économique et le pouvoir politique.

Pour les éléments de notation, ils se rapportent sur les diligences prises par le pays pour une bonne exécution et un bon suivi des variables de l'horizontal. Le mode de notation est présenté dans l'encadré 1.

1.3 *Les résultats sur l'évaluation des performances du Burkina Faso*

Suivant les variables à évaluer, le Burkina Faso a obtenu une note globale 443 représentant une performance de 61%. Dans l'ensemble, nous notons que le Burkina Faso a été très performant en matière de ratification des traités/accords/conventions internationaux et de prise de texte de loi pour la promotion et la protection de la femme. A l'opposé, les efforts en matière d'affectation des ressources (humaines et financières) doivent être nettement améliorés. Il en est de même dans le domaine du suivi-évaluation et de la coordination des actions.

Les performances du pays sont tirées vers le haut par les efforts déployés dans le domaine de la promotion et de la protection des droits de l'enfant, de la lutte contre le VIH/SIDA, de l'éducation de la fille, de l'éducation sur le droit de la femme dont les performances ont atteint au moins 75%. En revanche, elles sont tirées vers le bas par les insuffisances constatées dans le domaine de la lutte contre les violences faites aux femmes, dans le suivi des inégalités de traitement et de protection des droits de travail, dans l'accès des femmes aux ressources de production et dans la

représentation des femmes dans les postes de décision. Le détail de la notation est présenté dans le tableau 1.

Certes, cette notation qui se veut qualitative peut comporter des insuffisances mais fort est de reconnaître que les performances réalisées par le Burkina Faso ne sont pas loin de traduire la réalité.

Tableau 1 : Tableau de bord de la promotion de la femme du Burkina Faso

		Ratification	Rapport	Loi	Engagement politique	Elaboration de Plan	Objectifs	Mécanisme institutionnel	Budget	ressources Humaines	Recherche	Participation de la société civile	Information et diffusion	Suivi et évaluation	Total	%
CEDEF	Ratification sans réserve	2	2	1	1	0	1	2	1	1	1	1	1	1	15	58
	Protocole optionnel	2	2	1	1	0	1	2	1	1	1	1	1	1	15	58
	Art 2	2	1	2	2	2	1	2	1	1	1	1	2	1	19	73
	Art 16	2	1	0	0	0	1	1	1	1	1	1	1	1	11	42
Charte africaine des droits de l'homme et des peuples – Protocole sur les droits de la femme – Pratiques nuisibles		2	X	0	1	0	1	1	1	1	0	1	1	1	10	42
Programme d'action de Beijing		x	2	1	1	0	0	1	1	1	1	1	1	1	11	46
Violence à l'égard des femmes	Violence au foyer	x	0	0	0	1	1	1	1	1	1	1	2	1	10	42
	Viol	x	0	2	2	1	1	1	1	1	0	1	1	0	11	46
	Harcèlement sexuel	x	0	2	2	1	1	1	1	1	1	1	1	1	13	54
	Traite des femmes	2	1	2	2	0	0	1	1	1	1	1	1	1	14	54
Charte africaine des droits de l'enfant (art. XXVII)		2	2	2	2	2	2	2	1	2	1	1	2	2	23	88
Santé PA-CIPD plus cinq	Infections sexuellement transmises	x	x	2	2	2	2	2	2	2	2	1	2	2	21	95
	VIH/SIDA	x	x	2	2	2	2	2	1	1	2	1	2	2	19	86
	Mortalité maternelle	x	x	2	2	2	2	2	1	1	2	1	1	1	17	77
	Contraception	x	x	2	2	2	2	2	1	1	2	2	2	2	20	91
Déclaration d'Abuja de 2001 sur le HIV/SIDA et les femmes		x	x	2	2	2	2	2	1	1	2	1	2	2	19	86
Education	Politique relative aux abandons scolaires des filles	x	x	x	2	2	2	2	1	1	1	1	2	1	15	75
	Education relative aux droits de l'homme et de la femme	x	2	2	2	2	2	2	1	1	2	1	1	2	20	83

		Ratification	Rapport	Loi	Engagement politique	Elaboration de Plan	Objectifs	Mécanisme institutionnel	Budget	ressources Humaines	Recherche	Participation de la société civile	Information et diffusion	Suivi et évaluation	Total	%
OIT	Convention 100	2	0	2	2	0	0	0	0	1	0	0	1	0	8	31
	Convention 111	2	0	2	2	0	0	0	0	1	0	0	1	0	8	31
	Convention 183	2	0	2	2	0	0	0	0	1	0	1	1	0	9	35
	Politique de lutte contre le VIH/SIDA	x	x	2	2	2	2	2	1	1	1	1	2	2	18	82
NEPAD OMD	Intégration les questions de genre dans les stratégies nationales de réduction de la pauvreté	x	x	2	2	2	2	2	1	1	1	1	1	1	16	73
	Accès aux services de vulgarisation agricole	x	x	x	2	2	2	1	1	1	1	1	1	1	13	65
	Accès à la technologie	x	x	0	2	2	2	1	1	1	0	1	1	1	12	55
Accès égal à la terre		x	x	2	2	1	1	1	1	1	1	1	1	1	13	59
Résolution 1325 de l'ONU sur la résolution des conflits		2	x	0	0	2	2	1	1	1	0	1	1	0	11	46
Mécanisme national efficace et accessible relatif au PA de Beijing		x	x	2	2	1	1	1	1	1	1	1	1	1	13	59
Politiques	Appui aux quotas et à la discrimination positive en faveur des femmes	x	x	2	2	2	2	2	1	1	1	1	2	1	17	77
	Postes de décideurs au parlement ou dans les ministères	x	x	0	0	1	1	1	1	1	1	1	0	1	8	36
	Prise en compte du genre dans tous les départements	x	x	x	2	2	1	2	1	1	1	1	2	1	14	70
Note globale															443	61

Orientation pour les notations

Axe vertical du TBPFA

L'axe vertical du TBPFA énumère les points précis qui seront évalués. Ils comprennent des questions qui ne peuvent pas (encore) être mesurées quantitativement au sens conventionnel ainsi que des aspects qualitatifs de questions qui sont également mesurées par l'ICF. Dans la mesure du possible, les différentes conventions, chartes ou documents de politique qui proviennent du contexte africain sont inclus. Dans d'autres cas, ce sont les conventions ou documents internationaux qui sont utilisés, tels que ceux de l'OIT. Pour chaque convention, charte ou document cité, une sélection des points saillants est faite, en prenant soin d'éviter autant que possible les chevauchements. Ces chevauchements ne font pas l'objet d'une présentation exhaustive. Le TBPFA est constitué de quatre rubriques, Droits des femmes, Pouvoir social, Pouvoir économique et Pouvoir politique.

Droits de la femme

CEDEF: En mars 2003, 44 pays africains avaient ratifié la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF), sur un total de 171 pays. Ces pays sont par conséquent tenus légalement d'éliminer la discrimination à l'égard des femmes et de promouvoir la condition de la femme. Cependant, la CEDEF n'est pas toujours appliquée de manière satisfaisante. Cela est dû en particulier au fait que de nombreux pays ont fait des réserves lourdes de conséquences. En acceptant la Convention, les Etats s'engagent à intégrer le principe de l'égalité totale dans leur système juridique et à établir des tribunaux et autres institutions pour garantir une protection des femmes contre les discriminations. Quatre points relatifs à la CEDEF sont évalués. D'autres aspects de la CEDEF sont pris en compte en ayant recours aux indicateurs de l'ICF (tels que l'emploi et la participation politique), tandis que les questions des violences faites aux femmes, des pratiques traditionnelles et des droits liés à la santé de la reproduction sont traitées dans d'autres points du Tableau de bord.

Le premier point mesure la question de la ratification de la Convention sans réserve. Comme la plupart des réserves émises sur l'égalité des femmes sont liées à des obstacles particuliers d'ordre religieux, ce point est également lié à la sphère religieuse de la Matrice d'habilitation des femmes (MHF). Ces réserves peuvent émaner des diverses religions

monothéistes pratiquées sur le continent, du droit coutumier ou de pratiques spirituelles. Plusieurs pays africains adhèrent au système du droit coutumier selon lequel les femmes peuvent faire l'objet de discrimination, par exemple en matière de mariage, de divorce et d'héritage. Dans plusieurs cas, la constitution garantit l'égalité, mais celle-ci est ensuite déniée par des lois particulières du droit de la famille.

Le second point porte sur la ratification et l'application du Protocole additionnel à la CEDEF. A ce jour, 13 Etats africains ont signé le Protocole optionnel alors que trois pays l'ont également ratifié (Mali, Namibie, Sénégal en avril 2002). Le PA de la CEDEF fournit les mécanismes qui permettent de déposer des plaintes, en l'occurrence les procédures de Communications et d'Enquête. Le PA investit le Comité de la CEDEF des pouvoirs d'enquêter sur les violations flagrantes des droits fondamentaux des femmes.

Les troisième et quatrième points renvoient à des questions spécifiques qui ne sont pas évaluées dans d'autres parties du TBPFA, notamment l'adhésion aux articles 2a et 16.

L'article 2a invite les Etats parties à consacrer le principe de l'égalité entre les hommes et les femmes dans leur constitution nationale ou autre législation et à veiller, par l'application de la loi et d'autres moyens, à la concrétisation de ce principe. L'article 2a est inclus du fait que tous les pays africains n'ont pas une clause contre la discrimination dans leur constitution. Ceux qui en ont une n'appliquent pas forcément cette disposition. Ou alors, si la totale égalité est garantie dans la constitution, d'autres lois peuvent ne pas être encore basées sur le principe d'égalité, telles que les lois relatives à l'héritage.

L'article 16 porte sur toutes les questions relatives au mariage et aux relations familiales. Il appelle ainsi à la révision du droit de la famille qui ne respecte pas le principe de l'égalité entre les sexes. Aux termes de l'article 16. 1a, l'homme et la femme ont le même droit de contracter un mariage. Par conséquent, la polygynie ne peut être acceptée que si la polyandrie l'est aussi. Comme ce n'est le cas nulle part en Afrique, l'article 16. 1a interdit effectivement la polygynie. L'article 16.1e accorde aux époux les mêmes droits et devoirs à la dissolution de leur mariage. L'article 16.2 interdit le mariage d'enfants.

Charte africaine des droits de l'homme et des peuples - (Projet de) Protocole relatif aux droits de la femme

Le Protocole à la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples relatif aux droits de la femme a été adopté par les chefs d'Etats à Maputo - Mozambique en juillet 2003. Il

précise divers éléments concernant l'Afrique, découlant des déclarations et conventions internationales. Il appelle à l'interdiction, par le biais de mesures juridiques appuyées par des sanctions, de toutes les formes de mutilation génitale des femmes, scarification, médicalisation et para médicalisation de la mutilation génitale des femmes ainsi que de toutes autres pratiques afin de les éradiquer (article 5b). Dans plusieurs pays africains, les femmes peuvent être soumises à diverses formes de pratiques sociales nuisibles. Ces pratiques incluent les mutilations génitales des femmes, le contrôle de la virginité, les mariages forcés, les rites de veuvage, le bannissement des femmes âgées dans des camps de sorcières et les crimes d'honneur. L'Article 69 (e) du document de Beijing +5 invite les Etats à 'élaborer, adopter et appliquer pleinement des lois et autres mesures appropriées pour éliminer les pratiques coutumières et traditionnelles nocives ... qui constituent des violations des droits fondamentaux des femmes et des filles...'

Lors de la préparation du TBPFA, plusieurs pratiques nuisibles ont été évoquées : par exemple les mutilations génitales des femmes, les rites de veuvage et les crimes d'honneur. Mais ces pratiques nuisibles n'existent pas dans tous les pays. Dans l'utilisation du Tableau de bord, chaque équipe nationale devrait voir si des pratiques nuisibles ont cours dans le pays et les inclure dans cette colonne. Le processus de ratification de cette Charte n'est pas encore entamé, le score pour « ratification » renvoie donc à la signature de la Charte.

Pouvoir social

Les composantes sociales du TBPFA mesurent les questions suivantes :

- respect des dispositions du Programme d'action de Beijing réaffirmées lors de la réunion de Beijing + 5 tenue à New York en 2000 ;
- respect des politiques relatives à la violence à l'égard des femmes, mesurée en termes de la violence au foyer, du viol, du harcèlement sexuel et de la traite des femmes ;
- respect de l'article XXVII de la Charte africaine des droits de l'enfant ;
- respect des dispositions du Programme d'action de la CIPD relatives aux IST, à la sensibilisation au VIH/sida, à la mortalité maternelle et à la contraception, réaffirmées lors de la CIPD + 5 en 1999 ;
- respect de la Déclaration d'Abuja de 2001 sur le VIH/sida, la tuberculose et les autres

maladies infectieuses opportunistes ;

- respect des politiques relatives à l'abandon scolaire des filles et à la sensibilisation aux droits de l'homme et de la femme à l'éducation.

Programme d'action de Beijing (PA) et réunion Beijing +5

Il s'agit ici de mesurer l'application par les Etats de leurs engagements concernant les domaines critiques définis par le Programme d'action de Beijing. Certains pays ont accordé la priorité à certains des douze domaines critiques. Il faut donc que les rapports nationaux examinent de près les domaines d'application du Programme d'action de Beijing dans lesquels le gouvernement concerné intervient. Les pays présenteront également un rapport lors de la Septième Conférence africaine régionale sur les femmes qui se tiendra à Addis-Abéba en octobre 2004.

La Déclaration politique et le document relatif aux conclusions adoptés lors de la session extraordinaire des Nations Unies consacrée aux « Femmes en 2000, Egalité entre les hommes et les femmes, développement et paix pour le XXI^e siècle », ont affirmé que la Déclaration et le Programme d'action de Beijing (1995) continueraient de constituer la base des mesures à prendre au niveau national. Lors de la réunion de Beijing + 5, la violence et la pauvreté ont été désignées comme demeurant les principaux obstacles à l'égalité entre les sexes à travers le monde. Les questions juridiques relatives à l'égalité entre les sexes sont déjà intégrées dans la CEDEF, tandis que les questions relatives à l'éducation graphiquent dans le TBPFA, et celles relatives à la santé en matière de sexualité et de reproduction se retrouvent sous le PA de la CIPD + 5. Les questions concernant la pauvreté et le travail des femmes sont traitées dans le cadre des indicateurs du TBPFA relatifs au BIT et aux SNRP (Stratégies nationales de réduction de la pauvreté) et des divers indicateurs de 1TCF. Il s'agit ici de voir dans quelle mesure les gouvernements intègrent le PA de Beijing dans leur plan national d'action et l'appliquent.

Violence à l'égard des femmes

La violence à l'égard des femmes est un domaine du Programme d'action de Beijing. Il est précisé dans l'article 112 (de la section D, quatrième partie), que la violence à l'égard des femmes est un obstacle à la réalisation de l'égalité, du développement et de la paix. Dans toutes les sociétés, les femmes et les filles sont plus ou moins soumises à des violences

physiques, sexuelles et psychologiques, quels que soient leur revenu, leur classe sociale et leur culture. L'article 113 définit la violence à l'égard des femmes comme « tout acte de violence à caractère sexiste qui occasionne ou peut occasionner chez les femmes des souffrances physiques, sexuelles ou psychologiques, y compris des menaces de tels actes, la coercition ou la privation arbitraire de liberté, en public ou en privé ». Dans la section suivante, la violence à l'égard des femmes est encore plus explicitée et couvre la violence au foyer, notamment les voies de fait, le viol conjugal, les mutilations génitales des femmes et autres pratiques traditionnelles nuisibles aux femmes, la violence au sein de la communauté, notamment le viol, le harcèlement sexuel, et l'intimidation sur les lieux de travail, dans les établissements d'enseignement et ailleurs, la traite des femmes et la prostitution forcée. La CEDEF elle aussi traite de la violence à l'égard des femmes, dans sa Recommandation 19. En 1998, une Conférence de la SADC s'est tenue sur la Prévention de la violence à l'égard des femmes, qui a abouti à une Déclaration régionale sur la violence à l'égard des femmes. En général, les Etats sont invités à prendre « toutes les mesures appropriées pour éliminer... la violence à l'égard des femmes par toute personne, organisation ou entreprise ». Dans le TBPFA, il s'agit de savoir si les Etats ont appliqué une législation, adopté des documents de politique et/ou appliqué (de manière adéquate) des mesures précises pour lutter contre les formes suivantes de violence à l'égard des femmes :

La violence au foyer

Le Programme d'action de Beijing fait référence spécifiquement à la violence au foyer. Cela est recommandé dans le document Beijing +5. Les Etats sont invités à prendre toutes les mesures nécessaires pour veiller à ce que les femmes et les filles soient protégées contre la violence et garantir qu'il y ait un recours possible à la justice. Cela comprend les politiques qui visent à 'Traduire en justice les personnes coupables, ...prendre des mesures pour aider et encourager ces personnes à en finir avec le cycle de la violence... et établir une législation... pour le règlement des affaires criminelles touchant la violence au foyer' (Beijing Plus Cinq par. 69(d)). Les Etats sont invités à créer les mécanismes appropriés pour gérer les questions criminelles relatives à toutes les formes de violence et veiller à ce que les affaires soient portées rapidement devant la justice (par. 69(d)). Beijing +5 appelle également à poursuivre la recherche pour développer une meilleure compréhension des causes de violences faites aux femmes afin de concevoir des programmes destinés à éliminer

cette violence (par. 69(F)). Certains pays africains ont promulgué des Lois sur la violence au foyer.

Viol

La Déclaration de Vienne 1993 sur la violence à l'égard des femmes et le PA de Beijing et le document Beijing +5 présentent un éventail d'actions nécessaires aux Etats pour réduire et éliminer la violence sexuelle, y compris le viol. Ces actions comprennent le développement et le renforcement de lois qui permettent un accès rapide et efficace au tribunal, des remèdes justes et efficaces et des sanctions pour punir les personnes qui ont perpétré ces actes et redresser le tort causé aux femmes. Parmi les autres actions demandées, on note le développement de démarches préventives pour promouvoir la protection des femmes et pour veiller à ce qu'elles ne soient l'objet d'une victimisation. Les Etats devront veiller à ce que le personnel d'application des lois soit suffisamment formé et que les femmes soient informées de leurs droits légaux lorsqu'elles demandent réparation. Le par. 79 (d) du Programme d'action de Beijing invite les Etats à 'établir une législation et/ou renforcer les mécanismes appropriés pour le règlement des affaires criminelles touchant la violence au foyer, y compris le viol conjugal et les sévices sexuels sur les femmes et les filles, et faire en sorte que ces affaires soient portées rapidement devant la justice'. Les Etats devraient également promouvoir la recherche et faire participer la société civile.

Harcèlement sexuel sur le lieu de travail, dans les établissements d'enseignement et ailleurs

La Déclaration de Vienne 1993 sur la violence à l'égard des femmes et les deux documents de Beijing incluent le harcèlement sexuel sur le lieu de travail, dans les établissements d'enseignement, et ailleurs selon les dispositions de la déclaration portant sur la violence à l'égard des femmes. Le harcèlement sexuel est défini comme les avances sexuelles non désirées, les demandes de faveurs sexuelles et le comportement verbal ou physique de nature sexuelle. Les ministères de l'emploi et de l'éducation sont les institutions d'évidence qui doivent être impliquées dans son éradication. Parmi les mesures spécifiques à prendre graphiquent le développement d'instruments légaux, la recherche, le suivi, la formation du personnel et l'information.

Traite des femmes

La traite des femmes est comprise dans les divers documents. L'Article 70(b) de Beijing

+5 invite les Etats à 'prendre, appliquer et renforcer des mesures efficaces pour combattre et éliminer toutes les formes de traite des femmes et des filles grâce à une stratégie complète contre la traite, comprenant notamment des mesures législatives, des campagnes de prévention, l'échange d'informations, la fourniture d'une aide et d'une protection aux victimes et la poursuite en justice des trafiquants, y compris des intermédiaires'. Un Protocole relatif à la traite des femmes a été élaboré pour compléter la Convention de l'ONU contre la criminalité transnationale organisée qui demande aux Etats d'adopter des mesures législatives et d'autres mesures pour déterminer les actes criminels relatifs à la traite, tels que définis dans l'art. 5(1). Les lois doivent également aider et protéger les victimes de la traite, fournir une assistance pour leur rapatriement et la prendre des mesures de prévention (articles 6-13). L'absence de ressources des femmes, leur pauvreté et la discrimination à leur égard, ainsi que les troubles civils et les guerres contribuent à les rendre vulnérables à la traite.

Charte africaine sur les droits et le bien-être de l'enfant

Cette Charte contient des articles importants destinés à protéger les enfants. L'accent est mis ici sur les politiques et l'application de l'article XXVII relatif à l'exploitation sexuelle et aux sévices sexuels, en particulier sur les points l.b et c de cet article. Les Etats parties s'y engagent à prendre des mesures pour prévenir l'exploitation des enfants dans la prostitution ou d'autres pratiques sexuelles et dans la pornographie. Cet article est conforme à la Convention 182 du BIT concernant le travail des enfants et la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant.

Conférence Internationale sur la population et le développement (Le Caire 1994), CIPD +5 (1999)

Comme indiqué au Chapitre II de ce rapport, la réunion tenue en 1999 à New York sur la CIPD+5 a convenu de réviser le Programme d'action arrêté en 1994, lors de la Conférence Internationale sur la population et le développement du Caire. Trois indicateurs seront utilisés pour mesurer les objectifs du PA relatifs à l'accès universel à la santé en matière de sexualité et de reproduction, à la contraception, à la mortalité maternelle, aux IST infections sexuellement transmissibles (IST) et au VIH/sida. Dans le TBPFA, l'accent est mis sur ces indicateurs ; l'indicateur portant sur les IST et la sensibilisation au VIH/sida a été scindé pour mettre l'accent sur l'importance relative de chaque maladie. Comme cela a été fait dans

la CIPD, l'accent est mis sur les adolescents. Même si les indicateurs présentés ci-dessous ne mettent pas l'accent sur les jeunes filles, le PA de la CIPD tient beaucoup compte des questions de genre, d'où leur inclusion, comme formulé dans le PA de 1994 et dans le document de la réunion de la CIPD +5 sur les mesures essentielles (1999).

Plusieurs paragraphes du PA de la CIPD (7.41 à 7.48 en particulier) et du document sur les mesures essentielles relatives à l'application du PA (1999, notamment la section IV E) stipulent que les gouvernements devront prendre les mesures appropriées pour veiller à ce que les adolescents reçoivent une éducation, une information, des conseils et des soins appropriés pour ce qui est des maladies sexuellement transmissibles. Ces services devront préserver les droits des adolescents à la vie privée, à la confidentialité et au consentement préalable, dans le respect de leurs valeurs culturelles et de leurs croyances religieuses (para. 73 E des Mesures essentielles).

S'agissant du VIH/sida (paragraphe 70 des Mesures essentielles), les Etats sont convenus d'accorder aux jeunes une attention particulière. Les objectifs fixés consistent à faire en sorte que, d'ici à 2005 et 2010, respectivement 90 % et au moins 95 % d'entre eux accèdent à l'information, à l'éducation et aux services nécessaires. Il s'agit, entre autres, de l'accès aux méthodes de prévention telles que les préservatifs pour hommes et pour femmes, du dépistage volontaire et des services de conseils. Il faudrait que d'ici à 2005, les taux d'infection par le VIH/sida chez les jeunes baissent de 25 % dans les pays les plus touchés et que d'ici 2010, la baisse soit de 25 % à l'échelle mondiale, dans la tranche d'âge de 15 à 24 ans.

S'agissant de la mortalité maternelle (par. 64 des Mesures essentielles), l'importance des soins obstétricaux et de la présence d'accoucheuses qualifiées au moment de l'accouchement est reconnue. Dans les pays où la mortalité maternelle est très élevée, il faudrait que les accoucheuses qualifiées assistent au moins 40 % de toutes les naissances d'ici 2005, 50 % d'ici 2010 et 60% d'ici 2015.

Les objectifs fixés pour la contraception (par. 58 des Mesures essentielles) consistent à combler « l'écart entre l'emploi des contraceptifs et la proportion d'individus qui expriment le désir d'espacer ou de limiter les naissances », d'au moins 50 % d'ici 2005, de 75 % d'ici 2010 et de 100 % d'ici 2050.

Déclaration d'Abuja sur le VIH/sida, la tuberculose et les autres maladies infectieuses

Cette Déclaration a été adoptée en juillet 2001. Elle reconnaît que l'Afrique est particulièrement touchée par le VIH/sida et que les femmes et les filles en particulier sont biologiquement vulnérables à l'infection par le VIH/sida. En outre, la Déclaration reconnaît que les inégalités économiques et sociales, ainsi que les rôles traditionnellement dévolus aux femmes les subordonnent aux hommes (Article 7). Les signataires de la Déclaration sont convaincus que contenir et faire reculer le VIH/sida devrait constituer leur priorité absolue au cours du premier quart du XXI^e siècle (article 15).

Sur ce point, le TBPFA mesure la question de savoir si les Etats ont adopté la Déclaration d'Abuja de 2001 et ont élaboré un document d'engagement politique traitant en particulier des soins et de la prévention du VIH/sida chez les femmes. Les autres cases de cette colonne permettent de savoir si cette politique a été appliquée et dans quelle mesure.

Education

Politique relative aux abandons scolaires des filles : L'ICF montre les taux d'abandon scolaire ventilés par sexe dans les cycles primaire et secondaire. Des facteurs socioéconomiques tels que les politiques d'ajustement structurel peuvent contribuer à l'augmentation du nombre de filles qui ne bénéficient d'aucune formation. Bien que l'abandon scolaire ne soit pas propre aux filles, les raisons sont sexospécifiques. Dans de nombreux pays, les élèves enceintes sont exclues des établissements. Un autre facteur qui contribue au fait que davantage de filles que de garçons abandonnent leurs études est l'incidence du VIH/SIDA. Les filles sont plus souvent que les garçons appelées à garder les parents malades ou à remplacer ceux qui sont décédés pour élever leurs jeunes frères et sœurs. Ces facteurs expliquent que, dans beaucoup de pays africains, un grand nombre de jeunes femmes arrivent sur le marché du travail, dotées d'un maigre bagage scolaire. Plusieurs pays ont des politiques pour résoudre cette question en donnant à ces jeunes femmes une formation professionnelle et en maintenant les filles à l'école. Ce point du Tableau permet de vérifier si le pays concerné a élaboré des politiques spécifiques pour résoudre le problème de la formation de ces jeunes femmes et si ces politiques sont appliquées et dans quelle mesure.

Education en matière de droits de l'homme/de la femme : L'éducation permet de favoriser la justice sociale en intégrant la perspective de genre, et l'émancipation, y compris celle des femmes, mais elle peut également servir à justifier la répression, incluant l'intolérance religieuse. D'où la nécessité de mettre en place des politiques précises pour faire en sorte

que l'éducation en matière de droits de l'homme, y compris les droits de la femme, soit intégrée dans les stratégies d'éducation et dans le suivi de l'enseignement. Cet indicateur permet de voir si le ministère de l'Education, ministère compétent ou tout autre ministère approprié a une politique visant à intégrer les droits de l'homme, y compris les droits de la femme, dans les programmes d'enseignement, si ces politiques sont appliquées et dans quelle mesure. Cet indicateur est dans le droit fil de l'Objectif stratégique B.72 du PA de Beijing : «La création d'un environnement éducatif et social où les femmes et les hommes, les filles et les garçons seraient traités sur un pied d'égalité et encouragés à développer tout leur potentiel, dans le respect de leur liberté de pensée, de conscience, de religion et de conviction, et où les ressources éducatives ne véhiculeraient pas des clichés sexistes sur les hommes et les femmes... »

L'Objectif stratégique 1.3 (g) recommande d'intégrer les droits fondamentaux et humains des femmes dans les programmes scolaires à tous les niveaux de l'éducation et de mener des campagnes de sensibilisation sur l'égalité entre les hommes et les femmes dans les sphères publiques et privées, y compris les droits au sein de la famille et les instruments pertinents relatifs au droit national et international. Ces campagnes de sensibilisation devront être menées dans les langues les plus utilisées au niveau national.

Pouvoir économique

OIT

L'Organisation internationale du Travail (OIT) a produit plusieurs conventions qui traitent des droits de la femme. Les Conventions 100, 111 et 182 sont dites « fondamentales » en ce sens que ce sont elles que les Etats membres doivent ratifier et appliquer en priorité. Des éléments cruciaux de la Convention relative au travail des enfants sont déjà inclus dans l'indicateur sur la Charte africaine des droits de l'enfant, c'est pourquoi la Convention 182 portant sur cette question n'est pas reprise ici.

Convention 100 concernant l'égalité de rémunération, 1951 : Cette Convention énonce le principe de l'égalité de rémunération entre la main d'œuvre masculine et la main-d'œuvre féminine pour un travail de valeur égale. Elle concerne les salaires de base et/ou les salaires minimaux, ainsi que les émoluments supplémentaires générés par le travail de l'employé, payables en espèces ou en nature directement ou indirectement à l'employé par l'employeur. En outre, elle met l'accent sur la rémunération excluant la discrimination

basée sur le sexe.

L'indicateur du TBPFA permet de vérifier si les pays ont ratifié ou non cette Convention et s'ils s'en sont servis pour promulguer une loi nationale sur l'égalité de rémunération entre les hommes et les femmes ou bien mettre en place tout autre dispositif pour fixer les salaires ou une convention collective entre employés et employeurs. Il permet aussi de vérifier si des politiques de salaires égaux sont appliquées et dans quelle mesure. Ceci comprend la coopération avec les organisations patronales et syndicales.

Convention 111 concernant la discrimination, 1958 : Cette Convention invite les Etats membres à appliquer une politique nationale visant à promouvoir l'égalité de chances et de traitement en matière d'emploi et d'occupation, afin d'éliminer toute forme de discrimination (Article 2). Elle définit la discrimination comme étant toute forme de « distinction, exclusion ou préférence fondée sur la race, la couleur, le sexe, la religion, l'opinion politique, l'ascendance nationale ou l'origine sociale, qui a pour effet de détruire ou d'altérer l'égalité de chances ou de traitement en matière d'emploi (Article 1.1) L'indicateur utilisé dans le TBPFA traite de la discrimination fondée sur le sexe et permet de voir si des lois et des politiques appropriées ont été mises en place et si ces politiques sont appliquées et dans quelle mesure.

Convention 183 concernant la protection de la maternité sur le lieu de travail, 2000 : Cette Convention cherche à promouvoir l'égalité pour toutes les femmes sur le lieu de travail et la santé et la sécurité de la mère et de l'enfant. Elle s'applique à toutes les femmes salariées, y compris celles qui ont des formes atypiques d'emploi dépendant, telles que le travail à temps partiel ou le travail saisonnier (Article 2.1). Elle stipule que les femmes ont droit à un congé de maternité de 14 semaines au moins, dont six semaines obligatoires après l'accouchement (Article 4.1 et Article 4.4). Les femmes ne peuvent être licenciées parce qu'elles sont enceintes. L'indicateur du Tableau de bord permet de savoir si les Etats ont ratifié cette Convention, mis en place une loi et/ou une politique pour l'appliquer, si les dispositions de la Convention sont appliquées et dans quelle mesure.

Code de bonne pratique de TOIT sur le VIH/sida : Les objectifs de ce Code de bonne pratique sont d'aider à prévenir la propagation du VIH/sida, à réduire son impact sur le monde du travail, à stimuler les soins et le soutien à apporter aux travailleurs atteints de cette maladie et à éliminer le stigma et la discrimination vis-à-vis des personnes atteintes ou supposées

atteintes du VUL Ce Code traite abondamment de la plus grande vulnérabilité des femmes à l'infection par le VIH et des implications sexospécifiques du VIH/sida. Il préconise que tous les programmes tiennent compte de l'approche genre, mais également de la race et des préférences sexuelles, et comprennent des programmes d'éducation spécifiques destinés à faire connaître aux femmes leurs droits (Article 6.3), ainsi qu'une formation à l'adoption de stratégies visant à apporter un complément aux faibles revenus de la main-d'œuvre féminine (Article 6.5.c). Le Code de bonne pratique reconnaît également que les femmes assurent normalement la majeure partie des soins apportés aux personnes qui souffrent de maladies opportunistes liées au sida. Il faudrait, dans les programmes, reconnaître ces besoins, ainsi que ceux des femmes enceintes et des enfants qui, ayant abandonné leurs études, ou du fait du décès de l'un de leurs parents ou des deux, peuvent être plus vulnérables à l'exploitation sexuelle (Article 9.8.a). L'indicateur utilisé dans le TBPFA permet de savoir si les Etats ont intégré ce Code dans leur système juridique et/ou ont pris un engagement politique fondé sur le Code et si les aspects du Code relatifs au genre sont appliqués et dans quelle mesure.

Application de l'approche genre aux stratégies nationales de réduction de la pauvreté (SNRP) : La pauvreté demeure un problème fondamental en Afrique. Les foyers ruraux et les foyers ayant pour chef de famille une femme sont parmi les plus pauvres au même titre que les habitants des bidonvilles. La réduction de la pauvreté est un des éléments centraux du développement en Afrique et occupe une place centrale dans le NEPAL). Le texte du NEPAL), adopté en octobre 2001, met l'accent sur le développement économique et culturel de l'Afrique. A divers endroits du document, l'attention est portée sur des questions de genre. Les Stratégies nationales de réduction de la pauvreté (SNRP) sont généralement soutenues par les organisations internationales. Pratiquement tous les pays africains ont établi une stratégie nationale de réduction de la pauvreté. Pour veiller à ce que les dimensions sexospécifiques de la pauvreté soient prises en compte et pour venir en aide aux femmes pauvres, qui constituent la majorité des pauvres en Afrique, les SNRP doivent être conçues de manière à prendre en compte l'approche genre. Cet indicateur permet de savoir si le gouvernement a adopté des politiques qui l'engagent à intégrer la perspective de genre dans leur SNRP et si cela est intégré dans les documents de SNRP, et si les mesures et stratégies proposées sont en cours d'exécution ou non et dans quelle mesure.

Accès aux services de vulgarisation agricole : l'agriculture est l'une des principales composantes des économies africaines. De nombreuses femmes sont des paysannes ou des agricultrices. Pourtant, les services de vulgarisation agricole s'adressent souvent uniquement aux hommes. En raison des idéologies prédominantes sexistes, de nombreux pays appliquent une division sexuelle du travail agricole dans laquelle les hommes et les femmes effectuent des tâches différentes. Les services de vulgarisation agricole doivent prendre ces différences en compte. Dans certaines régions, la mobilité des femmes est plus restreinte que celle des hommes, ce qui explique que les femmes puissent avoir des difficultés à se rendre aux réunions ou dans les administrations. Pour augmenter leur productivité et leurs revenus, les femmes doivent avoir accès aux services de vulgarisation agricole. Cet indicateur sert à mesurer si les obstacles spécifiques auxquels les femmes, dans un pays donné, sont confrontées pour accéder aux services de vulgarisation agricole sont pris en compte dans un document de politique et si les dispositions prises pour y remédier sont en cours d'application et dans quelle mesure. Cela est complété par un indicateur de l'ICF relatif au crédit et inclue la question des crédits auxquels les femmes ont accès pour des intrants agricoles.

Accès aux technologies: le document du NEPAD reconnaît que l'accès aux technologies de l'information et de la communication est une priorité en Afrique. Le Rapport sur le développement humain 2001 a conclu que les nouvelles technologies peuvent être un outil de développement. Le document de Beijing +5 a déclaré qu'une composante fondamentale et nécessaire du développement est de veiller à ce que les femmes jouissent de l'égalité des chances en matière d'accès à la science et à la technologie. L'indicateur utilisé ici mesure l'accès des femmes aux technologies en général, et notamment aux TIC. Il évalue si les gouvernements ont adopté un document de politique à cet effet, et si les dispositions de ce document sont en cours d'application et dans quelle mesure.

Droits fonciers : Tant le Programme d'action de Beijing que la CEDEF (Article 14) soulignent l'importance pour les femmes d'avoir un accès à la propriété terrienne. Le Programme d'action de Beijing invite, dans son Objectif stratégique A.2, les gouvernements à « réviser les législations et les pratiques administratives en vue d'assurer l'égalité des droits sur les ressources économiques et un accès plus large des femmes à ces ressources... notamment en ce qui concerne le droit à la succession et à la propriété foncière ou autre... » Bien que l'on

manque de documents permettant de mesurer le degré d'accès des femmes à la propriété terrienne, il est possible d'évaluer la situation juridique. Cette rubrique du Tableau de bord indique si les femmes ont un accès égal à la terre, si elles contrôlent la terre ou s'il y a des régimes d'héritage ou d'autres pratiques qui empêchent les femmes d'avoir le même accès à la terre et contrôle de la terre et disposent de terre de la même qualité que les membres masculins de leur famille. Etant donné que la majorité des femmes africaines sont des agricultrices à temps partiel, cette question est cruciale. Cet indicateur permet de mesurer si les gouvernements ont adopté des lois et des documents de politique visant à faire en sorte que les femmes et les hommes aient un accès égal à la terre, et si les dispositions proposées sont en cours d'application et dans quelle mesure.

Pouvoir politique

La Résolution 1325 de l'ONU sur la prévention (résolution des conflits, 2000). Plusieurs pays africains ont été ravagés par des guerres, que ce soit des conflits entre pays ou une guerre civile au cours des décennies écoulées. Certaines de ces guerres durent encore. Des femmes ont été tuées, violées, amputées et déplacées de leur maison. Leur terre, leur maison, leur entreprise ont été détruites, les infrastructures sociales et physiques ont été anéanties. Il est important que les femmes aient une voix égale à celle des hommes dans les négociations de paix et la prévention des conflits qui sont, tous deux, des processus de nature politique et matérielle. Il est également essentiel d'intégrer la perspective de genre dans les programmes de réhabilitation et de reconstruction dans des situations d'après-guerre, en veillant à ce que les femmes aient accès au même titre que les hommes à ces initiatives, qu'elles y participent et les contrôlent.

Cet indicateur permet de mesurer si les Etats ont ratifié la Résolution 1325 (2000) des Nations Unies et dans quelle mesure des dispositions ont été prises pour l'appliquer. Ceci ne nécessite pas de rapport. Cette résolution traite de l'impact de la guerre sur les femmes et la contribution des femmes à la résolution des conflits et au maintien d'une paix durable. Elle appelle précisément à des mesures permettant de garantir la protection et le respect des droits des femmes. Le Rapport 2002 du Secrétaire général des Nations Unies sur les femmes, la paix et la sécurité recommande de prendre des mesures encore plus fermes pour intégrer les femmes à toutes les étapes de maintien de la paix et de rétablissement de la paix et préconise que les accords de paix intègrent la perspective de genre.

Le Programme d'action de Beijing : mécanisme national efficace et accessible. Le Programme d'action de Beijing reconnaît que la représentation et la participation complètes des femmes à des postes de décideurs dans le gouvernement, l'élaboration de politiques et dans les partis politiques peut agir comme un levier pour accélérer la transformation des relations de pouvoir dans la société. Le paragraphe 196 du PA de Beijing énonce que « des mécanismes nationaux chargés de favoriser la promotion de la femme doivent être établis dans pratiquement tous les Etats membres en vue, notamment, d'élaborer des politiques de promotion de la femme, dont favoriser la mise en place, d'exécuter, de surveiller et évaluer ces politiques, d'engager des actions de sensibilisation et de mobiliser l'appui en leur faveur ». La session extraordinaire des Nations Unies sur Beijing +5 a réaffirmé l'importance de la création de mécanismes nationaux solides, efficaces et accessibles pour la promotion de la femme. La résolution S 23-3, (par. 61) reconferme la nécessité de créer des mécanismes nationaux puissants. Le mécanisme national devrait être « doté de mandats et de pouvoirs clairement définis ; il est essentiel que ces mécanismes disposent des ressources adéquates ainsi que des capacités et compétences nécessaires pour pouvoir influencer sur la politique et élaborer et évaluer la législation ». (Objectif stratégique H.I.b du PA de Beijing).

Cet indicateur permet de mesurer l'ancrage juridique et l'engagement des gouvernements en faveur de la création de mécanismes nationaux puissants, efficaces et accessibles de promotion des femmes chargés de l'intégration de la perspective de genre dans tous les domaines et à tous les niveaux, et à quel degré les mesures proposées pour assurer l'efficacité et l'accessibilité de ces mécanismes sont appliquées.

Politique d'appui à l'habilitation des femmes - discrimination positive et système de quotas : cet indicateur permet de savoir si les gouvernements ont adopté un engagement de politique pour créer des programmes de discrimination positive dans les domaines où la participation des femmes est très faible (main-d'œuvre formelle, par exemple) ; pour mettre en œuvre des procédures de recrutement et de promotion qui donnent la priorité aux femmes quand elles ont les mêmes capacités que les candidats masculins. Cette variable indique également si les dispositions qui ont été adoptées sont appliquées et dans quelle mesure. Elle évalue également le soutien aux politiques de quotas qui visent à renforcer le pouvoir des femmes parlementaires.

L'Objectif stratégique G.I du Programme d'action de Beijing encourage le gouvernement à « prendre des mesures propres à assurer aux femmes l'égalité d'accès et la pleine participation aux structures du pouvoir et à la prise de décisions ». La Déclaration de la SADC sur les inégalités entre les hommes et les femmes prévoit un objectif « d'au moins trente pour cent » dans les structures politiques et dans les structures de prise de décisions d'ici à l'année 2005 (Article Hii). La Sixième Conférence africaine régionale sur les femmes (1999) estime que l'un des objectifs des politiques des gouvernements devrait consister à « faire en sorte qu'il y ait une masse critique irréversible de femmes dans les positions de prise de décisions » (1999:6).

Cet indicateur permet de savoir si les Etats ont adopté des dispositions juridiques ou des engagements de politique favorables au renforcement du pouvoir politique des femmes, soit en restaurant les bases traditionnelles du pouvoir des femmes, soit en adoptant un système de quotas assurant un minimum de 30 % pour la représentation des femmes dans les structures de prise de décisions les plus hautes du pays, telles que le parlement. Il indique également si les gouvernements ont pris des dispositions spécifiques à cet effet et dans quelle mesure.

Politique visant à renforcer la représentation des femmes à des postes de décideurs au parlement et dans les ministères. Certains postes, au sein du parlement, ont plus d'influence que d'autres (présidence de comités, par exemple). De même, certains postes administratifs de haut niveau permettent d'avoir beaucoup d'influence. Cet indicateur permet de savoir si des dispositions juridiques ou des engagements de politique ont été pris pour augmenter la représentation des femmes dans des postes de ce type à 30 % au moins ; et si les dispositions qui ont été proposées sont mises en œuvre et dans quelle mesure.

Intégration de l'approche genre à tous les services publics : Outre un mécanisme national solide et efficace, il est important de veiller à ce que les questions de genre soient intégrées dans tous les services publics. Cela afin de s'assurer qu'il existe des unités spéciales ou des personnes focales traitant des questions de genre à un niveau suffisamment élevé et avec un budget suffisant, pour être efficaces. Cet indicateur est dans le droit fil de l'Objectif stratégique H.2 du PA de Beijing, qui déclare que les gouvernements devraient « intégrer une démarche soucieuse d'égalité entre les sexes dans l'élaboration des dispositions législatives, des politiques et des programmes et projets ». Cet indicateur

permet de savoir si le gouvernement a adopté une politique et un cadre qui l'engagent à appliquer l'approche genre et si les dispositions qui ont été proposées sont mises en œuvre et dans quelle mesure.

TBPFA: Axe horizontal

L'axe horizontal du TBPFA (colonnes du tableau 2) est basé sur d'autres tableaux de bord relatifs à l'intégration de la perspective de genre tels que ceux proposés dans le Rapport 2000 de l'UNIFEM sur la situation des femmes dans le monde. Cependant, les variables ont été adaptées aux besoins particuliers de l'IDISA et de nouveaux éléments y ont été ajoutés. Étant donné que l'IDISA met l'accent sur la performance des pays au regard des conventions et chartes internationales et régionales, l'adoption ou la ratification de ces conventions ou chartes constitue le premier point de l'axe horizontal. Le point suivant concerne les rapports, du fait que diverses conventions nécessitent l'établissement régulier de rapports. Ensuite, l'existence de lois à l'échelon national sera mesurée. Le point suivant aura trait à l'engagement qu'un gouvernement a pris pour mettre en œuvre une politique relative à la variable correspondante qui est mesurée. Lorsqu'il n'est pas nécessaire d'adopter une loi relative à tel ou tel domaine précis inscrit au Tableau ou bien lorsqu'il n'existe aucune convention ou charte internationale couvrant ces points particuliers, les cases correspondantes restent vides et l'engagement politique du gouvernement devient le premier point à mesurer.

Les points suivants à mesurer sur l'axe horizontal sont de savoir si un gouvernement a élaboré un plan qui couvre la variable concernée, et si ce plan a énoncé clairement des objectifs et cibles mesurables. Le point suivant sur l'axe concerne l'existence d'un mécanisme institutionnel de mise en œuvre d'un plan, l'existence d'un budget suffisant qui lui est alloué et la question de savoir si les ressources humaines disponibles sont suffisamment qualifiées pour appliquer le plan. Le point suivant concerne la commande par le gouvernement d'études sur les questions concernées. Un autre point crucial est de savoir si le gouvernement fait participer la société civile, y compris les ONG de femmes, dans ses programmes. Les derniers points sur l'axe horizontal du Tableau de bord sont le suivi et l'évaluation, l'information et la dissémination. Que les femmes puissent réellement bénéficier des dispositions de telle loi ou telle politique dépend de la détermination du gouvernement de leur pays à élaborer un plan visant à intégrer la

perspective de genre et à réaliser les activités qui ont été définies. Ci-dessous est spécifié le système de notation pour les activités figurant sur l'axe horizontal du TBPFA.

a. Ratification de conventions, de chartes internationales ou régionales

Cette colonne permet de savoir si les conventions ou les chartes internationales figurant sur l'axe vertical (les lignes du Tableau) ont été ratifiées, avec ou sans réserves. Cela concerne en particulier la CEDEF. Lorsqu'il n'existe aucune convention ou charte internationale ou régionale ou autre document fondé sur un consensus international (tel que le Programme d'action de la CIPD ou Beijing) qui soit applicable, les cases de cette colonne restent vides.

Notation :

0 - non adoptée

1 - adoptée avec des réserves

2 - adoptée sans réserves

b. Etablissement de rapports

Cette colonne renvoie aux rapports que les Etats établissent sur l'application de conventions précises qu'ils ont signées. En ce qui concerne la CEDEF, les pays adressent leurs rapports au Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, dans l'année qui suit l'entrée en vigueur de la Convention dans l'Etat concerné. Le rapport suivant est établi au moins quatre ans après et, par la suite, à la demande du Comité.

Notation :

0 - aucun rapport

1 - tous les rapports n'ont pas été établis, mais certains l'ont été

2 - les rapports sont à jour.

c. Loi ou autre mesure juridique

Cette colonne indique si les parlements des pays africains ont voté des lois relatives aux points inscrits dans l'axe vertical du Tableau de bord.

Notation :

0 - aucune loi ni mesure juridique

1 - projet de loi

2 - loi ou mesure ratifiée par le parlement

d. Engagement politique

Après ratification d'une convention, d'une charte internationale ou d'une loi nationale relative à une variable spécifique du Tableau ou avant l'application de l'un des autres points figurant dans le TBPFA, les gouvernements doivent faire adopter des documents de politique spécifiant leurs intentions particulières et les activités qu'ils entendent mener pour atteindre leurs objectifs. Cette colonne permet de savoir si les gouvernements ont préparé ce document de politique et si ce document a été appliqué, et s'il est applicable, savoir s'il a été ratifié par le parlement.

Notation :

0 - aucune

1 - projet de loi, pas encore tout à fait élaboré

2 - loi complètement élaborée et ratifiée par le parlement.

e. Elaboration d'un plan/plan de prise en compte du genre

Le personnel de l'institution chargée d'appliquer la variable figurant sur l'axe vertical est également chargé d'élaborer un plan/plan de prise en compte du genre dans lequel sont fixés des objectifs clairs et des activités précises. Ce point permet de savoir si un plan/plan de prise en compte des questions de genre a été élaboré.

Notation :

0 - aucun plan n'a été préparé

1- l'élaboration d'un plan/plan de prise en compte du genre est en cours ou bien le plan élaboré est inadéquat.

2- le plan/plan de prise en compte du genre a été entièrement mis au point, il comporte des objectifs et cibles clairs et il est appliqué

f. Objectifs fixés

Ce point permet de savoir si des objectifs ou cibles réalistes et quantifiables ont été fixés dans le plan/ plan de prise en compte du genre élaboré. Les cibles pourraient l'être dans le cadre d'un plan d'action ou d'un autre plan. Les cibles pourraient être fixées dans le cadre du Programme d'action d'une convention ou d'un document particulier, tel que la CIPD +5. Elles pourraient également faire partie d'autres programmes d'action tel que le Plan de développement économique. A titre d'exemple, pour le nombre de nouvelles infections du

VIH/sida, la mortalité maternelle et la contraception, les cibles fixées ont fait l'objet d'un accord international. Si elles sont applicables, ces objectifs sont précisés dans la discussion sur les variables correspondantes.

Notation :

- 0 - aucune cible ou aucun objectif mesurable spécifié
- 2 - objectifs généraux spécifiés mais pas de cibles précises
- 3 - objectifs identifiés et cibles mesurables.

g. Mécanisme institutionnel

Cette colonne mesure si les départements ou institutions gouvernementaux ont mis en place des mécanismes institutionnels appropriés, unité ou point focal traitant des questions de genre, à des niveaux appropriés pour l'application des points énumérés. Le niveau approprié de chaque variable peut varier. Dans certains cas, tels que la contraception et la mortalité maternelle, cela veut dire que les responsables au niveau local doivent être impliqués.

Notation :

- 0 - aucun mécanisme institutionnel identifié
- 1 - dans un département général, la personne focale n'a pas de mandat précis ou seulement au niveau national avec une application qui se répercutera au niveau local.
- 2 - département ou point focal ou unité spécifique traitant des questions de genre créé au sein des départements ou de l'administration régionale ou locale situé au niveau approprié pour être effectif.

h. Budget

Plusieurs pays, dont la Tanzanie et l'Afrique du Sud (Budlender and Sharp, 1998) ont mené une analyse des budgets tenant compte de l'approche de genre. Ce type d'analyse permet d'évaluer l'impact du budget de l'Etat sur les hommes et les femmes. Sans ce type d'analyse, l'impact sexospécifique d'un poste budgétaire donné ne peut être établi.

Cette colonne permet de savoir si les gouvernements ont prêté l'attention nécessaire à l'impact sur les questions de genre du budget sur les points spécifiés, en y affectant les ressources financières nécessaires à la mise en œuvre du plan de prise en compte de l'approche genre évoqué plus haut. Ce point examine la répartition des ressources financières allouées par les gouvernements à des activités sexospécifiques.

Les agences donatrices multilatérales et bilatérales fournissent, en général, en Afrique une partie du budget nécessaire à la mise en oeuvre des points qui graphiquent dans le Tableau de bord. Mais on ne prend en compte, ici, que les fonds provenant de l'Etat. Les fonds de l'aide publique au développement qui sont destinés à financer les dépenses de l'Etat devront être indiqués dans les notes des rapports nationaux. Sont également exclus, ici, les fonds dépensés par le secteur privé, même s'ils proviennent de l'aide publique au développement.

Notation :

0 - aucun budget de l'Etat affecté à ce point

1 - des fonds sont alloués mais ne sont pas suffisants pour couvrir les dépenses relatives aux cibles à atteindre fixées dans le plan tenant compte de l'approche genre ou alors le budget total affecté à des questions de genre n'est pas précisé clairement

2 - budget de l'Etat suffisant pour atteindre les cibles fixées dans le plan tenant compte de l'approche genre.

i. Ressources humaines

Cette colonne permet de savoir si le personnel chargé de mettre en oeuvre les activités sexospécifiques est suffisant et qualifié. Il s'agit de voir aussi si des efforts appropriés sont déployés pour former le personnel chargé de l'application du point précis qui fait l'objet d'un examen. Cette formation peut porter tant sur des questions juridiques liées aux droits des femmes que sur la formation spécifique d'agents travaillant dans des départements ou institutions qui ont pour mission d'appliquer des points précis qui graphiquent au Tableau de bord. Un autre point examiné ici est de savoir si le personnel dispose d'un appui suffisant pour cette mission. Enfin, le personnel qui est chargé d'appliquer le plan prenant en compte la perspective genre relatif à cette variable doit occuper un poste à un niveau suffisamment élevé de la hiérarchie administrative pour travailler efficacement.

Notation :

0 - pas de personnel spécifiquement affecté à ces tâches

1 - un certain personnel y est affecté mais il ne dispose ni de compétences suffisantes en matière de questions de genre ni d'appui suffisant ou bien se trouve à un échelon trop bas de la hiérarchie administrative

2 - du personnel en nombre suffisant et qualifié bénéficiant d'un appui suffisant et

occupant des postes à un niveau adéquat de la hiérarchie.

j. Recherche

Une politique et un programme tenant compte de l'approche genre ne peuvent être effectivement mis en œuvre que si l'on dispose de données suffisantes pour les appuyer. Cette colonne permet de savoir si les gouvernements prennent soin de veiller à ce que la collecte et l'analyse des données relatives aux points examinés soient effectuées. La recherche peut être menée par des organismes gouvernementaux précis, des institutions de recherche ou des chercheurs indépendants. Ce point ne mesure que la recherche encouragée ou commanditée par des organismes gouvernementaux, mais n'évalue pas si une recherche est menée indépendamment du gouvernement.

Notation :

- 0 - aucun besoin de recherche n'a été identifié et aucune étude n'a été commanditée
- 1 - des domaines de recherche ont été identifiés et mis en œuvre
- 2 - des besoins en matière de recherche ont été identifiés et des études ont été réalisées ou commanditées.

k. Participation de la société civile

Les ONG interviennent dans un large éventail d'activités liées aux questions qui graphiquent au Tableau de bord. Il est donc important qu'elles participent au processus de consultation en raison de leurs compétences et en tant qu'acteurs essentiels. Nombre de leurs activités ne s'autofinancent pas : c'est le cas par exemple des abris destinés aux femmes victimes d'exactions. Les ONG peuvent s'avérer plus efficaces si les gouvernements offrent un environnement qui leur est suffisamment propice, en leur apportant notamment un appui financier, juridique et administratif.

Elles peuvent, en collaboration avec les gouvernements, jouer un rôle important dans les activités visant à supprimer les inégalités entre les sexes et promouvoir la condition de la femme. Pendant les préparatifs de la Conférence mondiale sur les femmes (Beijing), les gouvernements ont été encouragés à collaborer étroitement avec les ONG.

Cette colonne montre le degré de collaboration des gouvernements avec les ONG, sur le point particulier qui est examiné ici. Il n'évalue pas s'il existe des ONG qui travaillent dans ce domaine indépendamment du gouvernement.

Notation :

0 - aucune attention n'est accordée à la société civile, aucune consultation n'a eu lieu avec elle et aucun soutien n'est envisagé

1 - une certaine attention est accordée à la société civile

2 - d'intenses consultations ont eu lieu avec les ONG appropriées et l'appui à la société civile a été intégré dans les activités essentielles, ainsi qu'une collaboration avec elle.

l. Information et diffusion

Les lois, les conventions, les chartes ainsi que les politiques et programmes relatifs au genre ne peuvent bénéficier aux femmes que si celles-ci connaissent leurs droits ou savent à quel type d'appui elles ont droit. Cette colonne permet de voir si les gouvernements font suffisamment d'efforts pour que la population soit sensibilisée aux questions énumérées ici et si l'information diffusée est correcte et touchera les gens dans un langage qu'ils comprennent. On pourrait y inclure l'appui à des ONG précises pour assurer la diffusion de l'information.

Notation :

0 - aucun effort d'information n'a été fourni

1- quelques campagnes ont été menées mais leur couverture a été très limitée pour des questions de langue, de médias ou d'autres contraintes telles que de fortes divergences entre groupes ethniques d'un pays

2- des campagnes intenses ont été menées et ont permis de toucher d'importantes couches de la population.

m. Suivi et évaluation

Pour progresser correctement vers la réalisation des objectifs fixés, il est nécessaire d'assurer un suivi régulier des activités et des politiques. Cette colonne permet de vérifier si la politique ou le programme tenant compte de l'approche genre fait l'objet d'un suivi et si les indicateurs appropriés de mesure des progrès accomplis sont utilisés pour le point considéré.

Notation :

0 - aucun mécanisme de suivi et d'évaluation n'est installé et aucun outil ou indicateur approprié n'a été mis en place

1 - des outils de suivi et d'évaluation ont été identifiés et le processus est enclenché, mais pas d'une manière adéquate ou suffisante

2 - le suivi et l'évaluation sont en cours/ont été effectués.

CHAPITRE 2 : GENRE ET DEMOGRAPHIE

2.1 Population

La population est une variable importante pour toute étude à caractère économique et sociale, notamment en matière du genre. Ce chapitre s'articule au tour des points relatifs à la structure par âge et sexe, la fécondité, la nuptialité et la mortalité.

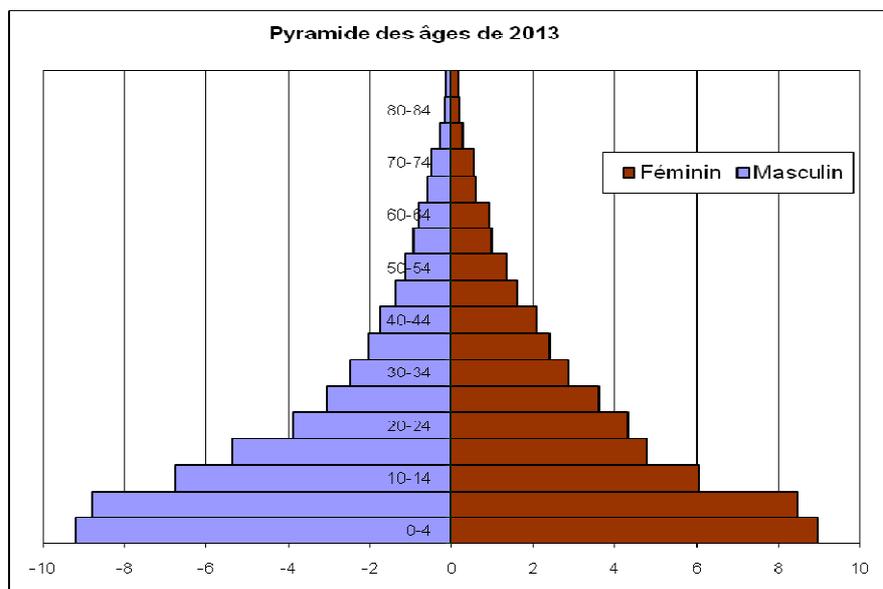
Tableau 2 : Evolution de la population par groupe d'âges et selon le sexe de 2010 à 2013 (en milliers)

Age	2010		2011		2012		2013	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
0 à 4 ans	1 461	1 540	1 511	1 582	1 556	1 623	1 588	1 657
5 à 9 ans	1 215	1 286	1 244	1 329	1 278	1 370	1 323	1 414
10 à 14 ans	1 021	1 033	1 058	1 081	1 096	1 130	1 134	1 180
15 à 19 ans	834	806	872	840	909	878	942	919
20 à 24 ans	746	604	752	632	759	660	772	687
25 à 29 ans	609	460	634	468	663	480	695	499
30 à 34 ans	514	400	536	410	555	417	569	419
35 à 39 ans	386	317	404	327	426	339	453	353
40 à 44 ans	335	270	343	276	350	282	356	286
45 à 49 ans	259	214	272	223	285	231	302	240
50 à 54 ans	217	176	222	180	228	184	231	188
55 à 59 ans	155	138	164	142	174	147	188	153
60 à 64 ans	137	119	137	120	136	120	133	119
65 à 69 ans	91	85	98	88	105	92	115	97
70 à 74 ans	73	65	71	65	70	65	68	64
75 à 79 ans	42	39	45	40	48	42	52	44
80 ans et +	47	38	46	38	45	37	44	37
Ensemble	8 141	7 590	8 409	7 839	8 684	8 095	8 965	8 358

Source : Projections démographiques de 2007 à 2020, INSD RGP2006

La population féminine constitue la majorité quelle que soit l'année considérée. En effet, de 2010 à 2013, l'effectif des femmes est supérieur à celui des hommes comme cela peut s'observer dans le tableau 2 ci-dessus.

Graphique 1 : : Pyramide des âges de la population de 2013



La population du Burkina Faso se caractérise par sa jeunesse, comme le montre la pyramide dont la base est très large et le sommet effilé.

Aux jeunes âges, la proportion des garçons est supérieure à celle des filles ; tandis qu'à partir de 15-19 ans, on observe une situation inverse. Cette tendance se poursuit jusqu'aux âges très avancés. Cette situation pourrait être expliquée par une surmortalité de la population masculine ou une forte émigration de celle-ci.

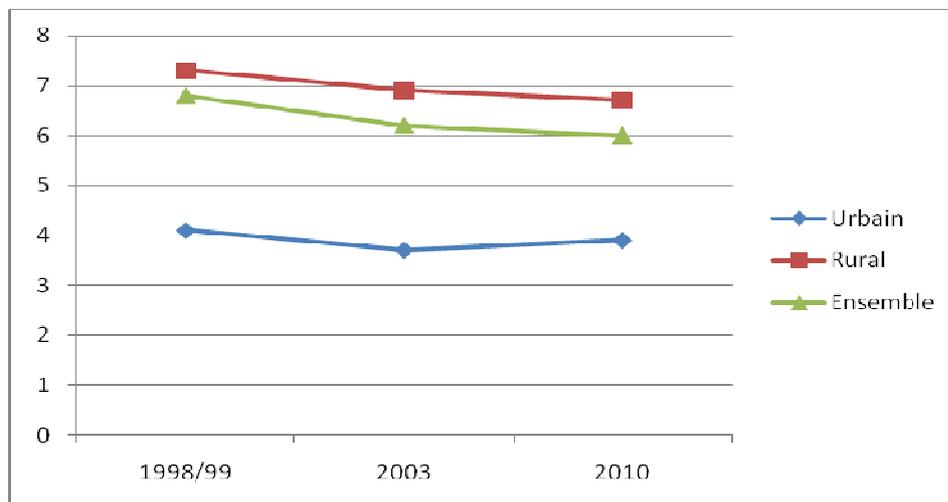
2.2 Fécondité

Tableau 3 : Evolution de l'indice synthétique de fécondité selon le milieu de résidence

Année	Milieu de résidence		
	Urbain	Rural	Ensemble
1993	5.0	7.3	6.9
1998/99	4.1	7.3	6.8
2003	3.7	6.9	6.2
2010	3.9	6.7	6.0

Source : Enquêtes démographiques et de santé de 2003 et 2010 INSD

Graphique 2 : Evolution de l'indice synthétique de fécondité selon le milieu de résidence de 1998/99 à 2010



Durant la période 1993 à 2010, l'indice synthétique de fécondité a connu une baisse de 0,9 passant de 6,9 en 1993 à 6,0 en 2010. Cette baisse est plus sensible en milieu rural qu'en milieu urbain. Toutefois on note que le niveau est plus élevé en milieu rural qu'en milieu urbain. Cette situation s'expliquerait, éventuellement, par le fait qu'en milieu rural on observe un faible niveau d'instruction (59,8% d'instruits en milieu urbain contre 13,5% en milieu rural), une faible utilisation des méthodes contraceptives (au moins 29% en milieu urbain contre 11% en milieu rural), le faible accès à l'information et les pesanteurs socioculturelles.

Tableau 4 : Niveau d'instruction par milieu de résidence en 2010

Milieu de résidence	sans niveau	Primaire	Secondaire	Supérieur
Urbain	40.2	24.7	31.7	3.5
Rural	86.5	9.5	3.9	0.0
Ensemble	73.9	13.7	11.4	1.0

Source : INSD, EDS-BF4 (2010)

Tableau 5 : Niveau d'utilisation de la contraception en 2003 et 2010

Milieu de résidence	2003	2010
Ouagadougou	30	33
Autres villes	27	29
Rural	5	11
Ensemble	9	15

Source : INSD, EDS-BF4 (2010)

Selon les régions de résidence, les régions de l'Est et du Sahel détiennent les plus hauts niveaux de fécondité, avec respectivement 6,5 enfants par femme en 2003 et 7,5 en 2010 pour la région de l'Est ; 7,4 enfants par femme en 2003 et 7,5 en 2010 pour la région du Sahel.

Par contre les régions du Centre-Sud et du Centre détiennent les plus faibles taux.

Graphique 3 : Indice synthétique de fécondité par région en 2003 et 2010

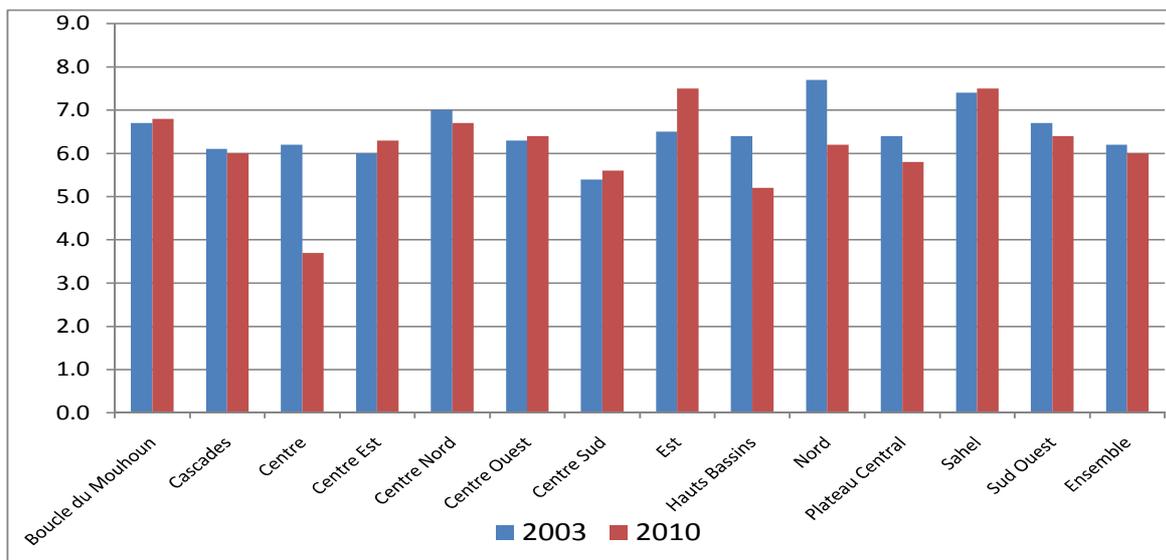


Tableau 6 : Prévalence de la Contraception selon le niveau d'instruction en 2010

Régions/sexe	Prévalence de la Contraception	Niveau d'instruction			
		Sans instruction	Primaire	Secondaire	supérieur
Boucle du Mouhoun	11.4	80.1	13.4	6.5	0.0
Cascades	18.0	75.0	15.0	10.0	0.1
Centre	31.2	37.4	25.0	32.0	5.4
Centre-Est	9.0	80.5	11.4	7.9	0.1
Centre-Nord	9.3	87.1	8.2	4.6	0.0
Centre-Ouest	9.6	75.8	14.2	9.8	0.2
Centre-Sud	16.3	76.0	13.6	10.3	0.0

Est	2.8	89.0	6.3	4.5	0.1
Hauts-Bassins	27.9	66.0	18.3	14.8	0.8
Nord	26.8	82.1	11.2	6.4	0.2
Plateau central	16.3	82.6	9.6	7.6	0.2
Sahel	7.0	92.4	5.4	2.2	0.0
Sud-Ouest	2.5	83.4	9.7	6.9	0.0
Ensemble	15.0	73.9	13.7	11.4	1.0

Source : INSD, EDS-BF4 (2010)

Tableau 7: Evolution des taux de fécondité par âge de 1993 à 2010

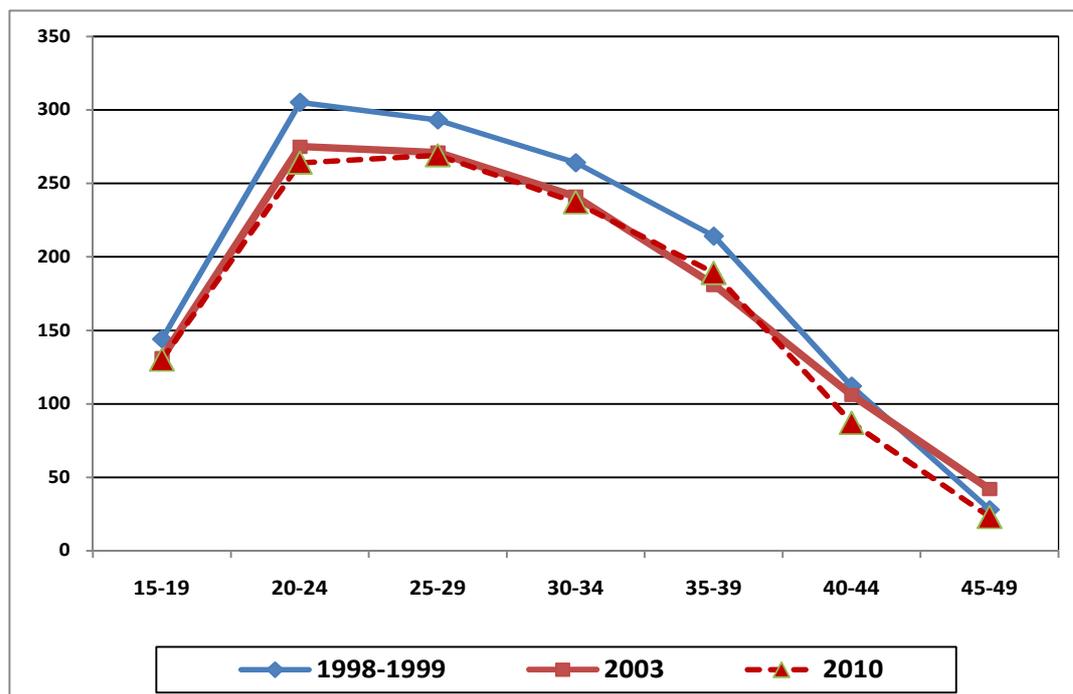
Groupe d'âges	EDSBF 1993	EDSBF1998-1999	EDSBF 2003	EDSBF 2010
15-19	154	144	131	130
20-24	296	305	275	264
25-29	292	293	271	269
30-34	258	264	241	237
35-39	220	214	181	189
40-44	111	112	106	87
45-49	50	28	42	23

Source : INSD, EDS

De façon générale on observe une baisse des taux de fécondité quel que soit le groupe d'âge.

Cette baisse peut s'expliquer par la pratique des méthodes contraceptives et par la scolarisation des filles. On remarque également que quelle que soit la période considérée, le groupe d'âge qui enregistre le plus fort niveau de fécondité est celui compris entre 20 et 24 ans.

Graphique 4 : Evolution des taux de fécondité par âge de 1993 à 2010



2.3 Nuptialité

Tableau 8 : Evolution de l'âge moyen au premier mariage de 1996 à 2006

Milieu de résidence/années	1996		2006	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Urbain	22	30	23	30
Rural	18	26	18	25
Ensemble	19	27	20	27

Source : INSD, Rapport d'analyse du recensement 1996 et Analyse thématique du recensement de 2006 «Etat matrimonial et Nuptialité »

De 1996 à 2006, on observe un léger accroissement de l'âge moyen au premier mariage chez les femmes ; par contre en milieu rural, il est resté constant

Tableau 9 : Pourcentage de femmes et d'hommes de 15-49 ans par âge exact à la première union et âge médian à la première union selon l'âge actuel, Burkina Faso 2010

Age actuel	Pourcentage en première union avant d'atteindre l'âge exact:					Pourcentage de célibataires	Effectif d'enquêtés	Âge médian à la première union
	15	18	20	22	25			
FEMME								
15-19	6,0	na	na	na	na	67,6	3312	a
20-24	10,2	51,6	73,1	na	na	17,1	3311	17,9
25-29	9,9	51,7	75,5	87,1	93,8	4,3	2959	17,9
30-34	10,7	53,8	77,0	88,0	94,2	1,7	2586	17,8
35-39	8,2	52,6	77,1	88,7	95,4	0,3	1991	17,9
40-44	10,1	54,1	76,6	88,6	94,7	0,3	1644	17,8
45-49	7,0	50,2	73,3	86,5	95,2	0,2	1284	18,0
HOMME								
15-19	0,0	na	na	na	na	98,3	1437	a
20-24	0,0	3,9	12,6	na	na	69,0	1035	a
25-29	0,1	1,9	11,0	27,7	56,7	26,8	952	24,3
30-34	0,1	2,3	9,3	24,5	52,0	8,1	940	24,8
35-39	0,0	3,6	9,2	21,8	47,6	4,1	795	25,2
40-44	0,0	2,6	9,0	21,4	46,7	0,7	713	25,4
45-49	0,0	2,9	9,5	20,0	40,5	0,3	628	26,3

Source : INSD, EDS-BF4 (2010)

Note: L'âge à la première union est défini comme étant l'âge auquel l'enquêté(e) a commencé à vivre avec son premier(ère) époux/épouse/partenaire.

na = Non applicable pour cause de troncature

a = Non calculé parce que moins de 50 % des femmes ou des hommes ont commencé à vivre pour la première fois avec leur épouse/époux/partenaire avant d'atteindre le début du groupe d'âges.

2.4 Mortalité

Tableau 10 : Evolution du niveau de mortalité par sexe

Année	Taux brut de mortalité(‰)		
	Masculin	Féminin	Ensemble
1985	17,9	17,1	17,5
1996	16,3	13,5	14,8
2006	12,0	11,3	11,8

Source : INSD, EDS-BF4 (2010)

Le niveau de mortalité a connu une baisse au cours de la période 1985 à 2006, quel que soit le milieu de résidence et le sexe, passant de 17,5‰ en 1985 à 11,8‰ en 2006. Selon le sexe, la mortalité est plus élevée chez les hommes que chez les femmes. Ceci se ressent au niveau de la durée de vie comme le montre le tableau 11 ci-dessous qui présente l'espérance de vie à la naissance en 1996 et 2006.

Tableau 11:Espérance de vie à la naissance par sexe et milieu de résidence en 1996 et 2006 (en année)

Années/Milieu	Urbain		Rural	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
1996	57,6	55,0	52,9	51,6
2006	65,1	63,4	56,0	54,1

Source : INSD, rapport d'analyse du RGPH, « Mortalité » 2006

Les données du tableau 11 révèlent une baisse du niveau de mortalité qui se manifeste par un accroissement de l'espérance de vie à la naissance quel que soit le sexe et le milieu de résidence. Cette espérance est plus élevée chez les femmes que les hommes, quel que soit le milieu de résidence. De même le niveau de l'espérance de vie est plus élevé en milieu urbain qu'en milieu rural.

Tableau 12 : Espérance de vie à la naissance par sexe et régions en 2006 (en année)

Régions/sexe	Femmes	Hommes
Boucle du Mouhoun	57,0	54,0
Cascades	56,2	52,5
Centre	68,0	65,5
Centre-Est	52,8	50,9
Centre-Nord	55,3	53,1
Centre-Ouest	55,2	52,2
Centre-Sud	59,4	58,2
Est	56,3	56,7
Hauts-Bassins	59,9	55,9
Nord	56,0	52,2
Plateau central	56,3	55,0
Sahel	55,1	55,0
Sud-Ouest	55,7	54,9
Ensemble	57,5	55,8

Source : INSD, rapport d'analyse du RGPH, « Mortalité » 2006

Tableau 13 : Evolution du quotient de mortalité (pour mille) dans l'enfance selon le sexe de 2006 à 2010

Quotient de mortalité (pour mille)	2006		2010	
	Filles	Garçons	Filles	Garçons
Infantile (moins de 1 an)	86	98	72	83
Juvenile (1 à 4 ans)	59	51	75	77
Infanto-juvenile (moins de 5 ans)	140	144	141	154

Source : INSD, rapport d'analyse du RGPH, « Mortalité » 2006 EDS-MICS 2010

2.5. Mortalité maternelle

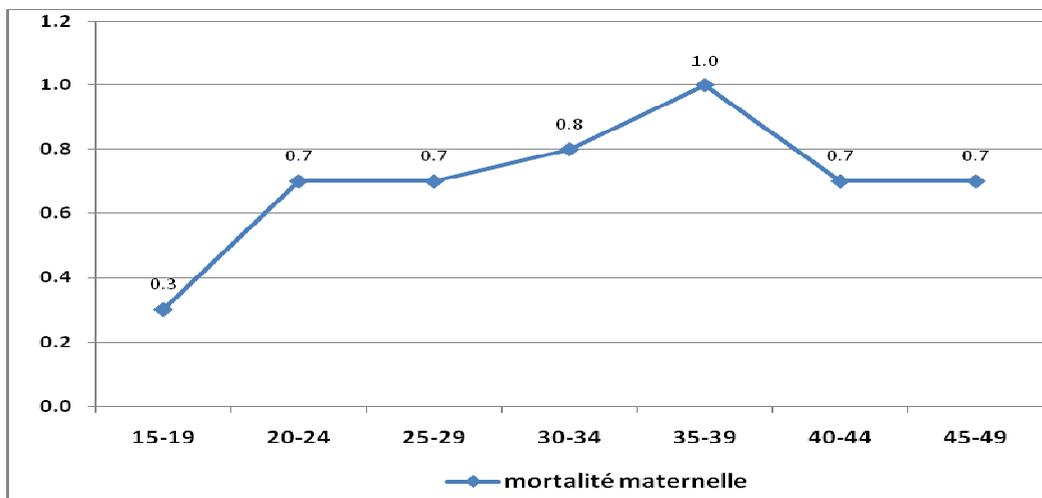
Tableau 14 : Données sur la mortalité maternelle en 2010

Groupe d'âge	% de décès mat	Décès maternelle	mortalité maternelle
15-19	0.14	12	0.3
20-24	0.29	31	0.7
25-29	0.19	29	0.7
30-34	0.21	27	0.8
35-39	0.18	23	1.0
40-44	0.11	9	0.7
45-49	0.09	5	0.7
15-49	0.19	136	0.7

Source : INSD, EDS 2010

Le niveau de mortalité maternelle est de 0,7 en pour 1000, pour les femmes de 15-49 ans. La variation selon le groupe d'âges, le taux le plus élevé est détenu pour la tranche d'âges 35-39 ans et le plus faible pour le groupe d'âges 15-19 ans comme cela peut s'observer sur le graphique.

Graphique 5 : Evolution des taux de mortalité maternelle par groupe d'âges



CHAPITRE 3 : GENRE ET EMPLOI/FORMATION PROFESSIONNELLE

3.1. Emploi

3.1.1 Accès à la fonction publique

Le tableau 15 montre que l'effectif des femmes est inférieur à celle des hommes à l'exception de la catégorie « D et 4ème ». L'écart est surtout prononcé à la catégorie « A et 1ère » et celle « E et 5ème ». Pour le premier cas, les raisons pourraient être liées au faible niveau d'instruction des femmes par rapport aux hommes surtout lorsque l'on se situe au supérieur, niveau requis pour accéder aux emplois de catégorie « A et 1ère ». Concernant la catégorie « E et 6ème », l'écart s'expliquerait du fait que cette catégorie est constituée de subalternes notamment des chauffeurs, des gardiens et des manœuvres qui sont pour l'essentiel des hommes. La situation inverse de la catégorie « D et 4ème », pourrait être liée au fait que cette catégorie correspond pour l'essentiel aux postes d'agents d'appui dont les secrétaires.

Tableau 15 : Evolution du nombre des agents de la fonction publique par catégories et par sexe de 2010 à 2013.

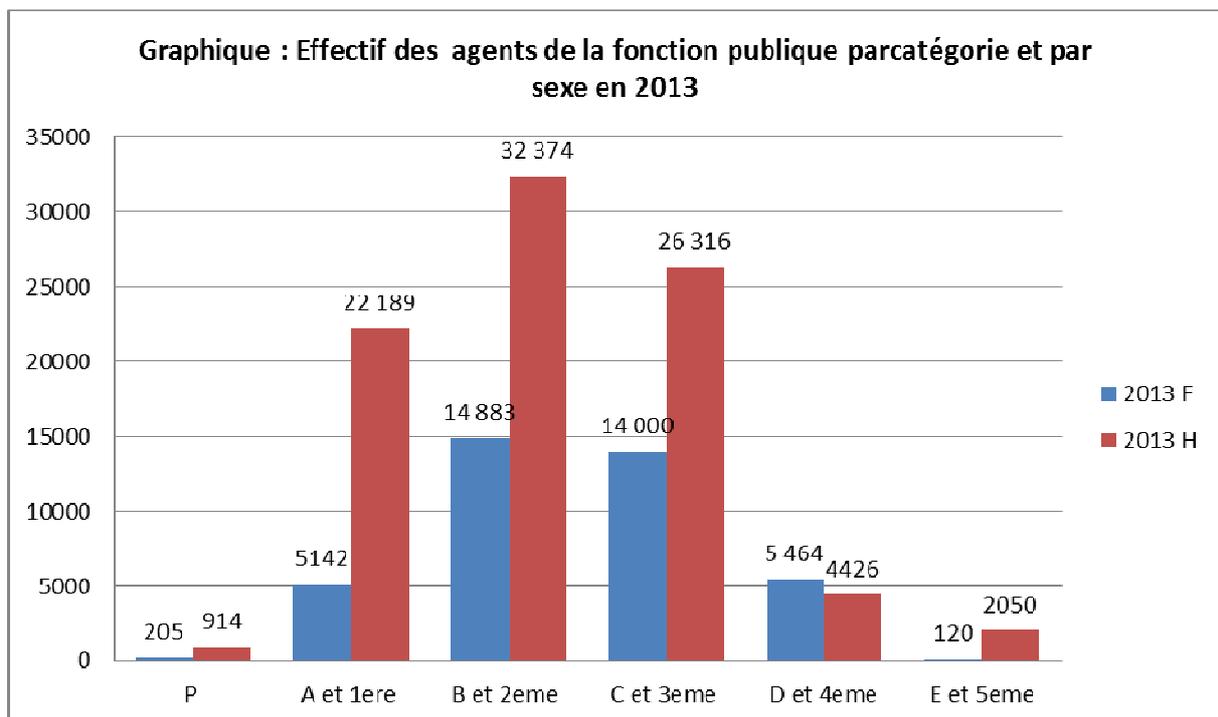
Catégories ¹	sexe	2010	2011	2012	2013
P	F	67	200	753	205
	H	330	890	169	914
A et 1ere	F	4079	4844	4558	5142
	H	17 755	20935	19835	22 189
B et 2eme	F	10 094	13479	12163	14 883
	H	25 823	31 410	29 087	32 374
C et 3eme	F	11 980	12 955	11 389	14 000
	H	26 179	26 499	25 196	26 316

¹ Les agents de la fonction publique sont classés par catégorie quel que soit leur type (contractuel ou fonctionnaire). La catégorie la plus élevée étant « P » et celle la plus faible étant « E ou 5ème ».

D et 4eme	F	5 078	5 519	5 531	5 464
	H	4 357	4 477	4 453	4426
E et 5eme	F	98	134	149	120
	H	1 886	2 227	2 292	2050

Source : DGESS, Fonction publique

En 2013, la proportion des femmes a atteint 31% des effectifs de la fonction publique.



Source des données : SIGASPE/MFPTSS, 2014

Pour mieux comprendre la structure des agents de la fonction publique, il importe de faire une analyse des recrutements. Si pour certains postes des quotas sont fixés au moment du lancement des concours, cela n'est pas le cas pour la plupart.

Tableau 16 : Rapport femmes/hommes des candidatures aux concours directs de la fonction publique en 2012 et 2013

Années	2012	2013
Candidature	0,59	0,55
Admis	0,60	0,67

Source : AGRE

Ce tableau 16 montre que les hommes sont les plus nombreux sur la liste des candidats aux concours de la fonction publique. Ce qui explique aussi le fait qu'ils sont les plus nombreux au titre des admis pour la période 2012 à 2013. La structure des agents de la fonction publique est donc une traduction des entrées.

Cette structure se répercute également sur les concours professionnels, comme le montre le tableau 17.

Tableau 17 : Effectif des candidatures et des admis aux concours professionnels par sexe de 2010 à 2013

Années	Postes à pourvoir	Candidatures		Postes pourvus	
		Femme	Homme	Femme	Homme
2010	2 366	4 698	17 850	429	1 750
2011	2 185	5 064	17 135	500	1 559
2012	2 185	5 064	17 135	500	1 559
2013	2 782	7 125	19 238	573	1 889

Source : AGRE

3.1.2 Activité de la population

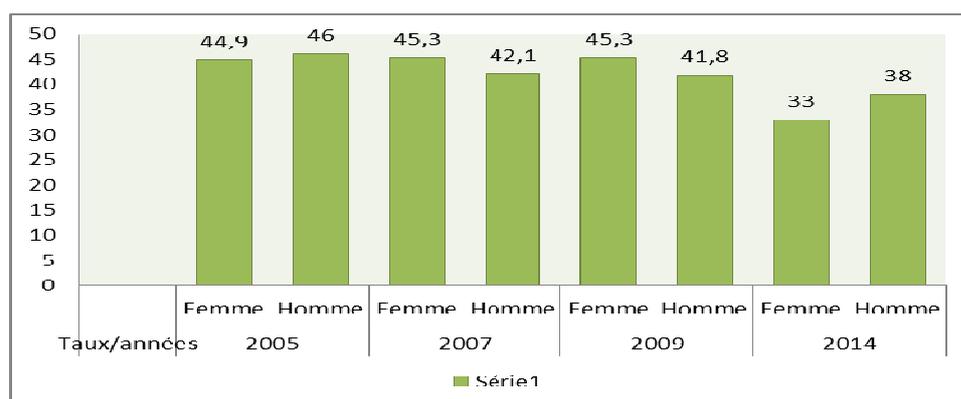
La population active est constituée des personnes en âge de travailler composant la main d'œuvre disponible pour la production de biens. Elle est composée des personnes actives occupées et des personnes actives inoccupées.

3.1.2.1 Intégration à la main d'œuvre

Le taux d'intégration à la main d'œuvre ou taux brut d'activités apprécie la participation de chaque groupe de la population à la main d'œuvre nationale, c'est-à-dire au processus de production de la richesse nationale.

Dans l'ensemble, on note une amélioration du taux d'intégration à la main d'œuvre des femmes sauf en 2014. La particularité de 2014 est peut être liée à la période de collecte des données de l'ECM qui s'est déroulée en janvier contrairement aux données de l'EICVM.

Graphique 6 : Evolution du taux d'intégration à la main d'œuvre



Sources : EICVM 2005, 2007, 2009 et EMC 2014

Quelle que soit l'année, le taux d'intégration à la main d'œuvre des femmes est supérieur à celui des hommes en milieu rural sauf en 2014² et l'inverse en milieu urbain. Cette situation reflète le constat fait que les femmes constituent la main d'œuvre principale dans l'emploi agricole. La grande participation des hommes sur le marché du travail dans les villes, peut être due à la forte propension de ce groupe à migrer vers les centres urbains.

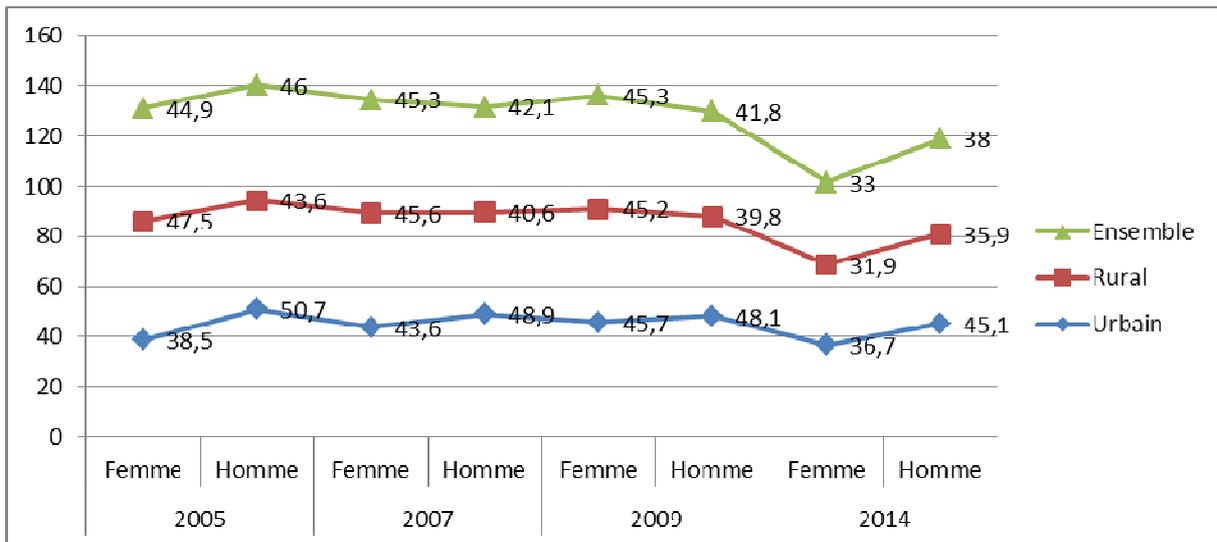
Tableau 18 : Taux d'intégration de la main d'œuvre (%) par milieu de résidence et par sexe

Années	2005		2007		2009		2014	
	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme
Urbain	38,5	50,7	43,6	48,9	45,7	48,1	36,7	45,1
Rural	47,5	43,6	45,6	40,6	45,2	39,8	31,9	35,9
Ensemble	44,9	46	45,3	42,1	45,3	41,8	33	38

Source : EICVM 2005, 2007, 2009 et ECM 2014

² Explication valable à celle donnée au niveau de l'intégration de la main d'œuvre

Graphique 7: Evolution du taux d'intégration à la main d'œuvre

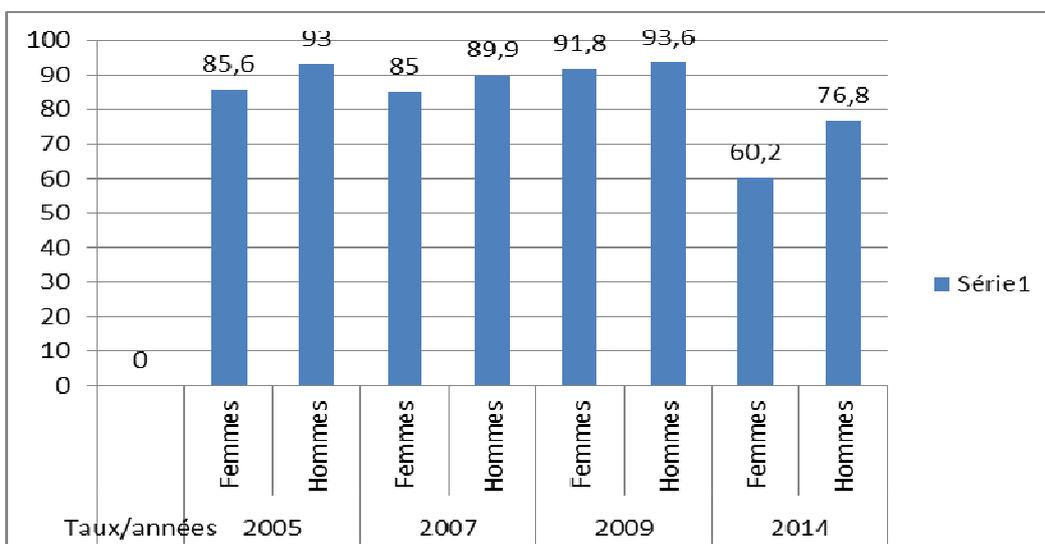


Sources : EICVM 2005, 2007, 2009 et EMC 2014

3.1.2.2 Taux net d'activité

Le taux net d'activité est le rapport entre la population active et la population en âge de travailler (15 à 64 ans). Le graphique suivant montre que les femmes sont moins actives que les hommes. Ce faible niveau d'activité des femmes pourrait être lié aux travaux qu'elles mènent et qui ne sont pas pris en compte dans le Système de Comptabilité Nationale (SCN), notamment les travaux de ménages et de soins. Ces activités occupent beaucoup les femmes et les empêchent de mener des activités rémunérées.

Graphique 8 : Evolution du taux net d'activités



Sources : EICM 2005, 2007, 2009 et EMC 2014

3.1.2.3 Statut dans l'emploi agricole selon le sexe

En analysant le statut d'emploi de la population agricole, il ressort que d'une manière générale, l'agriculture Burkinabè est dominée par des exploitants indépendants (93,9%) travaillant pour leur propre compte. Ce taux est une caractéristique d'une agriculture de subsistance ou chaque exploitant cherche à se nourrir. L'analyse par genre montre que dans le groupe des femmes, 97% d'entre elles sont des « indépendants » et seulement 1,8% sont salariées.

Tableau 19 : Proportion des femmes et des hommes selon le statut d'occupation dans l'emploi agricole

	Indépendant	Salarié	Employeur	Aide familiale	Apprenti	Bénévole	Autres
Homme	90,10	5,20	0,40	2,70	0,70	0,20	0,70
Femme	97,00	1,80	0,00	1,00	0,10	0,10	0,10
Total	93,90	3,30	0,20	1,70	0,40	0,20	0,30

Source : MAH/DGPER/RGA-2008

3.2 Formation professionnelle

Les tableaux 20 ci-dessous présentés indiquent que le nombre des femmes dans les centres de formation professionnelles de l'Etat est toujours inférieur à celui des hommes. Aussi, dans la répartition par filières de formation, les femmes se retrouvent dans les métiers traditionnellement réservés aux femmes telles que la teinture, la coupe/couture, tandis que les hommes sont majoritairement dans la mécanique, la menuiserie, l'électricité/bâtiment.

Pour ce qui concerne les inscriptions aux examens de qualification professionnelle, les femmes sont majoritairement représentées dans les cycles de formation de courte durée et enregistrent un taux de succès de 43,9% au Certificat de Qualification Professionnelle (CQP) et 0,8% au Brevet de Qualification Professionnelle (BQP).

Tableau 20 : Effectifs des apprenants dans les centres de formation professionnelle du MJFPE par sexe de 2012 à 2013

Centres/Années	2012			Pourcentage			2013			Pourcentage	
	F	H	T	F	H	T	F	H	T	F	H
CFPR-Z	35	179	214	16,4	83,6		39	358	397	9,8	90,2
CEFPO	4	102	106	3,8	96,2		4	79	83	4,8	95,2
ANPE	435	1 617	2052	21,2	78,8		497	1 824	2321	21,4	78,6
TOTAL GENERAL	474	1898	2372	20	80		540	2261	2801	19,3	80,7

Source : Annuaire statistique du MJFPE 2012-2013

D'une manière générale on observe une faible présence des femmes dans les centres de formation en 2012 et en 2013. Les proportions des femmes dans les centres de formation sont de l'ordre de 20% en 2012 et 19% en 2013.

Graphique 9 : Effectifs des apprenants dans les centres de formation professionnelle du MJFPE par sexe de 2012 à 2013

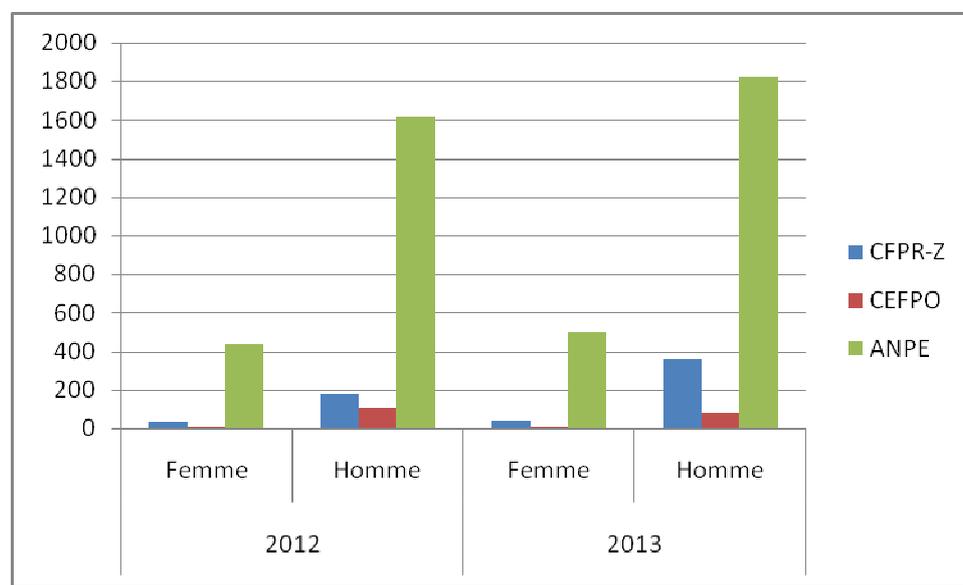


Tableau 21 : Répartition des apprenants sortants du CEFPO selon la filière de formation et le sexe en 2012

Filière	Femme	Homme	Total
Génie civil /Bâtiment	2	17	19
Electricité /Bâtiment	0	34	34
Maintenance bureautique et informatique	2	3	05
Mécanique auto	0	14	14
Menuiserie métallique	0	7	07
TOTAL	4	75	79

Source : CEFPO

De manière générale, les femmes sont quasiment absentes des filières de formation du CEFPO en 2012. La faible présence des femmes (**4 contre 75**) pourrait s'expliquer par le fait que ces filières sont le plus souvent considérées à tort comme des métiers réservés aux hommes.

Tableau 22 : Répartition des apprenants des centres de l'ANPE selon la filière, l'année et le sexe

Filière de formation	2012			2013		
	Femme	Homme	Pourcentage de Femme	Femme	Homme	Pourcentage de Femme
Coupe-Couture	255	55	82,3	315	67	82,5
Dessin-Bâtiment	0	30	0	0	30	0
Electricité-Bâtiment	44	494	8,2	43	494	8
Electronique	1	18	5,3	1	18	5,3
Froid et Climatisation	2	57	3,4	2	57	3,4
Informatique	21	44	32,3	21	44	32,3
Machine de bureau	24	59	28,9	24	59	28,9
Maçonnerie	4	67	5,6	4	73	5,2
Mécanique-auto	10	301	3,2	11	351	3
Mécanique cyclo	2	64	3	2	73	2,7
Mécanique générale	0	23	0	0	23	0
Mécanique rurale	0	15	0	0	30	0
Menuiserie-bois	0	67	0	3	132	2,2
Menuiserie métallique	32	0	100	32	0	100
Plomberie	8	89	8,2	8	89	8,2
Electricité	1	41	2,4	2	50	3,8
Maintenance bureautique	1	20	4,8	1	20	4,8
Mécanique 02 roues	0	37	0	0	51	0

Construction métallique	5	126	3,8	5	153	3,2
Teinture	25	0	100	23	0	100
Soudure	0	10	0	0	10	0
Total	435	1 617	21,2	497	1 824	21,4

Source : Annuaire statistique du MJFPE 2012-2013

Les effectifs des femmes sont plus élevés dans les filières de la teinture et de la coupe-couture.

Des filières telles que la teinture enregistrent uniquement des femmes (100%) tandis que des filières telles la soudure, la mécanique à deux roues, la mécanique rurale et générale et le dessin-bâtiment sont très peu fréquentées par les femmes.

Cette forte « féminisation » ou « masculinisation » de certaines filières s'explique par les stéréotypes de genre et les représentations sociales des métiers au niveau des individus, de la communauté et de la société entière.

Tableau 23 : Répartition des candidats inscrits et admis au CQP et au BQP selon le sexe en 2013

Diplômes	Inscrits			Admis		
	F	H	T	F	H	T
CQP	1 566	1 932	3498	1 009	1 291	2300
BQP	3	196	199	1	132	133
Total	1 569	2 928	3697	1010	1423	2433

Source : SP/CNC

Le nombre d'inscriptions et d'admission des hommes aux examens du Certificat de Qualification Professionnel (CQP) et du Brevet de Qualification Professionnel (BQP) dépasse celui des femmes.

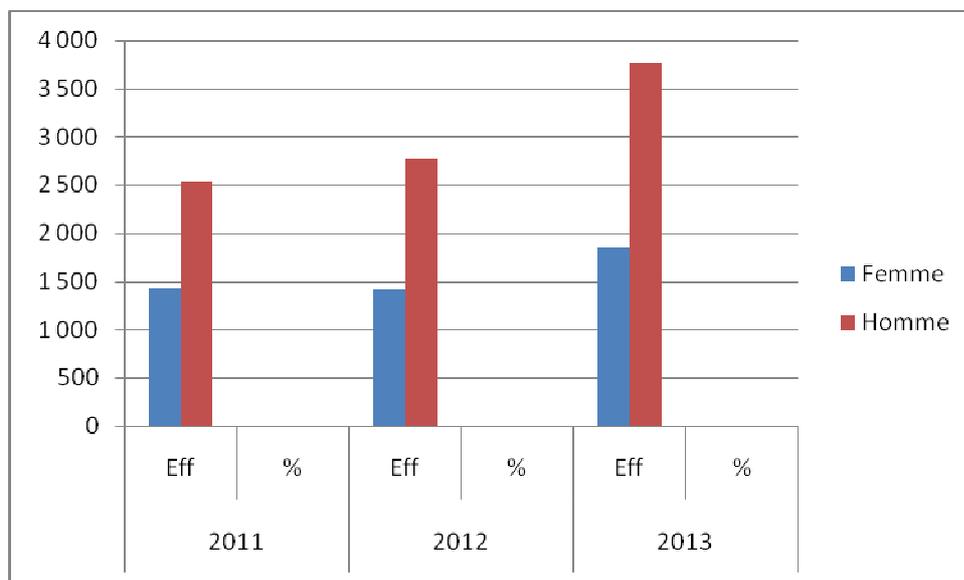
L'écart est très élevé au niveau du BQP où on observe que sur les 199 inscrits, seulement 3 sont des femmes. Cela se répercute au niveau des admis, où une seule femme est admise sur 133. Par contre, au niveau des CQP, les femmes représentent 44,8% des inscrits.

Tableau 24 : Répartition des bénéficiaires du FAFPA selon le sexe de 2011 à 2013

Sexe	2011		2012		2013	
	Effectifs	Pourcentage	Effectifs	Pourcentage	Effectifs	Pourcentage
Femme	1 429	36,1	1 417	33,9	1 859	33,1
Homme	2 526	63,9	2 769	66,1	3 758	66,9
TOTAL	3 955	100	4 186	100	5 617	100

Source : FAFPA

Graphique 10 : Répartition des bénéficiaires du FAFPA selon le sexe de 2011 à 2013



Pour l'ensemble des trois (03) années, les hommes bénéficient majoritairement des services du Fonds d'Appui à la Formation Professionnelle et à l'Apprentissage (FAFPA). Les effectifs des femmes connaissent une évolution en dents de scie. Comparativement aux hommes dont les effectifs connaissent un accroissement de 2011 à 2013.

CHAPITRE 4 : GENRE ET EDUCATION

4.1. Enseignement primaire

Dans ce chapitre, il sera question d'analyser selon le sexe, les taux bruts de scolarisation, l'indice de parité, les taux bruts d'admission, d'achèvement, de transition au primaire, au post primaire, au secondaire et au supérieur. Par ailleurs, les taux de réussite au CEP, au Baccalauréat et d'alphabétisation ont fait l'objet d'analyse.

4.1.1. Evolution du TBS selon le sexe

Au plan national, le taux brut de scolarisation au primaire des garçons est supérieur à celui des filles sur la période 2009-2012. Cependant le taux des filles a connu une hausse plus élevée (10 points) par rapport à celui des garçons (3,3 points).

Tableau 25 : Evolution du taux brut de scolarisation au primaire selon le sexe de 2010 à 2012 (en %)

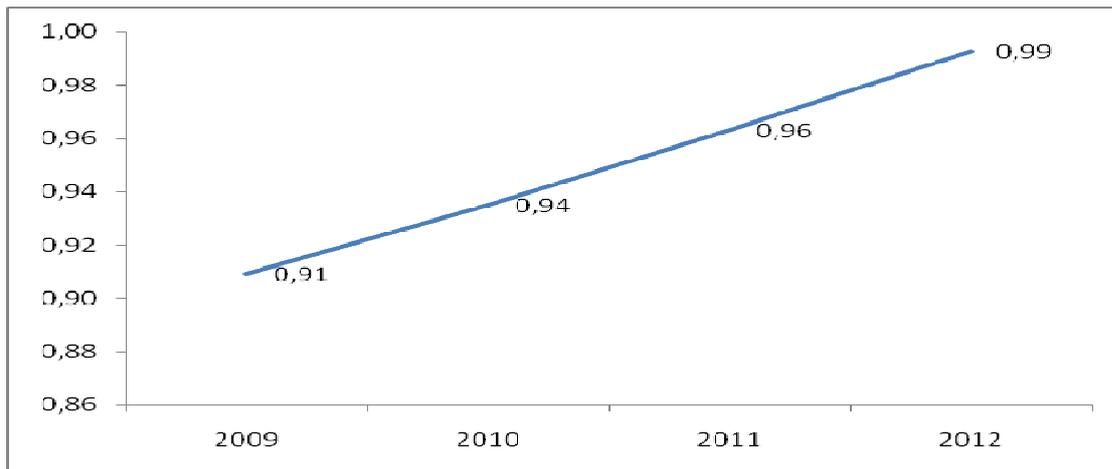
	2010-2011		2011-2012		2012-2013	
	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons
Boucle du Mouhoun	73,8	76,5	77,8	78,4	80,2	78,5
Cascades	70,7	78,1	72,7	78,4	76,2	80
Centre	85,3	83,4	90,6	87,4	93,0	88,4
Centre-Est	72,9	80,9	77,1	83,4	81,1	85,2
Centre-Nord	63,9	73,7	66,9	74,5	68,8	73,6
Centre-Ouest	87,1	93,6	91,1	94,5	95,6	94,9
Centre-Sud	88,1	91,2	91,2	92,2	96,0	94,6
Est	52,6	54,5	53,7	54,4	56,2	55,7
Hauts-Bassins	82,8	88,8	86,2	89,7	90,4	91,5
Nord	94,6	108,0	97,6	105,6	99,5	104,0
Plateau Central	82,5	92,6	87,1	94,2	91,9	95,3
Sahel	42,9	46,2	43,0	45,6	42,5	44,5
Sud-Ouest	76,7	78,1	77,6	77,0	79,8	76,7

National	75,0	80,2	78,1	81,1	81,0	81,6
----------	------	------	------	------	------	------

Sources : Annuaire statistiques MENA

4.1.2. Indice de parité

Graphique 11 : Evolution de l'indice de parité au niveau de l'enseignement primaire de 2010 à 2012



L'indice de parité évolue positivement au niveau du primaire de 2010 à 2013 et est proche de 1. Cette évolution varie selon les régions avec une parité atteinte dans la région du Centre. Les faibles indices de parité sont observés dans les régions du Centre est et du Sahel en 2012/2013.

L'analyse de l'indice de parité dans le primaire atteste une bonne évolution de l'équilibre genre dans la scolarisation dans ce degré d'enseignement. En 2012-2013, la parité est presque atteinte dans le primaire.

4.1.3 Taux Brut d'Admission selon le sexe

Les taux bruts d'admission globaux ont connu une évolution positive de 2010 à 2013. Cette évolution reste sensiblement supérieure chez les garçons que chez les filles. On note tout de même une stagnation des taux bruts d'admission des filles à partir de 2011.

Tableau 26 : Evolution du taux brut d'admission en 1ère année du primaire par région et selon le sexe de 2010 à 2012 (en %)

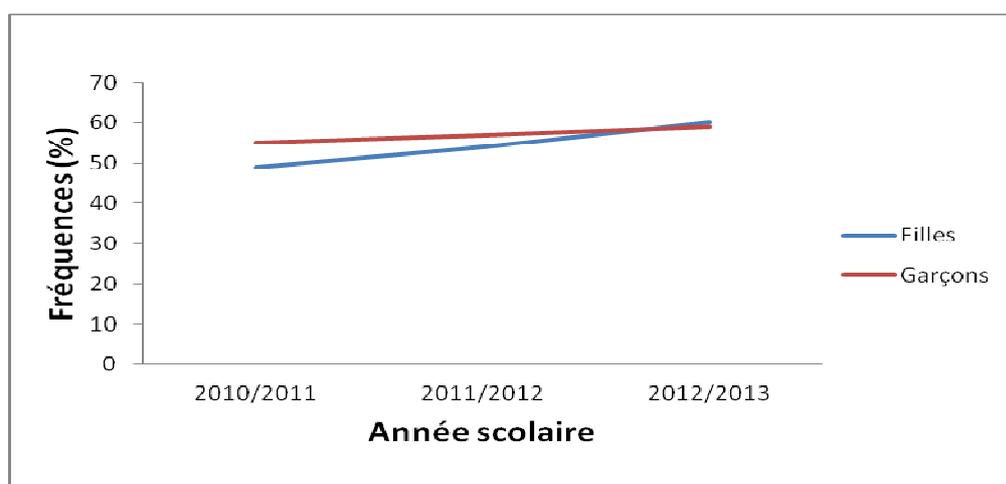
Régions/années	2010/2011		2011/2012		2012/2013	
	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons
Boucle du Mouhoun	76,1	76,4	86,2	85,6	84,1	83,6
Cascades	84,4	89,0	76,2	80,4	91,4	93,4
Centre	88,7	89,9	98,1	98,8	101,1	99,9
Centre-Est	85,6	90,6	87,3	92,5	95,4	99,1
Centre-Nord	68,0	76,3	76,2	82,7	79,4	85,1
Centre-Ouest	106,6	106,4	98,3	98,5	110,5	106,2
Centre-Sud	101,6	101,6	96,7	97,4	109,9	108,9
Est	57,5	56,7	60,3	59,8	67,9	69
Hauts-Bassins	94,7	96,7	99,1	102,2	104,5	104,1
Nord	108,3	114,4	106,4	111,5	110,1	116,7
Plateau Central	90,8	97,7	98,1	101,2	103,4	107,9
Sahel	53,0	55,3	59,4	60,5	53,5	55,2
Sud-Ouest	94,1	92,5	89,7	87,9	97,8	90,3
NATIONAL	84,4	86,9	87,3	89,3	92,3	93,2

Sources : Annuaires statistiques MENA

4.1.4 Evolution du taux d'achèvement au primaire

Les taux d'achèvement ont connu une évolution positive chez les garçons et chez les filles de 2010 à 2013. Par ailleurs, on note une réduction considérable des écarts entre les taux d'achèvement des filles et ceux des garçons dans la même période. La tendance s'est même sensiblement inversée en faveur des filles en 2012/2013.

Graphique 12 : Evolution du taux brut d'achèvement au primaire



4.1.5 Evolution du taux de réussite au CEP selon le sexe

Durant la période 2010-2012, on note une augmentation du taux de réussite au CEP des filles. En 2010, le taux de réussite au CEP des filles était inférieur à celui des garçons. Mais en 2011 et 2012, le taux de réussite des filles a dépassé celui des garçons.

Tableau 27 : Evolution du taux de réussite au CEP selon le sexe

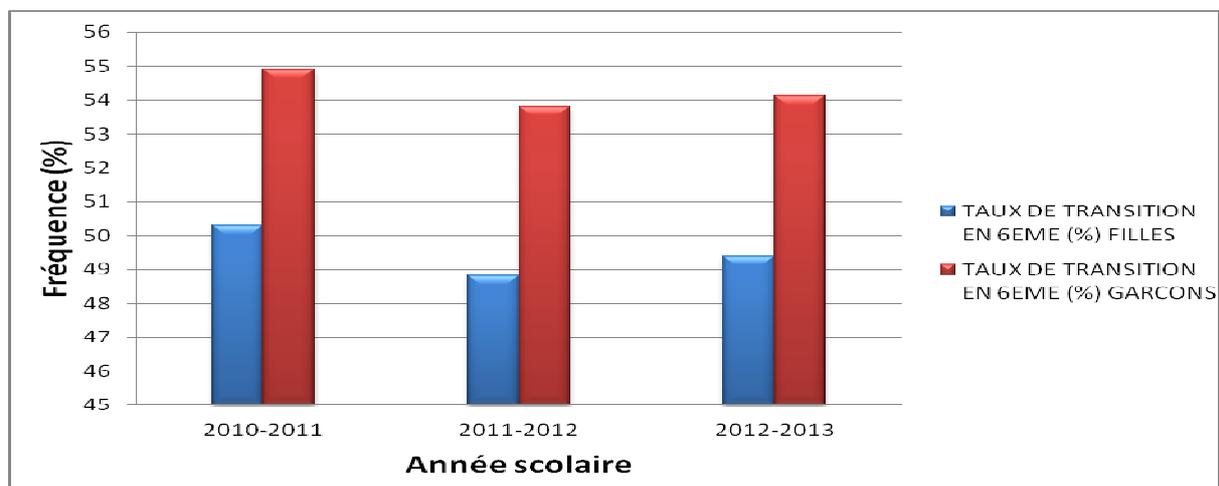
	2010/2011	2011/2012	2012/2013
Filles	60,0	68,9	56,9
Garçons	67,7	61,5	65,1
Total	64,0	65,2	60,9

Source : DGESS/MENA

4.1.6 Evolution du taux de transition entre le primaire et le post primaire selon le sexe

Le taux de transition en 6^{ème} des garçons est supérieur à celui des filles sur la période 2010-2013. La situation s'est même dégradée légèrement chez les filles durant la même période.

Graphique 13 : Evolution du taux de transition de 2010 à 2012

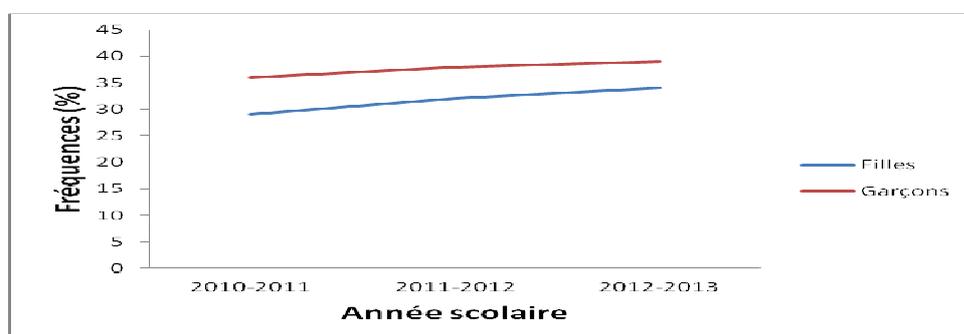


4.2 Enseignement post-primaire

4.2.1 Taux Brut de Scolarisation selon le sexe

Le taux brut de scolarisation (TBS) au post primaire est plus élevé chez les garçons que chez les filles au cours des périodes 2010-2012. L'évolution des taux bruts de scolarisation a été positive chez les garçons comme chez les filles durant la même période. Le niveau de scolarisation demeure cependant bas en défaveur des filles (en 2012-2013 on a 34,4% de filles scolarisées contre 39% de garçons scolarisés). Une analyse selon les régions montre la même tendance observée au niveau national. Le graphique 17 rend compte des écarts entre filles et garçons dans la scolarisation au post-primaire. Il est observé une baisse progressive de ces écarts entre 2010 et 2012.

Graphique 14 : Evolution du taux brut de scolarisation au post primaire par région et selon le sexe de 2010 à 2012



Les régions de l'Est et du Sahel présentent les taux les plus bas comme l'indique le tableau 30.

Tableau 28 : Evolution du taux brut de scolarisation au post primaire par région et selon le sexe de 2010 à 2012

Régions/années	2010/2011		2011/2012		2012/2013	
	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons
Boucle du Mouhoun	21,3	28,6	24,6	31,3	29,0	34,8
Cascades	25,5	37,7	27,7	38,9	30,0	40,3
Centre	56,1	53,8	58,4	54,5	62,2	57,0
Centre Est	23,4	31,0	25,6	32,2	28,2	33,7
Centre Nord	15,9	23,8	18,4	26,0	20,7	27,7
Centre Ouest	25,0	38,4	27,1	42,3	29,9	42,0
Centre Sud	25,7	32,3	30,8	36,4	35,2	40,6
Est	14,2	22,0	16,5	23,6	19,2	26,4
Haut Bassins	32,3	42,5	34,3	44,5	38,3	47,4
Nord	22,1	33,6	26,4	38,0	28,9	39,3
Plateau Central	25,6	32,8	31,1	37,8	34,5	39,8
Sahel	6,3	12,0	7,7	13,8	8,3	14,3
Sud Ouest	22,0	37,7	25,5	39,8	27,5	41,3
NATIONAL	25,8	33,6	28,6	36,0	31,7	38,1

Source : Annuaire Statistiques MESS

4.2.2. Taux d'achèvement au post primaire

De façon générale, le taux d'achèvement au post primaire des garçons et des filles a connu une hausse de 2010 à 2013. Ce taux est plus élevé chez les garçons que chez les filles. En effet ces taux sont de 19% pour les filles contre 23 % pour les garçons en 2012.

Graphique 15 : Evolution du taux d'achèvement au post primaire et selon le sexe de 2010 à 2013 (%)

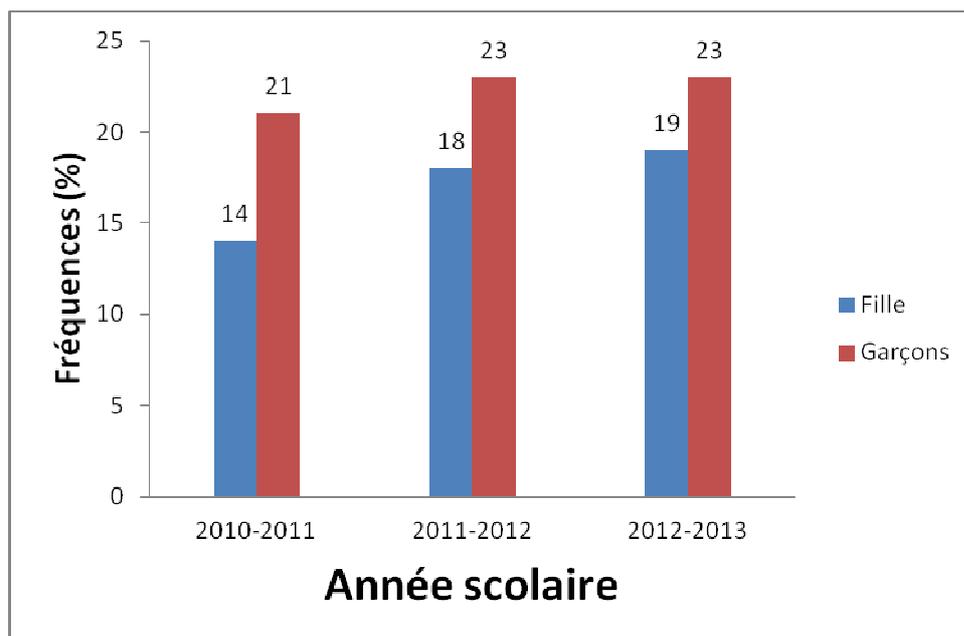


Tableau 29 : Evolution du taux d'achèvement au post primaire par région et selon le sexe de 2010 à 2012(%)

Régions/années	2010/2011		2011/2012		2012/2013	
	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons
Boucle du Mouhoun	7,7	14,9	12,0	17,8	13,3	18,6
Cascades	14,5	24,4	13,4	22,7	11,1	23,2
Centre	44,2	41,8	47,0	43,7	47,7	42,8
Centre Est	9,6	15,5	12,8	15,6	12,6	15,4
Centre Nord	8,0	14,3	10,6	17,2	10,9	16,4
Centre Ouest	10,2	21,5	13,6	22,3	15,6	23,6
Centre Sud	11,6	17,6	16,5	22,3	20,7	24,5
Est	6,2	13,7	9,5	15,5	11,2	16,9
Haut Bassins	18,7	28,8	21,6	30,7	26,8	33,0
Nord	13,2	22,2	14,9	24,4	16,3	22,3
Plateau Central	11,7	17,4	15,0	20,7	14,9	18,2
Sahel	2,9	6,4	4,2	7,8	4,3	7,4
Sud Ouest	8,0	20,6	10,3	20,9	13,2	21,8
NATIONAL	14,3	21,2	17,7	23,0	19,4	23,3

Sources : Annuaires statistiques MESS

4.3. Enseignement secondaire

4.3.1. Evolution du TBS selon le sexe

Le taux brut de scolarisation des garçons est supérieur à celui des filles au secondaire. En 2012, le TBS était de 11% chez les filles contre 17% pour les garçons. L'écart entre ces deux taux est assez important et atteint 6 points.

Graphique 16 : Evolution du taux brut de scolarisation au secondaire selon le sexe.

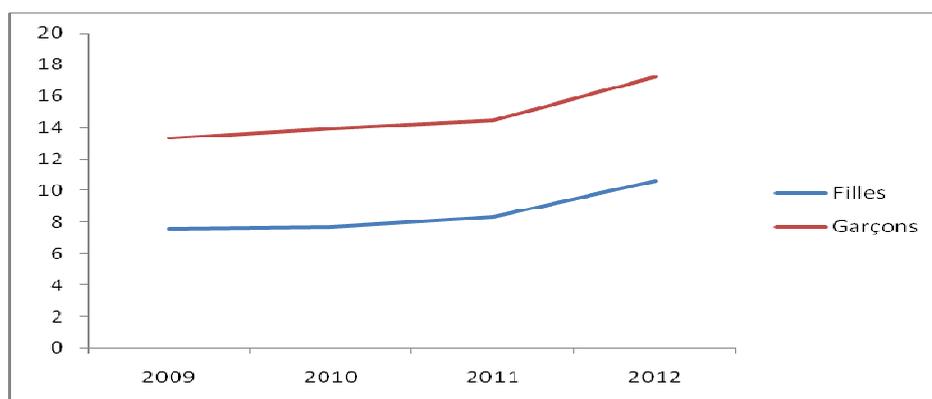


Tableau 30 : Evolution du taux brut de scolarisation (%) au secondaire par région et selon le sexe de 2010 à 2012

Régions/années	2010/2011		2011/2012		2012/2013	
	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons
Boucle du Mouhoun	4,6	9,3	5,2	9,8	7,2	12,5
Cascades	5,4	13,6	5,8	13,7	7,9	16,6
Centre	22,4	30,8	23,5	31,4	27,6	33,5
Centre Est	4,3	9,3	4,7	9,1	6,7	12,0
Centre Nord	2,7	7,0	3,3	8,1	4,8	10,3
Centre Ouest	6,2	14,3	6,2	13,9	8,8	18,0
Centre Sud	4,8	10,3	6,1	11,2	8,0	14,0
Est	2,3	7,2	2,8	7,7	3,9	10,2
Haut Bassins	11,1	20,8	12,0	21,6	14,6	25,3
Nord	5,5	13,1	5,9	13,5	7,5	16,2
Plateau Central	4,2	9,7	4,6	9,8	6,7	13,7
Sahel	1,0	3,0	1,2	3,0	1,6	3,5
Sud Ouest	4,2	11,6	4,9	13,4	7,2	17,9
NATIONAL	7,7	13,9	8,3	14,4	10,6	17,2

Sources : Annuaires statistiques MESS

4.3.2. Evolution de l'indice de parité au secondaire

L'indice de parité des sexes au secondaire varie de 0,57 à 0,65 de 2008 à 2012. Bien qu'on note une évolution de cet indice, il faut souligner qu'il laisse percevoir une scolarisation en défaveur des filles au secondaire.

Tableau 31 : Indice de Parité selon le sexe au secondaire

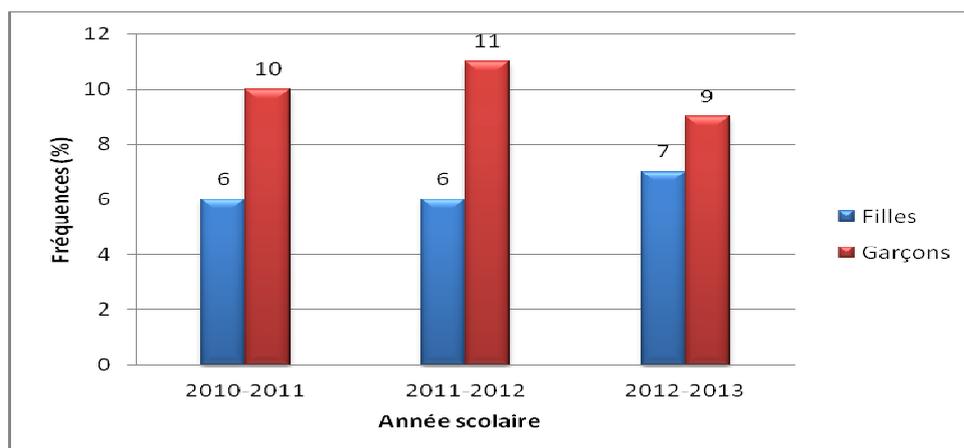
	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013
IPS	0,58	0,57	0,55	0,58	0,65

Sources : Annuaires statistiques MESS

4.3.3. Evolution du taux d'achèvement au secondaire

Bien qu'on observe une lente progression de l'indicateur, il existe des écarts importants selon le sexe. Pour toutes les régions, le nombre des filles qui ont atteint la classe de terminale rapporté à celles âgées de 18 ans est moins élevée que celui des garçons. Ce taux est très faible quel que soit le sexe avec un niveau de moins de 10% chez les filles durant toute la période.

Graphique 17 : Evolution du taux d'achèvement au secondaire de 2010 à 2012 selon le sexe (en%)



4.3.4 Evolution du taux de réussite au BAC selon le sexe

Au niveau de l'enseignement général et de la formation technologique, les taux de réussite au BAC chez les garçons sont plus élevés que ceux des filles. Cependant, les écarts sont moins sensibles au niveau de l'enseignement général qu'au niveau de la formation professionnelle.

Au niveau de l'enseignement professionnel, on remarque que les taux de réussite chez les garçons sont supérieurs à ceux des filles. Cependant, de 2010 à 2011, la tendance s'est inversée en faveur des filles.

Graphique 18 : Evolution du taux de réussite au BAC selon le sexe

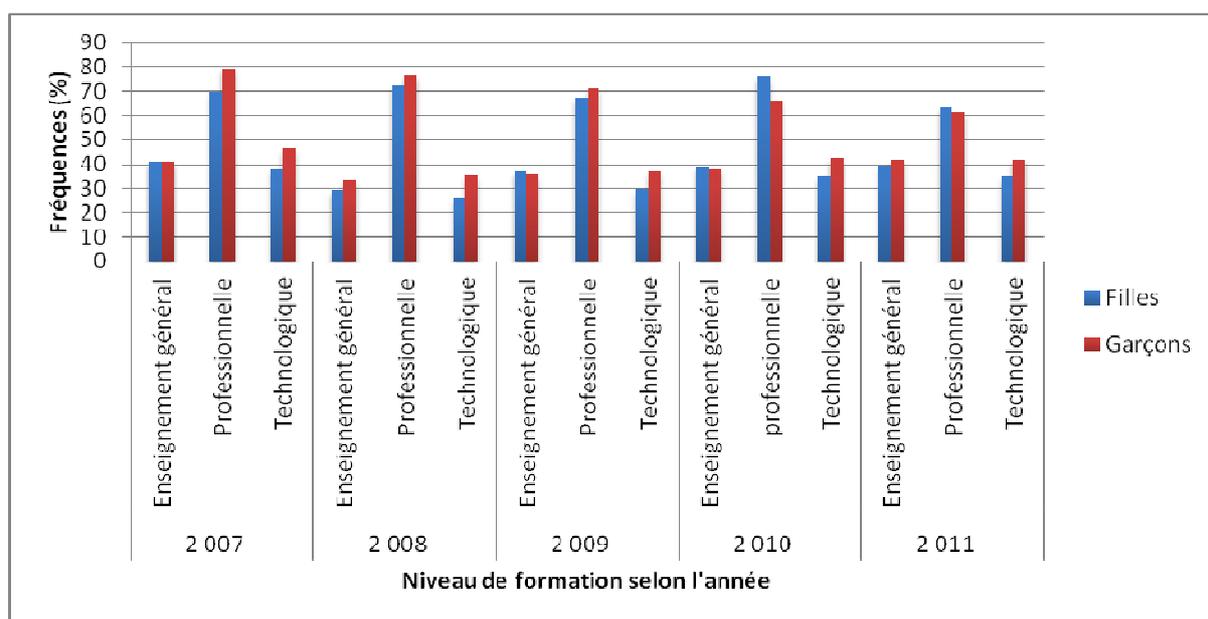


Tableau 32 : Evolution des proportions (%) d'admis au baccalauréat par série et selon le sexe, de 2010 à 2012

Séries/années	2010		2011		2012		2013	
	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons
A4	42,0	40,0	33,6	34,7	42,2	44,4	36,3	38,4
A5	36,1	44,7	30,7	43,9	27,1	32,2	31,4	34,8
AA	90,9	90,5	100,0	100,0	100	100	100,0	100,0
BC	84,6	73,3	75,0	66,7	100	100	92,9	77,8
BS	80,7	87,5	61,6	100,0	81,6	100,0	84,6	100,0
C	88,9	77,5	76,5	72,7	81,8	83,1	94,4	82,8
D	35,8	36,0	46,1	46,7	29,2	28,4	31,2	31,3
E	100,0	59,5	66,7	38,2	100	78,4	50,0	55,6
Etch	50,0	93,3	42,9	54,2	100	100	100,0	76,9
F1		84,2		63,6	100	74,2		70,8
F2	58,8	44,9	58,8	61,6	39,1	47,6	44,0	34,7
F3	41,7	43,7	16,7	24,3	58,8	64,4	37,8	37,8
G1	41,0	59,3	51,7	71,8	46,7	48,5	59,5	71,7
G2	34,0	43,2	32,2	44,2	44,2	52,9	30,1	41,5

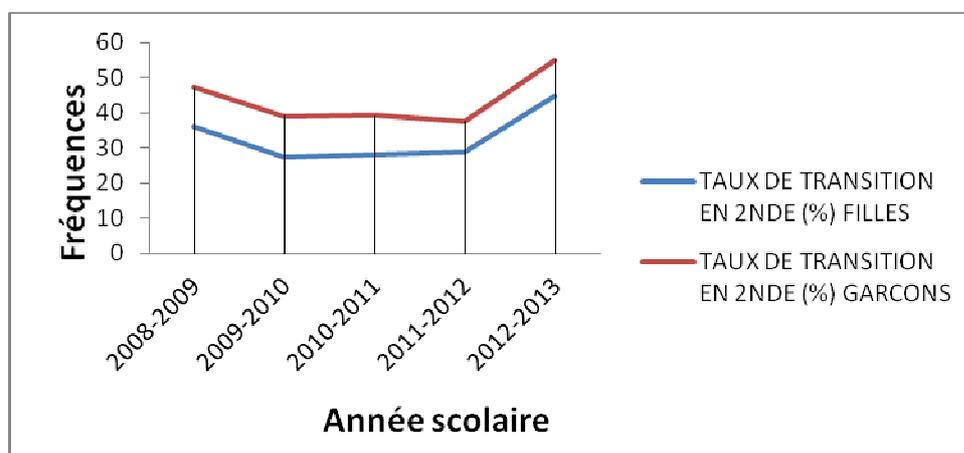
GC/C	7,1	24,4	63,2	62,2	71,4	82,7	84,6	62,3
GC/TP	-	37,5	25,0	46,4	100	89,3	75,0	67,9
H	8,8	19,0	21,0	29,9	39,1	41,2	20,8	33,7
MVA	50,0	47,9	25,0	38,8	62,5	64,0	83,3	61,0
SM	100,0	80,8	100,0	93,1		100		100,0
TVC	89,5	95,7	100,0	83,3	97,7	100	80	100
F4							35	39
NATIONAL	38,1	38,9	38,2	42,4	39,0	38,0	34	35

Sources : Annuaires statistiques MESS

4.3.5. Taux de transition au secondaire

L'évolution du taux de transition au secondaire chez les filles comme chez les garçons a connu trois phases de 2008 à 2012. Une première phase de régression de 2008 à 2009, une deuxième phase relativement stable de 2009 à 2010 et la dernière phase progressivement marquée de 2011 à 2012.

Graphique 19 : Evolution du TAUX DE TRANSITION EN 2NDE



4.4 Enseignement supérieur

Evolution du nombre d'étudiant pour 100000 habitants selon le sexe

Le nombre d'étudiant pour 100000 habitants est faible au niveau des filles. On observe une augmentation de ce nombre durant toute la période passant de 185 en 2007 à 277 en 2012 soit une augmentation de 92 étudiants.

Tableau 33 : Nombre d'étudiants pour 100000 habitants de 2007 à 2012

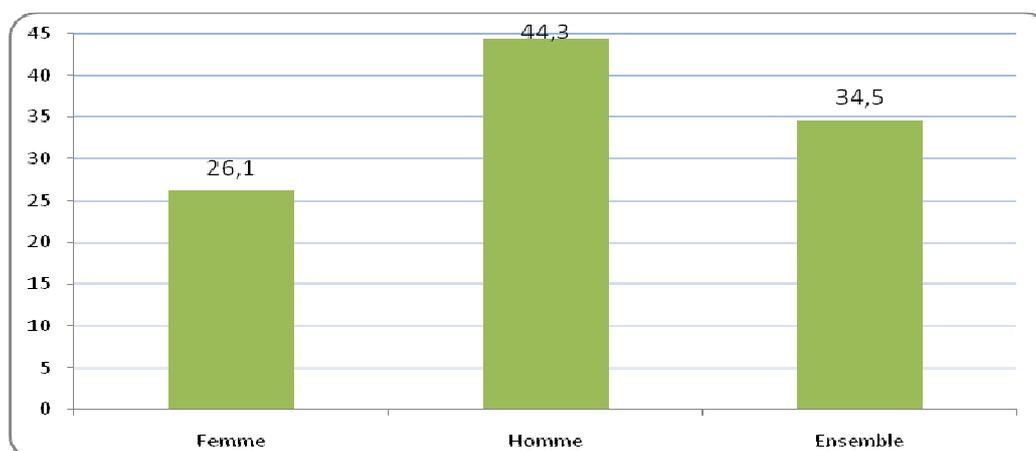
Sexe/année	2007/2008	2008/2009	2009/2010	2010/2011	2011/2012	2012/2013
Femmes	185	201	207	244	267	277
Hommes	409	457	475	542	593	620
Total	293	324	336	388	424	443

Sources : Annuaire statistiques MESS

4.5. Alphabétisation

Au Burkina Faso, l'alphabétisation est essentiellement un phénomène masculin. Si plus de deux hommes sur cinq (44,3%) de 15 ans ou plus sont alphabétisés, seulement une femme sur quatre (26,1%) l'est.

Graphique 20 : Taux d'alphabétisation selon le sexe en 2014



Source : INSD, EMC 2014,

En milieu rural, le taux d'alphabétisation des hommes est deux fois plus élevé que celui des femmes (32,5% contre 16%). Par contre en milieu urbain, l'écart est nettement en dessous de celui du milieu rural. Le taux d'alphabétisation des femmes est 55,4% en milieu urbain alors que celui des hommes est de 72%.

4.5.1 Evolution des effectifs des apprenants en Alphabétisation Initiale selon le sexe de 2010 à 2012

Les effectifs des apprenantes en Alphabétisation Initiale (AI) sont élevés par rapport à ceux des hommes. A partir de 2012, la situation s'est inversée avec un effectif plus important d'hommes que de femmes inscrites pour le même niveau.

Tableau 34 : Evolution des effectifs des apprenants en AI selon le sexe

Campagnes	Inscrits		Evalués		Admis		Répartition/admis (%)	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
2010	56 887	31 237	53 447	28 897	46 315	25 469	64,5	35,5
2011	119 096	59 946	114 377	56 778	86 192	44 219	66,1	33,9
2012	47 626	110 219	45 962	107 302	42 990	100 138	30,0	70,0

Sources : Annuaires statistiques MENA

4.5.2 Evolution des effectifs des apprenants en Formation Complémentaire de Base (FCB) selon le sexe de 2010 à 2012

L'évolution des effectifs des apprenants en Formation Complémentaire de Base (FCB) est en dents de scie. En 2010, le nombre des femmes inscrites est plus élevé que celui des hommes. Toutefois, la situation s'est inversée en 2012.

Tableau 35 : Evolution des effectifs des apprenants en FCB selon le sexe

Campagnes	Inscrits		Evalués		Admis		Répartition/admis (%)	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
2010	83 963	53 838	78 782	49 335	71 800	45 519	61,2	38,8
2011	36 189	21 372	34 115	19 978	26 042	15 557	62,6	37,4
2012	39 451	80 288	37 783	77 313	34 410	70 305	32,9	67,1

Sources : Annuaires statistiques MENA

4.5.3 Evolution des effectifs des apprenants en Formation Complémentaire de Base selon le sexe

Les effectifs des apprenantes en FTS sont supérieurs à ceux des hommes au cours de la période 2010-2011. On observe une situation inverse en 2012.

Tableau 36 : Evolution des effectifs des apprenants en FTS selon le sexe

Campagnes	Inscrits		Evalués		Admis		Répartition/admis (%)	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
2010	11 440	7 639	11 431	7 681	11 259	6 542	63,2	36,8
2011	13 260	8 076	13 256	8 052	11 605	7 349	61,2	38,8
2012	3 711	7 583	3 719	7 604	3 650	7 478	32,8	67,2

Sources : Annuaires statistiques MENA

4.5.4 Evolution des effectifs des apprenants en Formation Technique Spécifique selon le sexe

Le constat fait au niveau du point précédant est le même pour le niveau de formation A3F. Cependant, les effectifs des apprenantes en FTS sont supérieurs à ceux des apprenantes en A3F.

Tableau 37 : Evolution des effectifs des apprenants en A3F selon le sexe

Campagnes	Inscrits		Evalués		Admis		Répartition/admis (%)	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
2010	31 034	19 444	29 723	18 322	27 628	16 943	62,0	38,0
2011	34 231	19 883	33 225	18 928	23 944	14 013	63,1	36,9
2012	9 394	15 626	9 038	15 272	8 303	14 343	36,7	63,3

Sources : Annuaires statistiques MENA

Les données de l'éducation formelle montre qu'il y a une inégalité selon le sexe et en défaveur des filles. Pour ce qui est de l'éducation non formelle, les femmes y sont plus présentes.

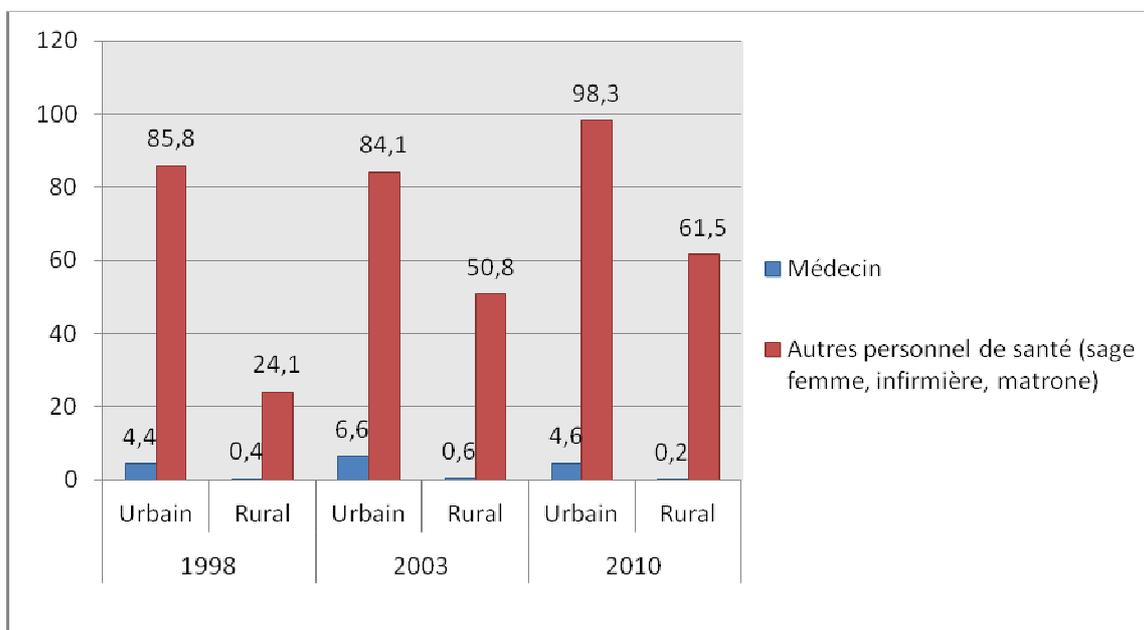
CHAPITRE 5 : GENRE ET SANTE

Les femmes et les hommes font face à de nombreux problèmes en matière de santé. Ce chapitre aborde l'assistance à l'accouchement, les indicateurs liés à la santé maternelle, la prévalence du VIH/Sida, la contraception et de la malnutrition.

5.1. Évolution des accouchements assistés par milieu de résidence et selon le type de personnel

Les accouchements assistés varient en fonction du milieu de résidence et du type de personnel. En milieu urbain, on constate un fort taux d'accouchements assistés par les autres personnels de santé outre que les médecins (sage femme, infirmière, matrone). Ce taux a atteint son point culminant en 2010 avec 98,3%. Le même constat se fait en milieu rural avec cependant des taux moins élevés qu'en milieu urbain. Les accouchements assistés par les autres personnels de santé outre que les médecins (sage femme, infirmière, matrone) sont en évolution constante en milieu rural depuis 1998.

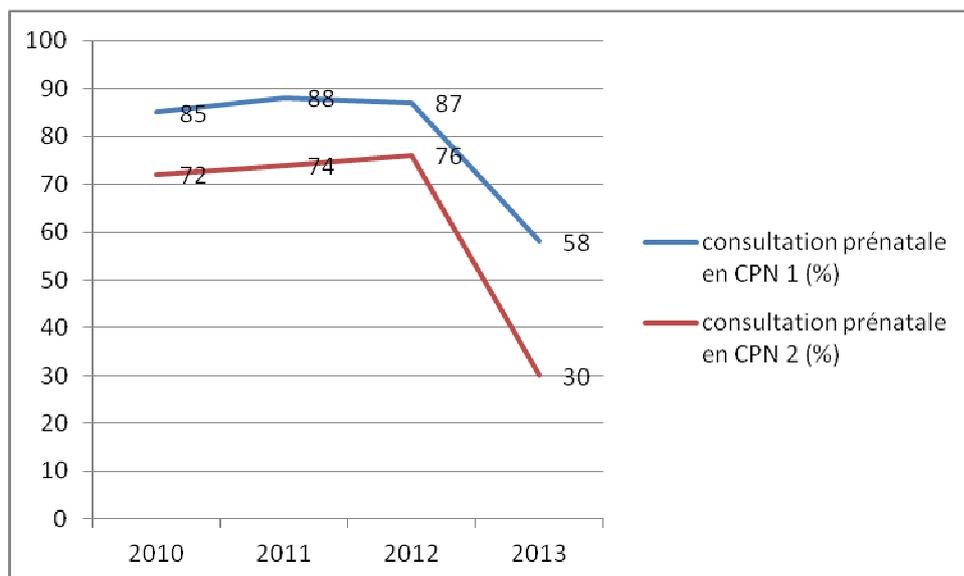
Graphique 21 : Evolution des accouchements assistés par milieu de résidence et selon le type de personnel



5.2. Evolution de quelques indicateurs de la santé maternelle de 2010 à 2013

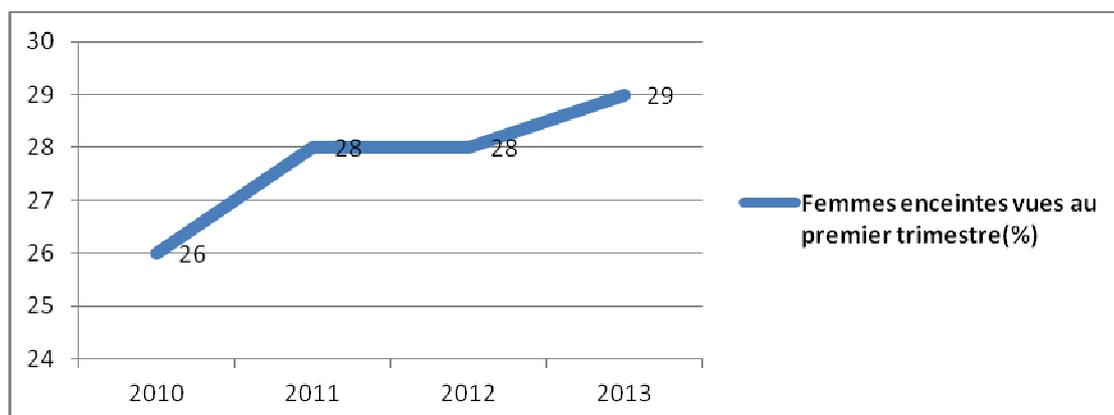
La première Consultation Pré-natale (CPN1) et la deuxième (CPN2) ont connu une évolution de 2010 à 2013. De façon générale le taux de consultation en CPN1 est plus élevé qu'en CPN2. Le plus faible taux de consultation prénatale est observé en 2013 (58 pour les CPN 1 et 30 pour les CPN 2).

Graphique 22 : Évolution du taux de consultation prénatale en CPN 1 et 2 de 2010 à 2013



Le pourcentage de femmes enceintes vues au premier trimestre de la grossesse a régulièrement évolué depuis 2010 passant de 26% à 29% en 2013. Ce taux est resté stable autour de 28% en 2011 et 2012.

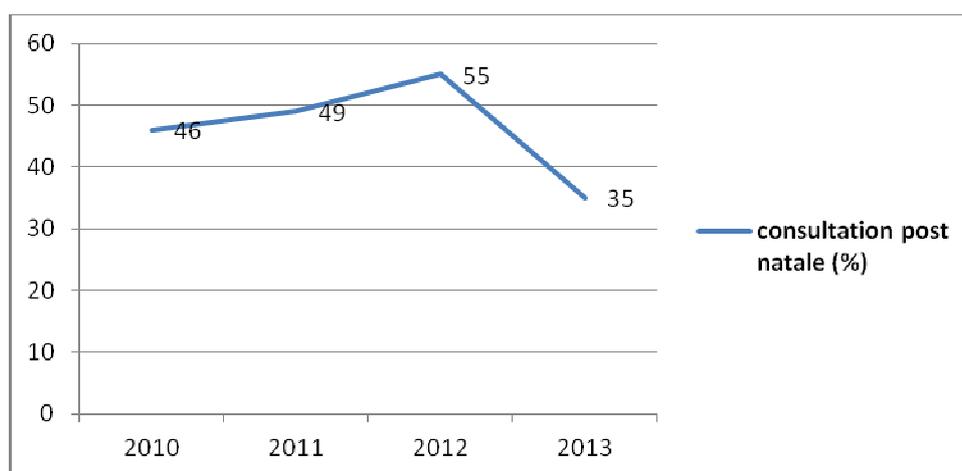
Graphique 23 : Proportion de femmes enceintes vues au premier trimestre de 2010 à 2013



Source des données : DEP, Ministère de la Santé Annuaire Statistique 2010 à 2013

La consultation post-natale (CPON) a connu une hausse entre 2010 et 2012, puis une baisse très remarquable entre 2012 et 2013 passant de 55% à 35%.

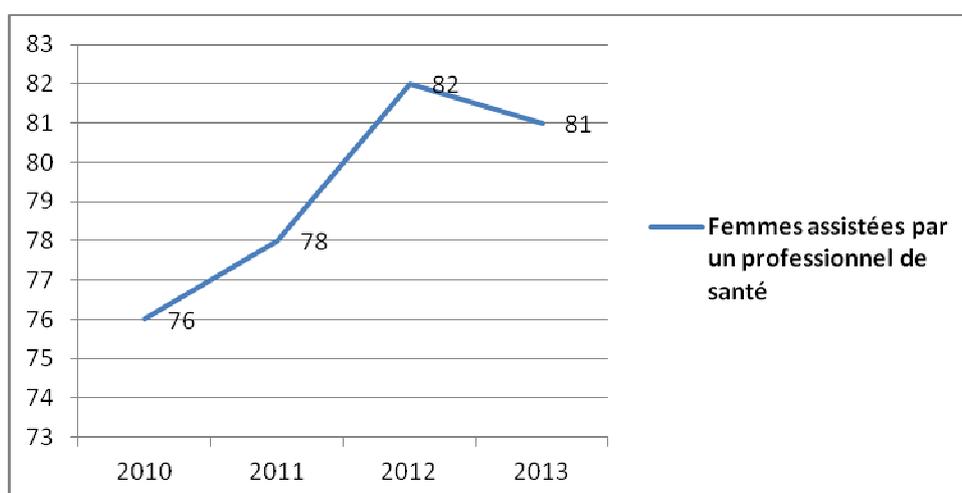
Graphique 24 : Proportion de la consultation post-natale de 2010 à 2013



Source : DEP, Ministère de la Santé Annuaire Statistique 2010 à 2013

Le taux de femmes ayant bénéficié d'un accouchement assisté par un personnel de santé qualifié a positivement évolué de 2010 à 2012 avant de connaître une légère baisse en 2013.

Graphique 25 : Proportion (%) des femmes assistées par un professionnel de santé à l'accouchement



Source : DEP, Ministère de la Santé Annuaire Statistique 2010 à 2013

5.3. Prévalence du VIH/Sida par région et selon le sexe en 2003 et 2010

La prévalence du VIH/Sida chez les femmes en 2003 est de 1,8 contre 1,9 chez les hommes. Cette tendance s'est inversée en 2010 avec une prévalence de 1,2 chez les femmes contre 0,8 chez les hommes. La ville de Ouagadougou enregistre le plus fort taux de prévalence chez les femmes en 2003 et 2010 avec respectivement 4,4 et

2,5. Par contre, le sahel a le plus faible taux de prévalence aussi bien chez les hommes que chez les femmes en 2003 et 2010.

Tableau 38 : Prévalence du VIH/Sida par région et selon le sexe en 2003 et 2010

Régions/années	2003		2010	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Ouagadougou	4,4	3,9	2,5	1,7
Boucle du Mouhoun	2,2	2,4	1,0	0,3
Cascades	2,8	2,0	1,3	1,0
Centre (sans Ouagadougou)	0,4	0,0	2,4	1,6
Centre-Est	1,6	0,9	0,9	0,8
Centre-Nord	0,6	1,1	0,4	0,6
Centre-Ouest	1,9	3,0	1,2	2,3
Centre-Sud	0,8	0,4	0,6	0,8
Est	0,6	3,1	0,6	0,2
Hauts-Bassins	2,2	1,1	2,0	0,5
Nord	1,0	1,4	0,8	0,6
Plateau Central	1,4	1,0	0,4	0,1
Sahel	0,2	0,0	0,4	0,2
Sud-Ouest	3,7	3,7	1,4	0,9
Burkina Faso	1,8	1,9	1,2	0,8

Source : INSD, Enquête démographique et EDSBF-MICS IV 2010

5.4. Prévalence du VIH/SIDA parmi les jeunes de 15 à 24 ans par milieu de résidence et selon le sexe

Les données indiquent que, dans l'ensemble, 1,0 % des personnes de 15-49 ans sont séropositives. Le taux de séoprévalence chez les femmes de 15-49 ans, estimé à 1,2 %, est plus élevé que celui observé chez les hommes du même groupe d'âges (0,8 %).

Les résultats selon l'âge montrent que, chez les femmes, la prévalence augmente rapidement avec l'âge pour atteindre son niveau le plus élevé à 30-34 ans (2,4 %). Chez les hommes, la prévalence reste très faible jusqu'à 29 ans, pour augmenter ensuite et atteindre un maximum de 1,4 % à 40- 44 ans.

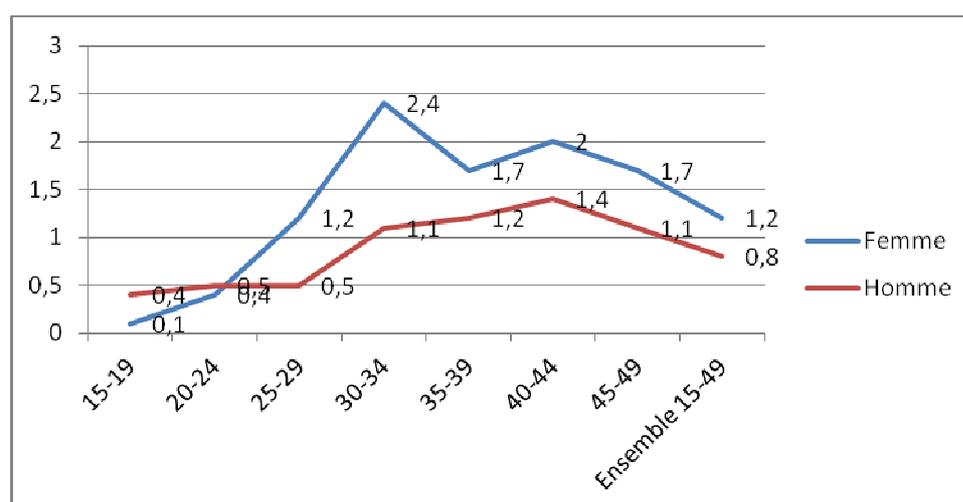
On note qu'entre 25 et 49 ans, la proportion de femmes séropositives est nettement supérieure à celle des hommes.

Tableau 39 : Prévalence du VIH/SIDA par tranche d'âge

Age	Femme	Homme
15-19	0,1	0,4
20-24	0,4	0,5
25-29	1,2	0,5
30-34	2,4	1,1
35-39	1,7	1,2
40-44	2,0	1,4
45-49	1,7	1,1
Ensemble 15-49	1,2	0,8

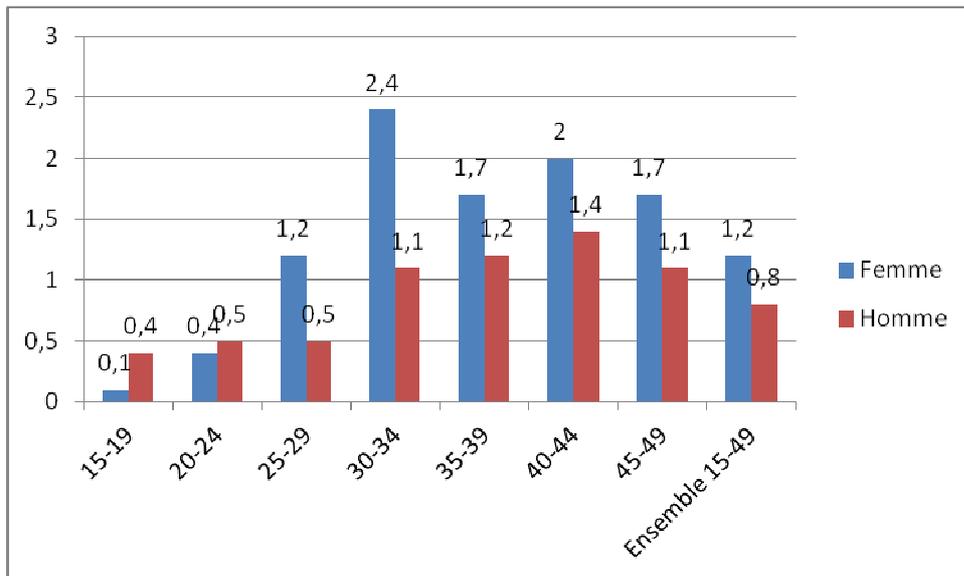
Source : EDS-MICS4-2010

Graphique 26 : Prévalence du VIH/SIDA par tranche d'âge



Source : EDS-MICS4-2010

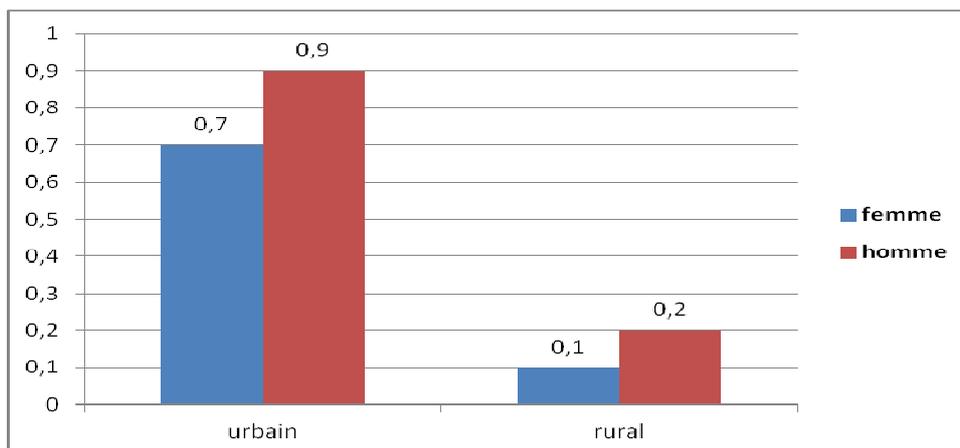
Graphique 27 : Prévalence du VIH/SIDA par tranche d'âge



Source : EDS-MICS4-2010

Le taux de prévalence du VIH/Sida parmi les jeunes de 15 à 24 ans est plus élevé chez les hommes que chez les femmes indifféremment du milieu de résidence. En effet, cette prévalence est de 0,9 chez les hommes en milieu urbain contre 0,7 chez les femmes et 0,2 chez les hommes en milieu rural contre 0,1 chez les femmes.

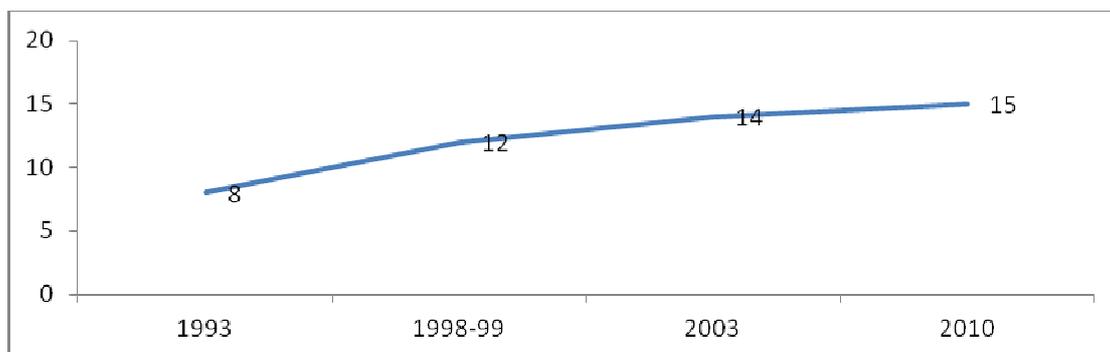
Graphique 28 : Prévalence du VIH parmi les jeunes de 15 à 24 ans par milieu de résidence et selon le sexe



5.5. Évolution de la prévalence de la contraception

De façon générale, la prévalence de la contraception moderne est faible au Burkina Faso. Cependant, elle a connu une hausse de 7 points entre 1993 à 2010 passant de 8% à 15%.

Graphique 29 : proportion de la prévalence de la contraception

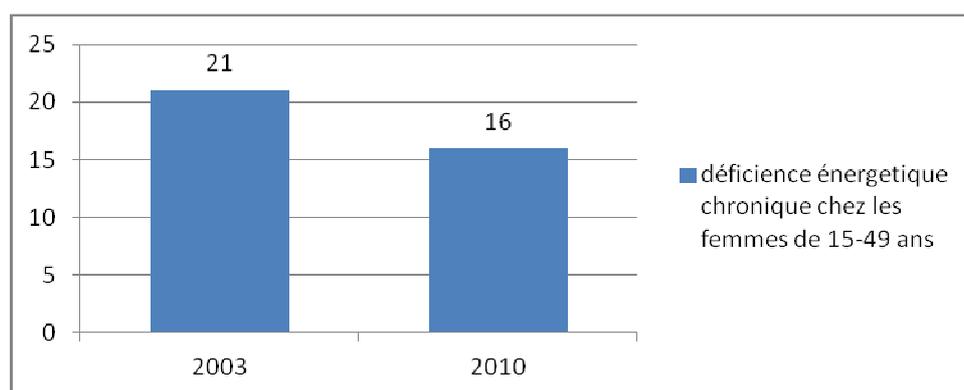


Source : INSD, EDS 1993, 1998, 2003 et 2010

5.6. Malnutrition : Taux de déficience énergétique chronique (en %) chez les femmes de 15-49 ans

La déficience énergétique chronique chez les femmes de 15-49 ans est passée de 21% en 2003 à 16 en 2010 soit une baisse de 5 points en sept ans.

Graphique 30 : Evolution de la déficience énergétique chronique (en %) chez les femmes de 15-49 ans en 2003 et 2010



Source : INSD, EDS 2003 et EDSBF-MICS IV 2010

Le domaine de la santé maternelle et de la reproduction connaît une amélioration, surtout en milieu urbain. Il ressort également que les femmes sont plus vulnérables que les hommes à l'infection du VIH/Sida. L'utilisation de la contraception reste faible et la déficience énergétique chronique chez les femmes de 15 à 49 ans est élevée.

CHAPITRE 6: GENRE/ REVENU/CONTROLE DES RESSOURCES ET POUVOIR DE DECISION

6.1 Contrôle de ressources et pouvoir de décision

Dans une population où 46,7% des individus disposent de moins de 130 735 FCFA par an (EICVM 2009), l'inégalité de la répartition des ressources peut s'avérer un frein pour le bien-être global. Dans ce chapitre, il sera question d'analyser selon le sexe, l'accès au crédit et son utilisation, la gestion des ressources, la possession de terre ainsi que la représentativité dans les sphères de décision. Les crédits abordés couvrent l'ensemble des emprunts acquis par les individus quel que soit la source des fonds. Les sources possibles d'emprunts sont : la banque, la caisse populaire, la tontine, les ONG, les associations, les projets, les parents, les amis, les voisins, l'employeur, etc (EICVM 2009).

6.1.1 Accès au crédit

Au Burkina Faso, 11% des personnes enquêtées âgées de 10 ans et plus affirment avoir reçu un prêt au cours des 12 derniers mois en 2009. Le taux d'accès est nettement plus élevé chez les hommes comparativement aux femmes. En effet, ils sont 15% à avoir reçu un prêt en 2009 chez les hommes contre 8% chez les femmes.

Tableau 40 : Proportion des personnes ayant eu accès au crédit selon le sexe en 2009

sexe	proportion (%)
Femmes	8
Hommes	15
Ensemble	11

Source : EICVM 2009-2010

6.1.1.1. Montant moyen d'emprunt

Au cours des 12 derniers mois ayant précédé l'interview des individus, le montant moyen des prêts s'élève à 132 000 FCFA au Burkina Faso selon l'EICVM 2009. Toutefois, ce montant cache des disparités selon le genre. En effet, le montant moyen des prêts est 2,3 fois plus élevé chez les hommes comparativement aux

femmes. Le montant moyen des prêts est de 168 000 FCFA chez les hommes et 74 000 FCFA chez les femmes.

Tableau 41 : Montant moyen d'emprunt (en millier) selon le sexe en 2009

sexe	Proportion
Femmes	74
Hommes	168
Ensemble	132

Source : EICVM 2009-2010

6.1.1.2. Utilisation de l'emprunt

La plupart des emprunts contractés sont destinés à la consommation domestique des individus et aux activités génératrices de revenu. Environ un tiers des personnes affirment avoir utilisé principalement leur emprunt à des fins de consommation. En effet ils sont 33,0% de femmes à avoir utilisé leur prêt pour des fins de consommation contre 32,6% chez les hommes. La deuxième utilisation la plus fréquente est le financement des activités génératrices de revenu et regroupe 25,5% des individus. Pour cette utilisation de l'emprunt, on note une différence entre les deux groupes. Dans le groupe des hommes, on note que 37,3% ont utilisé leur emprunt pour des investissements génératrices de revenu contre 18,4% des femmes. La troisième source d'utilisation des emprunts qui est l'investissement en éducation/santé a concerné 17,2% des individus dont 18,8% dans le groupe des femmes et 14,7% dans celui des hommes.

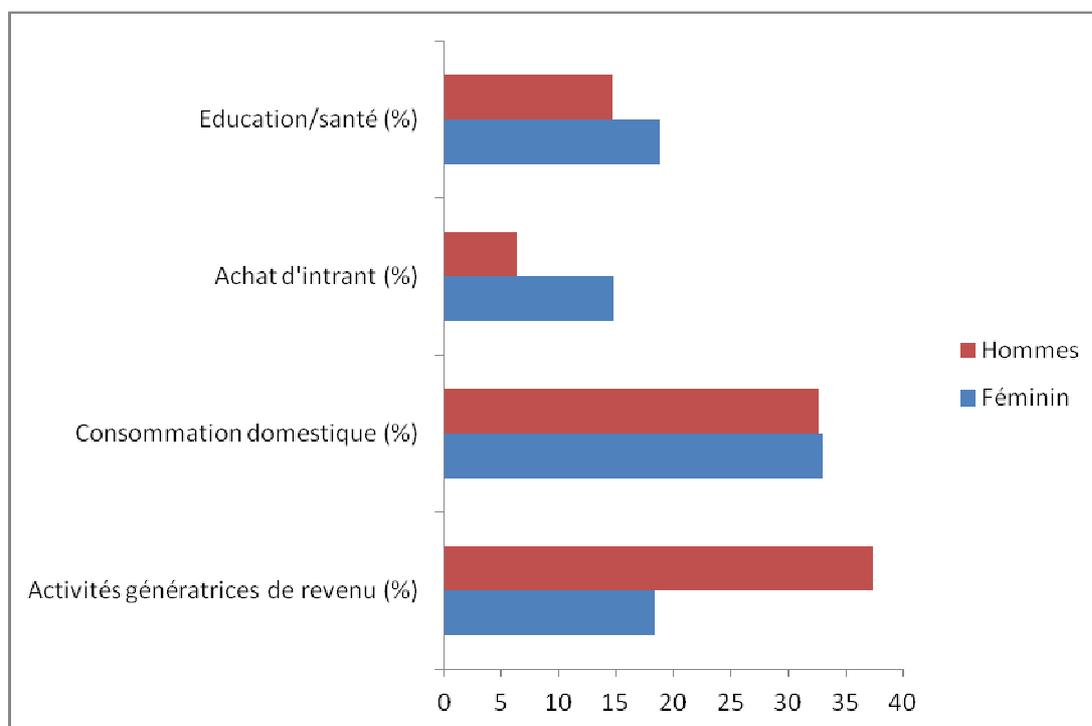
Tableau 42 : Proportion (%) des individus selon la principale utilisation de l'emprunt selon le sexe en 2009

	Activités génératrices de revenu	Consommation domestique	Achat d'équipement	Achat d'intrant	Achat de terre	Logement	Education/santé	Cérémonie	Autre
Femmes	18,4	33,0	5,2	14,8	0,9	3,1	18,8	3,3	2,6
Hommes	37,3	32,6	3,5	6,4	0,1	0,8	14,7	2,1	2,5
Ensemble	25,5	32,8	4,6	11,6	0,6	2,3	17,2	2,8	2,6

Source : EICVM 2009-2010

Le graphique ci-dessous donne la proportion des individus selon les quatre principales utilisations de l'emprunt selon le sexe.

Graphique 31 : Proportion (%) des individus selon la principale utilisation de l'emprunt selon le sexe en 2009



6.1.1.3. Utilisation des gains de la femme

Selon l'EDSBF-MICS IV réalisé en 2010, la grande majorité des femmes en union (87,6%) décident elles-mêmes de l'utilisation de leurs gains et seulement 5,1% en décident conjointement avec le mari. Cependant chez 6,6% des femmes, c'est principalement le mari qui décide de l'utilisation des gains de l'épouse.

Tableau 43 : Proportion (%) selon la personne qui décide de l'utilisation des gains de la femme

	Principalement la femme (%)	Femme et conjoint (%)	Principalement le mari (%)	Autre/manquant (%)
Proportions	87,6	5,6	6,6	0,7

Source : EDSBF-MICS IV 2010

6.1.2 Participation a certains types de décisions

Le tableau ci-dessous présente les proportions de femmes actuellement en union qui prennent habituellement certains types de décisions en fonction de leur niveau d'instruction. Pour la prise de la décision des soins de la femme, on constate que seulement 23,7 % des femmes ont participé seule ou conjointement à la prise de cette décision. En ce qui concerne les achats importants pour le ménage, ils sont 20,0% à avoir participé seule ou conjointement à la prise de cette décision et 52,3% à la prise de la décision des visites à la famille ou aux parents de la famille. De façon générale, on constate que quel que soit le type de décision, plus le niveau d'instruction de la femme est élevé, plus la proportion de celles qui participent seule ou conjointement à la prise de décision l'est également.

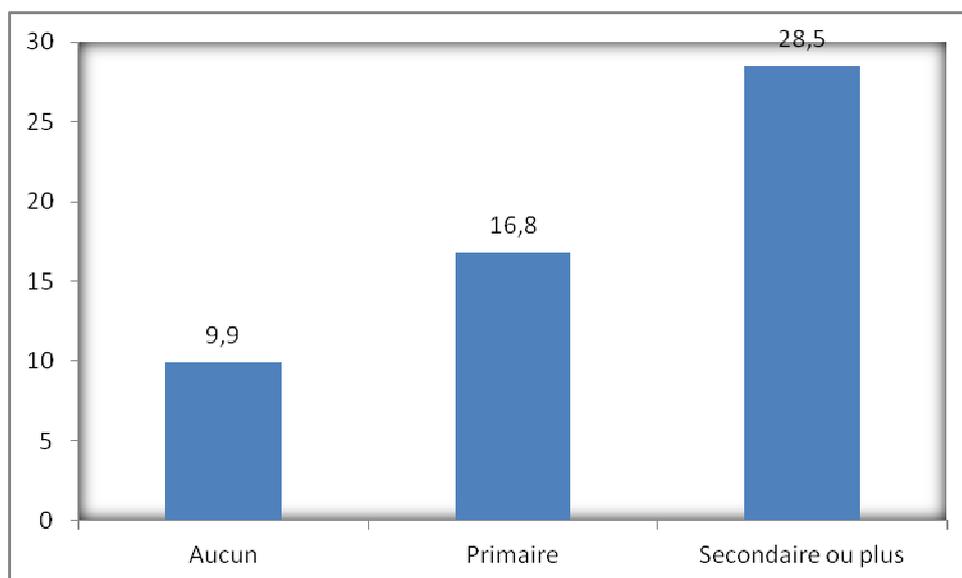
Tableau 44 : Pourcentage de femmes qui participent à certaines prises de décisions selon le niveau d'instruction de la femme

	Soins de la femme	Achats importants pour le ménage	Visites à la famille ou aux parents de la famille	Ayant participé aux trois décisions
Aucun	20,8	17,4	50,3	9,9
Primaire	30,9	27,2	57	16,8
Secondaire ou plus	46,2	40	68	28,5
Ensemble	23,7	20	52,3	12

Source : EDSBF-MICS IV 2010

Le graphique ci-dessous présente la proportion de femmes qui ont participé seule ou conjointement à la prise des trois décisions. On constate que la proportion de femmes de niveau secondaire ou plus qui ont participé seule ou conjointement à la prise des trois décisions est environ 3 fois supérieur que celle des femmes qui ont aucun niveau.

Graphique 32 : Proportion de femmes qui ont participé seule ou conjointement à la prise des trois décisions



6.1.3 Possession de la terre

Selon l'EDS 2010, environ 32% des femmes en union possèdent des terres. Dans la majorité des cas, il s'agit d'une possession partagée avec d'autres personnes. En effet 19,1% des femmes partagent cette possession avec le mari et 14,1% des femmes possèdent soit à elle seule, soit avec quelqu'un d'autre. Seulement 8,2% des femmes sont propriétaires à elle seule de la terre.

Tableau 45 : Proportion (%) des femmes de 15-49 ans selon qu'elles possèdent seule ou avec quelqu'un d'autre la terre

	Seule	Femme et conjoint	Seule et avec quelqu'un d'autre	Pourcentage ne possédant pas de terre
Proportions	8,2	19,1	14,1	68,4

Source : EDSBF-MICS IV 2010

6.2 Postes électifs et nominatifs

Les 11 postes présentés dans le tableau ci-dessous révèlent que quelle que soit la nature du poste (électif ou nominatif), les femmes représentent moins de 30% des effectifs en 2012. C'est au niveau des ambassadeurs que l'on retrouve la plus forte proportion de femmes avec 28,1% des postes occupés. A l'inverse, les femmes sont

très sous représentés au niveau du poste de secrétaire générale de ministère avec 7% des postes occupés.

Tableau 46 : nombre de femmes occupant certains postes électifs et nominatifs en 2012

Postes	Nombre de femmes	de	Nombre de postes disponibles	Pourcentage	Nature du poste
Député	24		127	18,9	Electif
Ministre	5		32	15,6	Nominatif
Président d'institution	3		15	20,0	Nominatif
Ambassadeur	9		32	28,1	Nominatif
Consul Général	1		10	10,0	Nominatif
Gouverneur	2		13	15,4	Nominatif
Haut-commissaire	10		45	22,2	Nominatif
SG de Ministère	2		28	7,1	Nominatif
Préfet	67		350	19,1	Nominatif
Maire	19		370	5,1	Electif
Conseiller municipal	3896		17800	21,9	Electif

Source : rapports des cellules de promotion du genre des ministères et institutions présentés lors des consultations sectorielles

Le tableau ci-dessous montre que le nombre de femmes député a connu une hausse entre 1997 et 2012 en passant de 10 députés à 24 députés. En 2012, la part des femmes députés représentait environ 19% des postes occupés contre seulement 9% en 1997.

Tableau 47 : Nombre de députés selon le sexe entre 1997 et 2012

	1997	2002	2007	2012
Femmes	10	13	17	24
Hommes	101	98	94	103
Ensemble	111	111	111	127

Source : annuaire du MPFG 2013

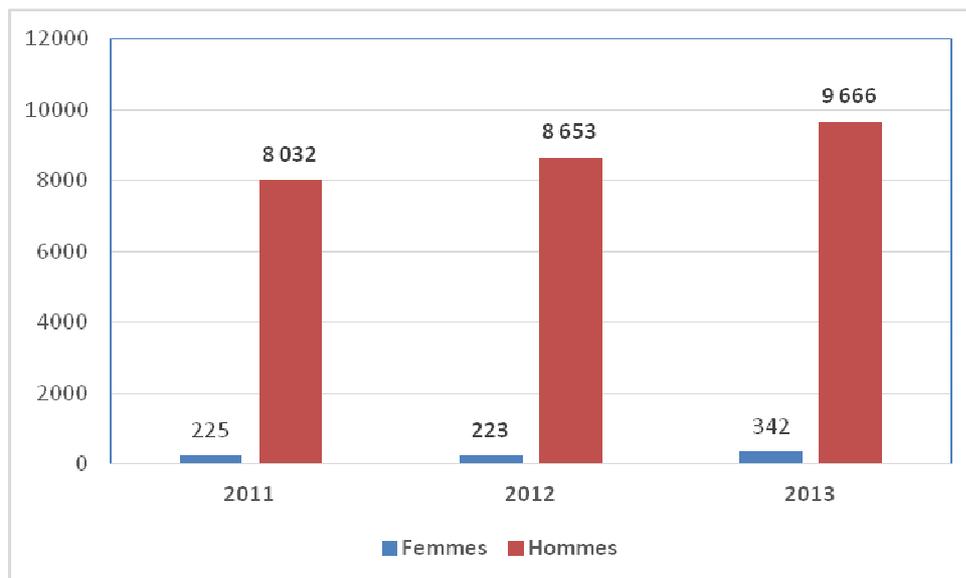
En somme, on note que les femmes ont moins accès au crédit. Même celles qui arrivent à avoir un financement, le montant acquis est en moyenne plus faible que celui des hommes. Aussi, on note qu'une grande partie n'a pas accès à la terre. En ce qui concerne les instances de décision, même si la part des femmes a connu une hausse entre 1997 et 2012 au niveau du parlement, elle reste en dessous de 30%. Cependant on note que la part des femmes qui décident d'elle-même de l'utilisation de leurs ressources financières est très importante.

CHAPITRE 7 : INCARCERATIONS ET VIOLENCES

7.1 Incarcération

D'une manière générale on note une tendance à la hausse de la population carcérale depuis 2011, dénotant une recrudescence des crimes et délits. En 2013, on dénombrait 10 008 individus incarcérés dont 3,3% de femmes (342 femmes).

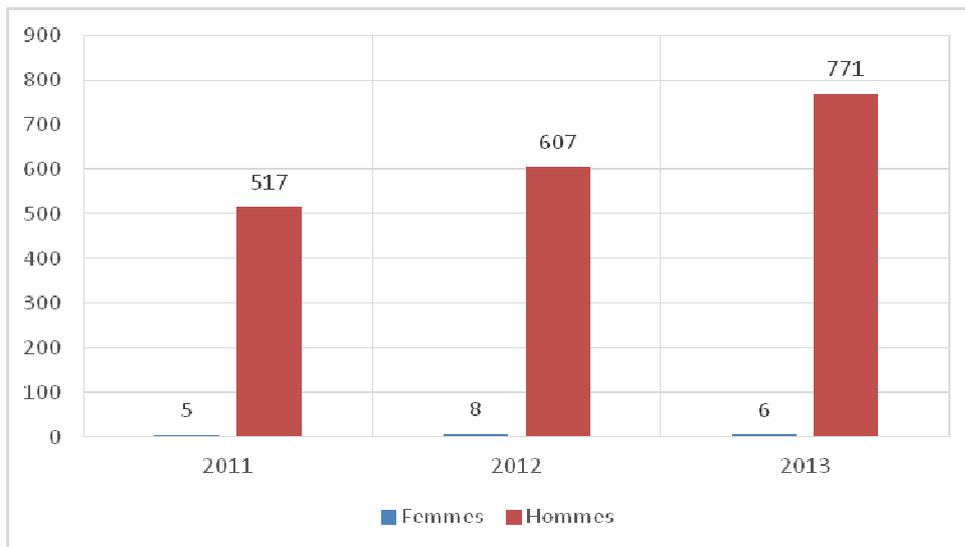
Graphique 33 : Nombre d'incarcérés par sexe dans les établissements pénitentiaires au 31 décembre de 2011 à 2013



Source des données : Annuaire statistique 2013 du Ministère de la Justice

Les prévenus détenus dans les maisons d'arrêt et de correction (MAC) sont essentiellement des hommes sur la période 2011-2013. En 2013, on dénombrait 771 hommes contre seulement 6 femmes.

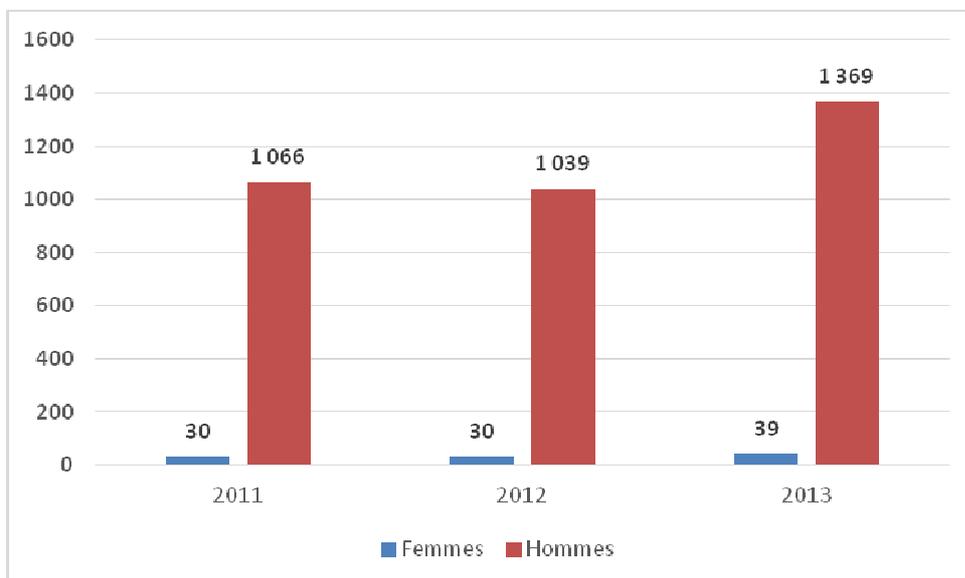
Graphique 34 : Prévenus détenus dans les établissements pénitentiaires au 31 décembre par sexe de 2011 -2013



Source : Annuaire Ministère de la Justice

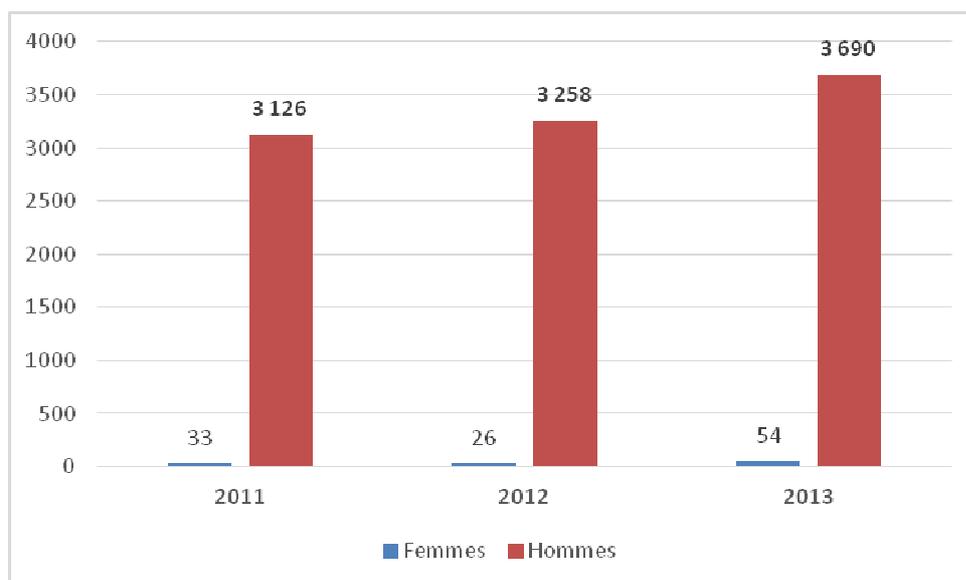
Le nombre d'inculpés détenus a augmenté de 28,4% entre 2011 et 2013. En 2013, les inculpés détenus étaient essentiellement des hommes (97,2%).

Graphique 35 : Nombre d'inculpés, détenus dans l'ensemble des établissements pénitentiaires au 31 décembre par sexe



Les condamnés détenus, au nombre de 3744 en 2013, sont essentiellement des hommes. Pour la période 2011-2013, le nombre de femmes condamnées est passé de 33 à 26 en 2012, puis à 54 en 2013.

Graphique 36 : Condamnés détenus dans les établissements pénitentiaires au 31 décembre par sexe



7.2 Violences

7.2.1. Violences dans les ménages

Les données issues des déclarations des femmes dans les directions régionales de la promotion de la femme et du genre ne permettent pas d'approfondir les analyses sur les violences basées sur le genre. En effet, un nombre important de femmes pour préserver une certaine dignité ou encore pour sauver leur foyer n'acceptent pas déclarer qu'elles ont été victimes de violences.

Tableau 48 : Nombre de cas de victimes de violence déclarés dans les DRPFG selon le type de violence et le sexe

Types de violence	2011		2012		2013	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Physique ou corporelle	3	0	1	0	10	0
Psychologique ou morale	10	0	12	0	15	0
Sexuelle	0	0	2	0	1	0

Culturelle	7	0	2	0	8	0
Economique	3	0	0	0	2	0
Politique	14	0	7	0	0	0
Ensemble	37	0	24	0	36	0

Source : Données collectées auprès des DRPFG

Les données recueillies par les services de l'Action sociale révèlent que les femmes sont plus victimes des violences familiales comparées aux hommes quelle que soit l'année ou la nature de la violence. Les grandes disparités sont observées au niveau des mariages forcés/précoces où le nombre de cas enregistré pour les femmes était plus de 6 fois celui des hommes en 2009 et plus de 10 fois celui des hommes en 2012. Les grossesses non désirés/contestés et les violences conjugales concernent beaucoup plus les femmes que les hommes (Tableau 22).

Tableau 49: Répartition du nombre de personnes victimes de violences familiales entre 2009 et 2012

Nature de la violence	2009			2010			2012		
	Femme	Homme	Total	Femme	Homme	Total	Femme	Homme	Total
Mariage forcé et/ ou	818	134	952	820	125	94	831	80	911
Grossesse non désirée ou contestée	121	208	142	149	284	17	1657	282	1939
Violences conjugales	191	38	229	367	93	46	244	61	305
Personnes en conflit	693	531	1224	674	471	1145	805	508	1313
Personnes en conflit	142	718	214	142	719	21	1557	667	2224
Autres problèmes	390	305	695	811	342	1153	363	135	498
Ensemble des victimes	473	1934	667	559	2034	76	5457	1733	7190
	8		2	5		29			

Source : DEP/MASSN, Annuaire statistiques de l'Action Sociale de 2009, 2010 et 2012

7.2.3. Mutilations génitales féminines/Excision

Jusqu'en 2010, les femmes burkinabè étaient en majorité excisées. En effet, plus de la moitié d'entre elles l'étaient quels que soient le groupe d'âges et l'année. On note une baisse de la prévalence de l'excision entre 2003 et 2010 dans les groupes d'âges compris entre 15 à 29 ans. La prévalence est plus faible chez les plus jeunes femmes que leurs aînées, traduisant une baisse du phénomène dans temps (Tableau 23).

Tableau 50: Proportion de femmes de 15-49 excisées par groupe d'âges

Groupes d'âges	1998/99*	2003*	2006**	2010*
15-19	64,2	65,0	59,7	57,7
20-24	70,7	76,2	69,9	69,8
25-29	75,0	79,2	72,6	77,5
30-34	73,7	79,4	77,2	82,8
34-39	74,1	81,6	79,8	85,2
40-44	76,7	83,1	81,1	88,2
45-49	74,1	83,6	80,5	89,3
Ensemble	71,6	76,6	72,5	75,8

Source: INSD, * Résultats des EDS et ** Enquête par Grappes à Indicateurs Multiples

7.2.2. Violences en milieu scolaire

Parmi les filles victimes de violences scolaires plus d'une fille sur trois a été retirée de l'école pour garder le bétail, le bébé ou encore pour s'occuper des activités ménagères.

Tableau 51 : Nombre de filles victimes de violences en milieu scolaire (Primaire) au cours de l'année scolaire 2009-2010

	Mariages Forcés	Viols	Grosses précoces	Grosses non désirées	Harcèlement sexuel	Trafic des enfants	Retrait de l'école (garde de bétail)	Retrait de l'école (garde de bébé)	Retrait de l'école (tâches ménagères)	Autres violences
Boucle du Mouhoun	0	0	4	15	0	0	0	0	0	0
Cascades	0	0	15	17	10	3	7	0	16	13
Centre	2	3	3	3	1	0	0	1	0	0
Centre-Est	43	1	7	7	1	3	79	84	128	108
Centre-Nord	25	1	0	18	18	11	32	17	14	42

Centre-Ouest	4	5	18	34	8	2	33	20	21	17
Centre-Sud	1	0	3	9	2	12	6	2	1	4
Est	62	4	4	18	17	12	59	27	61	9
Hauts-Bassins	16	0	9	11	2	5	9	17	18	25
Nord	34	3	20	53	211	16	68	27	50	33
Plateau Central	0	2	45	20	1	2	4	7	11	0
Sahel	47	0	10	3	0	7	11	0	7	16
Sud-Ouest	61	1	5	105	3	59	14	11	43	80
NATIONAL	295	20	143	313	274	132	322	213	370	347

Source : DPEFG/MENA

7.3. Incarcération

Entre 2012 et 2013, on constate une augmentation du nombre de femmes incarcérées. Cependant ce nombre reste encore très faible comparativement à celui des hommes.

Tableau 52 : Incarcérés dans les établissements pénitentiaires au 31 décembre par sexe

	2011	2012	2013
Femmes	225	223	342
Hommes	8 032	8 653	9 666
Ensemble	8 257	8 876	10 008

Source : DGESS/Ministère de la Justice

CHAPITRE 8 : GENRE ET CONDITIONS DE VIE

8.1. Indicateurs de la pauvreté en 2003 et en 2009 selon le sexe du chef de ménage

En examinant les données sur la pauvreté il ressort que les ménages dirigés par des femmes sont généralement moins pauvres que ceux dirigés par les hommes. Cette situation peut être imputable au biais de sélection. En effet lors de la collecte de données beaucoup d'enquêtés préfèrent déclarés les hommes comme chef de ménage. On ne déclare la femme chef de ménage que dans certains cas extrêmes : autonomie financière, veuvage avec autonomie économique, célibataire vivant seul ou avec d'autres membres mais avec autonomie économique forte, etc.

Tableau 53 : Quelques indicateurs de la pauvreté en 2003 et en 2009 selon le sexe du chef de ménage

Indicateurs/années	2003		2009	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Incidence de la pauvreté	36,5	46,9	37,6	47,5
Profondeur de la pauvreté	12,7	15,8	11,8	15,4
Sévérité de la pauvreté	5,7	7,2	5,2	6,8

Source : INSD/EBCVM 2003, EICVM 2009

8.2. Source principale d'énergie utilisée pour l'éclairage selon le sexe du chef de ménage en 2009

Le tableau ci-dessous révèle que 17% des femmes chef de ménages utilisent l'électricité réseau contre 14% chez les hommes. L'huile ou pétrole, est consommé par 44% des femmes chef de ménages tandis que 33% des hommes chefs de ménages ont recours à cette source.

Par ailleurs seulement 32% des femmes chefs de ménage utilisent les torches à pile contre 46% pour les hommes.

Au regard de la source d'énergie servant à l'éclairage des ménages, il pourrait être déduit que les conditions de vie dans les ménages gérés par des femmes sont meilleures à ceux dirigés par des hommes

Tableau 54 : Source principale d'énergie utilisée pour l'éclairage selon le sexe du chef de ménage en 2009

Source principale	Femmes	Hommes
Huile/ pétrole	44	33
Gaz	0	0
Electricité réseaux	17	14
Energie solaire	0	1
Groupe électrogène	0	0
Bougie	1	1
Lampe chargeable/batteries	3	5
Torche à pile	32	46
Bois à brûler	2	1
Autres	0	0

Source : EICVM 2009

8.3. Assainissement

8.3.1. Indicateurs d'accès à l'assainissement et à l'eau potable selon le sexe du chef de ménage en 2009

En matière d'assainissement, il ressort de manière globale que les ménages dirigés par les femmes ont un meilleur accès comparativement aux hommes, quels que soient les critères et les standards retenus. Selon les critères du PNUD, 10,5% des ménages gérés par les femmes ont accès à l'assainissement contre 8,8% pour les hommes.

En outre, 37,2 % des ménages dirigés par les femmes ont accès à un système d'assainissement amélioré contre 33,3% pour ceux dirigés par les hommes.

S'agissant de l'accès à l'eau potable, on note 62,9% des ménages ayant à leur tête des femmes contre 59,0% des ménages où les chefs sont des hommes.

Tableau 55 : Indicateurs d'accès à l'assainissement et à l'eau potable selon le sexe du chef de ménage en 2009

Sexe du chef de ménage	Accès à l'assainissement selon les critères du PNUD	Accès à l'assainissement selon les critères du PN-AEPA	Accès à un système d'assainissement amélioré	Accès à l'eau potable	Accès économique à l'eau potable	Accès physique à l'eau potable
	Masculin	8,8	4,5	33,3	59,0	64,8
Féminin	10,5	6,0	37,2	62,9	68,0	83,4
National	9,0	4,7	33,8	59,5	65,2	81,2

Source : EICVM 2009

Tableau 56 : Répartition des ménages par source principale d'énergie utilisée pour la cuisson selon le milieu de résidence en 2003, 2005, 2007, 2009 et 2010

Source d'énergie	Urbain					Rural					Ensemble				
	2003	2005	2007	2009	2010	2003	2005	2007	2009	2010	2003	2005	2007	2009	2010
Electricité	-	0.2	0.5	0,3	-	-	0	0.0	0	-	-	0	0.1	0,1	-
Gaz	11,4	20,9	24,5	19,2	19,2	0,7	0,5	1,4	0,7	0,8	2,9	4.8	6.3	5,8	5,3
Charbon	12,1	12,3	13,7	20,4	13,2	1,9	1,5	1,7	2,3	1,3	4	3.8	4.3	7,3	4,3
Bois de chauffe	72,8	63,9	59,6	58,5	63,6	95,8	97,9	95,0	94,9	95,4	91	78.5	87.4	84,8	87,5
Autres	3,7	2,7	1,8	1,7	4,2	1,6	0,1	1,9	2,1	2,3	2,1	0.7	1.8	2	2,8
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Source : INSD, EA/QUIBB 2005 et 2007, EICVM 2009-2010, EDSBF IV (2010)

8.3.2. Principal type d'aisance utilisé par les ménages selon le sexe du chef de ménage en 2009

D'une manière générale, le type d'aisance dans les ménages montre que les latrines utilisées par les femmes (chefs de ménage) sont plus hygiéniques par rapport à ceux des chefs de famille hommes.

A titre illustratif, 27% des ménages gérés par des chefs féminins utilisent des latrines traditionnelles avec dalle contre 24% pour ceux gérés par les hommes. On peut également noter que 1,9% des chefs de ménage femmes ont recours aux toilettes à chasse manuelle contre 1,0 pour les chefs de ménages hommes.

Aussi, 9,9% des chefs de ménage de sexe masculin utilisent des latrines sans dalle contre 6,1% pour les femmes. S'agissant des ménages utilisant la nature comme

lieu d'aisance, on note que ceux dirigés par les hommes sont plus nombreux soit 56,3% contre 56% pour les ménages ou les chefs sont des femmes.

Tableau 57 : Principal type d'aisance utilisé par les ménages selon le sexe du chef de ménage en 2009

	Fosse sceptique	Toilette à chasse manuelle	Latrine ecosan	Latrine vip	Latrine samplat simple	Latrine traditionnelle avec dalle	Latrine traditionnelle sans dalle	Dans la nature	Autre	Total
Sexe du chef de ménage										
Masculin	1,5	1,0	0,5	1,5	4,3	24,6	9,9	56,3	0,4	100,0
Féminin	2,3	1,9	0,6	1,2	4,6	27,0	6,1	56,0	0,3	100,0
National	1,6	1,1	0,5	1,5	4,3	24,9	9,4	56,3	0,4	100,0

Source : EICVM 2009

Tableau 58 : Répartition (en %) des ménages par principal type d'aisance selon le milieu de résidence

Principal type d'aisance	Urbain				Rural				Ensemble			
	2005	2007	2009	2010	2005	2007	2009	2010	2005	2007	2009	2010
Chasse d'eau/fosse sceptique	12,7	12,5	9,5	6,8	1,6	2,6	0,1	0,1	4,0	4,6	2,7	1,9
Latrine simple /traditionnelle	77,0	76,0	75,1	73,5	19,5	26,6	24,5	14,1	31,6	37,1	38,6	28,8
Latrine ventilée/améliorée	2,3	5,6	4,7	1,3	0,0	0,0	1,0	0,2	0,5	1,2	2,0	0,5
Nature/brousse	7,5	5,6	9,3	13,3	78,4	70,4	74,4	78,5	63,5	56,6	56,3	62,3
Autres	0,4	0,3	1,4	5,2	0,4	0,5	0,1	7,0	0,4	0,4	0,4	6,5
Total	100,0	100,0	100,0	99,9	100,0	100,0	100,0	99,9	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : INSD, EA/QUIBB 2005 et 2007, EICVM 2009 et EDS-BF IV (2010)

CONCLUSION GÉNÉRALE

Le présent tableau de bord est un outil indispensable pour une compréhension des progrès réalisés dans la mise en œuvre de la PNG par les différents partenaires concernés depuis 2010 à 2013. De plus, il contribue à une bonne exploitation de l'annuaire car :

- ✓ Les données de l'annuaire statistique 2013 du MPFG sont interprétées et analysées à travers un certains nombre d'indicateurs clé de la promotion de la femme et du genre ;
- ✓ Les performances des indicateurs de promotion de la femme et du genre ont été appréciées ;

Enfin, on note que le tableau de bord statistique est un outil d'aide à la décision qui est mis à la disposition des acteurs et des partenaires techniques et financiers pour une mise en œuvre efficace et efficiente de la Politique Nationale Genre.